PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 AVRIL 2016 à 17h30

SOMMAIRE

1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. p. 06

2 - ADMINISTRATION GENERALE - Maintien de l'indemnité de fonction du maire à un taux inférieur au taux maximal. p. 07

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres. p. 08

4 - ADMINISTRATION GENERALE - Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres. p. 09

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission consultative des services publics locaux – Désignation modificative de ses membres. p. 11

6 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission locale du secteur sauvegardé – Election modifiant les représentants de la commune. p. 11

7 - ADMINISTRATION GENERALE - Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Nomination modifiant les représentants de la commune. p. 11

8 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. p. 11

9 - ADMINISTRATION GENERALE - Dépôt de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). p. 14

10 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Plan « Ecoles publiques 2020 » – Approbation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) en faveur des écoles publiques. p. 22

11 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les écoles publiques – Programme 2016 – Dépôt des autorisations d'urbanisme. p. 31

12 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Appel à projets national « collège numérique et innovations pédagogiques », lancé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. p. 31

13 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Conventions d'objectifs et de financement 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements d'accueil des jeunes enfants et les rythmes éducatifs. p. 31

14 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Renouvellement du « contrat Enfance Jeunesse 2e génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018. p. 32

15 - ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Demande de subvention auprès du Réseau Appui Parents (RAP) au titre des activités à destination des familles pour l'année 2016. p. 32

16 - CULTURE ET PATRIMOINE - PNRQAD – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 1bis rue des Lisses - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. p. 32

17 - CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM – Exposition « Sans Titre 2 » - Convention de partenariat avec l'association Arcad. p. 41

18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine. p. 41

19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le programme d'actions 2016. p. 42

20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'œuvres réalisées par Charles Le Brun au Musée du Louvre-Lens. p. 43

21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Action culturelle à la maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention à la Drac Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes. p. 43

22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Service public de proximité en faveur de la lecture pour publics empêchés – Conventions de partenariat. p. 43

23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Programme culturel – Convention de prêt d'une exposition du CAUE 64. p. 44

24 - FINANCES - Exercice 2016 – Budget primitif – Budget principal. p. 44

25 - FINANCES - Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe de l'eau. p. 62

26 - FINANCES - Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe des parcs de stationnement. p. 62

27 - FINANCES - Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe de l'assainissement non collectif. p. 64

28 - FINANCES - Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. p. 65

29 - FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2016. p. 65

30 - FINANCES - Attribution de subventions pour l'année 2016. p. 65

31 - FINANCES - Convention de financement avec la S.A.S.P. Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2015-2016. p. 72

32 – POLITIQUE DE LA VILLE - Réponses de la Ville à l'appel à projets 2016 lancé par le GIP-DSU concernant les projets municipaux menés dans les quartiers en géographie prioritaire. p. 76

33 - POLITIQUE DE LA VILLE - Attribution de subventions par la Ville aux projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire suite à l'appel à projets 2016 lancé par le GIP-DSU. p. 76

34 - URBANISME - Programme local de l'habitat (PLH) communautaire 2016-2021 – Consultation et avis de la commune. p. 77

35 - URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. p. 88

36 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Demande de subventions à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). p. 88

37 - ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des Barthes – Tarifs complémentaires. p. 88

38 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Création d'une piste cyclable entre le giratoire des Salines et la zone d'Ametzondo – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques. p. 89

39 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Travaux de voirie et de réseaux divers pour des opérations de création ou d'aménagement de voies et d'espaces publics – Signature de l'accord-cadre. p. 89

40 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Travaux d'entretien des espaces verts sur programme 2015-2018 – Lot n° 5 – Avenant n° 1 de transfert du marché. p. 89

41 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux de mise en conformité des établissements recevant du public suivant l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) – Dépôt des autorisations d'urbanisme. p. 90

42 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier - Années 2016 à 2020 – Création d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), lancement des procédures de consultation des entreprises et signature des accords-cadres. p. 90

43 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Marché de maintenance en garantie totale des installations de détection incendie de certains bâtiments communaux (années 2013-2017) – Signature de l'avenant n° 1. p. 90

44 - FONCIER - Convention de mise à disposition au profit de l'Office de Tourisme de l'ensemble immobilier sis 25 place des Basques. p. 91

45 - FONCIER - Renouvellement du bail commercial du bar-restaurant le Trinquet Moderne. p. 91

46 - FONCIER - Régularisation foncière de l'emprise du chemin de Sanguinat - Acquisition à Monsieur Jean-Marc Bagnères et à Madame Karine Dutilh d'une partie de la parcelle AL 361. p. 92

47 – PORT DE BAYONNE - Enquête publique sur la demande de renouvellement de l'autorisation de dragage d'entretien du port de Bayonne et des immersions afférentes formulée par la CCI – Avis de la commune. p. 93

48 – REGIE DES EAUX - Mise à disposition d'équipements à l'établissement public local L'Eau d'ici. p. 95

49 - EVENEMENTIEL ET ANIMATION - Foire au Jambon 2016 – Conventions de partenariat. p. 95

50 - TEMPORADA 2016 - Signature des marchés de fourniture de taureaux. p. 96

51 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. p. 97

52 - STATIONNEMENT - Acquisition, mise en service et maintenance du matériel de péage pour les parcs de stationnement Lauga, Montevideo et Sainte-Claire – Signature des marchés. p. 97

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 AVRIL 2016 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne (jusqu'à la délibération n° 9), Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 12), adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie (jusqu'à la délibération n° 15), Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci (à partir de la délibération n° 10), M. Aguerre à Mme Castel (à partir de la délibération n° 13), Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé (à partir de la délibération n° 16), Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal en demandant à Florence Destin, qui est notre benjamine, eu égard à l'absence et d'Etienne Boutonnet et de Julie Bensoussan, de procéder à l'appel des présents. Avant qu'elle y procède, je voudrais quand même ici, non pas installer Madame Véronique Wagner, puisqu'elle est déjà installée depuis le 25 mars, mais l'accueillir et lui dire que nous sommes très heureux de la compter désormais parmi nous, les membres du conseil municipal, et dire aussi à quelqu'un qui est dans la salle, à M. Nogues qui nous fait l'honneur d'être également dans le public, de lui dire qu'on a eu beaucoup de plaisir, je lui ai déjà dit, à partager ces quelques années de travail en commun. Bienvenue donc Mme Wagner à notre conseil municipal.

Le son n'est pas bon ? Vous avez l'impression que je suis très loin, Mme Capdevielle ? Qu'est-ce que vous voulez dire ? (bruits). Bon pas d'outre-tombe ? Quand même ! Ecoutez, merci aux personnes de la technique. Je ne saurais pas faire autre chose que de demander à la technique de bien vouloir améliorer les choses. Alors, on va peut-être, en donnant la parole à Mme Destin qui va faire l'appel des présents, avoir le temps d'améliorer les choses. Mme Destin.

Mme Destin : Merci M. le Maire.

Appel.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2016.

M. le Maire : Je vous propose de commencer donc par, comme à l'ordinaire, par l'adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal. Je vous rappelle, que nous nous sommes réunis ici le 16 février. Je devrais dire l'avant-dernière d'ailleurs séance du conseil municipal, la dernière était une séance particulière consacrée à un seul sujet, donc c'est l'avant-dernière du conseil municipal qui s'est tenue, donc, le 16 février. Nous avons transmis le procès-verbal, nous n'avons pas eu d'observations, mais vous pouvez encore en faire en séance publique. Si vous n'en faites pas, je considérerai que ce procès-verbal est donc adopté.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Je vous propose de commencer immédiatement la lecture des différents rapports. Alors j'ai la responsabilité du premier rapport qui consiste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire entre la précédente séance du conseil municipal et celle-ci. Vous avez donc la liste de ces différentes décisions qui ont été prises du 3 février 2016 à aujourd'hui. Alors cette liste fait 6 pages, si vous me demandez de la lire, je la lirai, mais si vous ne demandez pas de la lire, je ne la lirai pas. Mais par contre, je suis à votre disposition si vous souhaitiez que je commente ou que nous commentions, les uns ou les autres, tel ou tel point de cette liste de décisions. Y en a-t-il ? Oui, M. Etcheto.

M. Etcheto : C'est une demande de précisions sur votre décision en date, je la retrouve pardon, du 9 mars 2016 à propos du recours déposé par la SCI Pierre et Caro, près du tribunal administratif à Pau à l'encontre du permis de construire délivré à la SCI Bastiat Bayonne/représentation de la Ville confiée à Maître Pintat. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la représentation municipale sur cette action ?

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, M. Etcheto. Je peux répondre sans avoir besoin de consulter les services, parce qu'il peut arriver qu'une chose m'échappe. Mais ce n'est pas le cas de cette décision du 9 mars qu'effectivement j'ai prise, qui consiste à avoir demandé à un avocat, Maître Pintat en l'occurrence, avocat au barreau de Paris, de défendre les intérêts de la Ville de Bayonne sur un recours qui a en effet été formé par cette SCI, Pierre et Caro, auprès du tribunal administratif de Pau et qui vise le permis de construire que nous avons délivré, que M. Alain Lacassagne a délivré par délégation, à cette société civile immobilière pour la construction de l'hôtel de charme qui est prévu dans l'emplacement de l'ancien Carré Bonnat et de l'immeuble voisin qui du reste appartenait à la Ville de Bayonne et que nous avons vendu comme vous le savez. Voilà, c'est ce recours. Alors écoutez, le détail des moyens de forme et de fond, ce sont des voisins qui ont fait effectivement exercer ce recours. Il y a très peu de permis de construire qui ne sont pas suivis de recours aujourd'hui et ce sont des moyens classiques de forme et de fond. Je ne vous dirai pas ce que je pense de ces moyens ; en tout cas, on a saisi un avocat, c'est Maître Pintat, spécialiste du droit de l'urbanisme qui va donc nous défendre. Si vous voulez...

M. Etcheto : Ce qui est moins classique, c'est qu'on ait recours à un conseil extérieur. D'habitude, pour nombre de recours, on a recours à nos propres services juridiques...

M. le Maire : Ca dépend, M. Etcheto. D'abord nous avons de très bons services juridiques à la Ville de Bayonne, ça me permet de les saluer. Et, je peux en témoigner, c'est en particulier dans le domaine du contentieux de l'urbanisme, nous avons des personnes qui peuvent suivre ces recours. Il nous arrive, pour ne pas trop charger ces services et c'est le cas en l'occurrence, de demander à des conseils extérieurs le soin d'assurer cette défense. Alors, c'est un avocat de Paris mais qui en réalité a également une résidence sur le Pays Basque. Voilà. Bien y a-t-il d'autres questions sur d'autres sujets ? Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : M. le Maire, vous nous indiquez ce qu'a donné l'opposition, c'est la décision du 8 février 2016, c'est l'opposition auprès de l'INPI de l'enregistrement de la marque « Braderie de Bayonne » par l'Union Commerciale. Est-ce que vous avez…

M. le Maire : Excusez-moi, parce que je vous entends aussi mal que vous m'entendiez….

Mme Capdevielle : Ca concerne votre décision du 8 février 2016, d'opposition d'inscription à l'INPI de la marque « Braderie de Bayonne ». Avez-vous reçu une réponse ? Est-ce que vous pouvez informer le conseil de la réponse que vous auriez reçue de l'INPI sur cette demande d'opposition ?

M. le Maire : Non. Alors pas encore, Mme Capdevielle, nous n'avons pas encore reçu de réponse à cette opposition que nous avons faite auprès de l'INPI parce que….

Mme Capdevielle : Nous serions détenteurs d'informations selon lesquelles cette demande aurait été déclarée irrecevable par l'INPI.

M. le Maire : Là il s'agit d'une seconde demande. Il y a eu une première demande qui effectivement, a été considérée comme pas suffisamment fondée, pas suffisamment documentée….

Mme Capdevielle : Vous en avez fait une seconde à quelle date ? C'est la première, celle du 8 février.

M. le Maire : Oui. Bien. Il y a eu une deuxième opposition qui a été faite, Mme Capdevielle. Alors je ne suis pas capable de vous dire si celle du 8 février est la première ou la deuxième, mais en tout cas toujours est-il que la dernière n'a pas fait l'objet d'une réponse à ce jour. Donc, on vous répondra ultérieurement là-dessus, ne vous inquiétez pas. En tout cas on prend note de ça, s'il vous plait, du côté des services. Il n'y a pas d'autres questions sur le compte-rendu des décisions prises par le maire ? Je vous propose de passer au rapport n° 2, qui sera présenté par Mme Sylvie Durruty.

2. Maintien de l'indemnité de fonction du maire à un taux inférieur au taux maximal

Mme Durruty : Oui, M. Le Maire, bonsoir à tous. Ce rapport traite du maintien de l'indemnité de fonction du maire à un taux inférieur au taux maximal. En effet, la loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond. Par délibération en date du 30 avril 2014, le conseil municipal a fixé l'indemnité du maire à un taux inférieur et M. le Maire souhaite maintenir cette disposition dérogatoire. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal de confirmer les indemnités votées le 30 avril 2014 et récapitulées dans le tableau annexé à la note explicative de synthèse, sachant donc que ce montant de cette indemnité s'élève à 31,83 % de l'indice brut terminal.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Merci M. le Maire, juste une simple explication de vote concernant ce rapport et bien d'autres. Afin d'éviter à chaque fois la répétition de l'explication, je la fais globalement. En effet, à l'ordre du jour de cette séance, il y a beaucoup de rapports, comme ça, qu'on peut qualifier de gestion, c'est le cas bien entendu des délibérations budgétaires, des rapports sur les ressources humaines, c'est ce rapport-ci, c'est des rapports sur des programmations pluriannuelles d'investissement, sur des orientations de politiques publiques,... Donc on considérera plus logique de s'abstenir sur la totalité de ces délibérations-là, je le dis une fois comme ça, ça m'évitera de le répéter à chaque fois. Cette abstention ne signifiera pas que nous désapprouvons tout de ce qui sera positionné dans ces différents rapports, mais en même temps, ce sont des rapports qui sont construits, bien entendu, au sein de la majorité grâce aussi à l'expertise sollicitée auprès des services, à laquelle nous ne participons pas. Donc il nous semble plus logique, vu notre place d'élus de l'opposition, de s'abstenir sur la globalité de ces rapports-là. Bon, par contre, à l'occasion des différents rapports, si vous le permettez, en tout cas, on s'exprimera à la fois sur ce que l'on peut partager dans les orientations que vous défendez et les points de divergence. Merci.

M. le Maire : Bien. Merci pour cette explication de vote qui est donnée et qui vaudra pour les rapports qui vont suivre, pas tout de suite, mais qui interviendront ultérieurement sur les aspects financiers. Y a-t-il d'autres demandes d'explications sur ce rapport qui est d'une grande simplicité ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Donc, celle de Mme Wagner et de M. Iriart. Des votes contre, il n'y en a pas. Ce rapport est adopté et je vous remercie.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

M. le Maire : Le rapport n° 3, je vais le présenter assez rapidement et du reste les rapports suivants aussi et si vous en êtes d'accord on pourra aller relativement vite.
Tous ces rapports sont directement liés au fait que M. Serge Nogues a démissionné et que aujourd'hui, se trouve en ces lieux et place au conseil municipal, je l'ai dit tout à l'heure, Mme Véronique Wagner. Et donc, nous avons des commissions municipales, des commissions extramunicipales, une commission consultative des services publics locaux tout comme la commission locale du secteur sauvegardé en disant ça je suis déjà au rapport 6, et il y a même un septième rapport qui concerne le SDEPA, où dans chacun de ces rapports, la démission de M. Nogues a évidement des conséquences en termes de représentation dans un certain nombre de commissions.

3. Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres.

M. le Maire : Alors, là, s'agissant du rapport 3, se sont les commissions stricto sensu municipales et c'est-à-dire que les 5 commissions municipales sont bien sûr impactées, au moins pour 3 d'entre elles par ce qu'on vient d'indiquer. Je vous propose, et donc je suis extrêmement rapide, de prendre acte de ce que, à la commission « Développement durable, stratégies urbaines, mobilités, urbanisme et habitat », Mme Véronique Wagner prendra la place de M. Jean-Claude Iriart, de même à la commission « Culture, jumelages, patrimoine et animation », où Mme Wagner remplacera, alors là pour le coup, M. Serge Nogues et à la commission « Sports pour tous et loisirs » c'est M. Iriart qui remplacera M. Nogues. Voilà, ça c'est l'objet de cette délibération.

Nous pourrions faire un vote à bulletin secret, de ce que je viens de vous dire, sauf que le texte nous permet, si nous sommes tous unanimement d'accord, d'éviter le vote à bulletin secret. Je considère que si vous n'indiquez pas que vous voulez le vote à bulletin secret, vous êtes donc tous d'accord pour voter à main levée. Et à ce moment-là, je vous propose de procéder à un vote à main levée pour ces commissions municipales et les quelques modifications que je viens d'évoquer. Il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de votes contre, une explication de vote Monsieur…. Non.

M. Etcheto : On prendra la parole sur le rapport 4. Pour l'ensemble des délibérations, on ne demande pas de vote à bulletin secret : donc le vote à main levée nous va parfaitement.

M. le Maire : Très bien. Ça vaudra pour toutes les délibérations que je viens d'indiquer. Alors, donc il n'y aura pas de vote à bulletin secret, ni pour la 3 et donc je considère que cette délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

4. Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres.

M. le Maire : Sur la 4, c'est moi qui la présente, mais aussi rapidement et cette fois on est sur les commissions extramunicipales. Et là s'agissant de la commission « taurine », M. Serge Nogues restera, eu égard à sa compétence sur le sujet, en tant de personne qualifiée et sera membre de cette commission extramunicipale, non pas en qualité d'élu, mais de personne qualifiée. S'agissant de la commission « Toponymie », Mme Wagner remplace M. Serge Nogues ; à la commission « Lutte contre les discriminations et égalité des droits », Mme Wagner prend la place de M. Serge Nogues aussi, quant à M. Serge Nogues, il reste aussi dans cette commission, cette fois en qualité de personne qualifiée supplémentaire ; enfin, avant-dernière commission, celle du « Dialogue citoyen », Mme Wagner remplace donc M. Iriart ; et enfin, nous vous demandons aussi, et ça ne concerne plus Mme Wagner mais une personne supplémentaire qu'on propose d'ajouter à la liste des délégués ou membres de la commission extramunicipale « Fêtes traditionnelles », il s'agit de Mme Geneviève Dallenne et qui serait, elle aussi puisqu'elle n'est pas élue, en qualité de personne qualifiée supplémentaire. Même chose que tout à l'heure, on pourrait faire un vote à bulletin secret. Vous avez dit, M. Etcheto, que vous ne demandiez pas ce vote à bulletin secret. Pas plus que vous, M. Iriart. Donc on va proposer par vote à main levée. Ah, oui, pardon, M. Duzert, je n'avais pas vu votre doigt.

M. Duzert : Merci. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, vous nous demandez de modifier plusieurs commissions extramunicipales. A priori rien d'exceptionnel puisque cela paraît conforme. Plusieurs commissions municipales, pardon. Par contre les modifications des commissions extramunicipales « taurine » et « lutte contre les discriminations et égalité des droits » nous interpellent. Pour la commission extramunicipale « taurine », vous remplacez un élu par une personne qualifiée, dont acte. Concernant la commission extramunicipale « lutte contre les discriminations et égalité des droits », nous pensions que vous accèderiez à notre demande exprimée ici-même en juillet 2014 par Christian Murat. Nous demandions de diminuer le nombre d'élus à 12 et d'augmenter la place des associations œuvrant, je le cite « dans le champ de l'éducation et de la formation initiale, de la formation professionnelle, de l'éducation populaire, du travail social, de la politique de la Ville. Il en est de même pour les réseaux du logement, de l'emploi, de la santé, par exemple le Planning familial est absent ». Hélas, quasiment pas d'avancée pour ces structures dont toute la pertinence d'analyse et le professionnalisme auraient pu enrichir toutes les parties de cette commission. Là aussi, vous faites au minimum, en remplaçant un élu par une personne dite qualifiée. Soit ! Toutes les structures écartées jugeront de ce choix.

Mais le diable se cache dans les détails. Ces deux nominations ressemblent encore une fois, plus à un renvoi d'ascenseur à celles et ceux qui ont permis indirectement votre élection. La nomination comme personne qualifiée de M. Nogues, élu d'une partie du Front de Gauche, suite à son arrêt prévu de mandat, contribuera au rejet envers certains politiques, car ce n'est pas la lutte des classes mais bien la lutte des places auxquelles, vous et il participe. Merci.

M. le Maire : Bien. M. Duzert, je ne vais pas répondre à ça. Mais vous avez le droit de dire ce que vous avez à dire, j'ai le droit aussi de ne pas répondre à un certain type d'intervention et ça sera le cas pour cette intervention-là. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Oui, M. Iriart.

M. Iriart : Oui, vous choisissez de ne pas répondre. Effectivement, c'est votre entière liberté. Moi je souhaiterais quand même dire deux mots par rapport à l'intervention d'Alain Duzert. C'est vrai que quand on prépare un conseil municipal, on essaye d'imaginer les questions qui pourraient être posées, les arguments qui pourraient être développés par les uns et par les autres. Mais je vous avoue que je n'avais pas imaginé qu'on en viendrait à reparler des dernières élections municipales à l'occasion de cette délibération qui me paraissait relativement simple.

Je ne porterai pas de réponse directe à Alain Duzert. Je me contenterai de dire simplement que notre petite représentation au sein de ce conseil municipal, qu'on a assuré pendant 2 ans avec Serge Nogues, je crois qu'on l'a fait avec sérieux, je crois qu'on l'a fait avec assiduité. Je crois qu'il a participé sérieusement à l'ensemble des commissions auxquelles il avait pu prétendre. Sachant que par ailleurs, notre petite représentation au sein de ce conseil municipal ne nous permet pas de siéger ni à l'Agglomération, ni au syndicat du Musée Basque, ni à HSA, ni à la Scène nationale, ni auprès de nombreux organismes stratégiques pour la politique municipale de la Ville. Donc du coup, lui permettre de prolonger son mandat en participant à une commission qui lui tenait à cœur pour des raisons qui lui appartiennent, je trouve la réserve exprimée par Alain Duzert, pour ne pas dire autre chose, totalement disproportionnée. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Vous voulez dire quelque chose, M. Etcheto.

M. Etcheto : Juste une précision. La réserve qui a été exprimée par Alain Duzert a été exprimée par Alain Duzert au nom du groupe Bayonne Ville Ouverte. Voilà, tout simplement, comme toutes nos interventions. Et je précise que sur cette délibération-là, nous ne prendrons pas part au vote, la ficelle est en effet un peu grosse.

M. le Maire : Bien. Vous ne prenez pas part au vote. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Le groupe ne prend pas part au vote, les autres vont voter s'il vous plait. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, simplement une non-participation au vote de huit de nos collègues.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.

M. le Maire : Je vous propose de passer ensuite au 5e rapport, c'est vous, M. Esmieu, qui allez le présenter. C'est toujours la conséquence de cette démission. Allez-y M. Esmieu.

5. Commission consultative des services publics locaux – Désignation modificative de ses membres.

M. Esmieu : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Comme suite à la démission de M. Serge Nogues, il est demandé au conseil municipal de désigner M. Jean-Claude Iriart en qualité de membre titulaire de la dite commission et Mme Véronique Wagner en qualité de membre suppléant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes d'explication ? Il n'y en a pas. Là, pour le coup, il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas de vote contre. Il n'y a pas de demande non plus de vote à bulletin secret. On l'a bien compris. Le rapport qui suit, M. Lacassagne, toujours en lien avec ce qu'on vient de dire.

Adopté à l'unanimité.

6. Commission locale du secteur sauvegardé – Election modifiant les représentants de la commune.

M. Lacassagne : Merci, M. Le Maire. Comme suite à la démission de M. Serge Nogues, il est demandé au conseil municipal d'élire Mme Véronique Wagner en qualité de membre titulaire de la dite commission et M. Jean-Claude Iriart en qualité de membre suppléant.

M. le Maire : Merci. Même chose que tout à l'heure : pas d'abstention, pas de vote contre. On vote donc à main levée et à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

7. Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Nomination modifiant les représentants de la commune.

M. le Maire : Le rapport n° 7 est le dernier rapport en relation avec ce que je viens d'indiquer. Il concerne le SDEPA, cette fois et là aussi il nous appartient davantage de prendre acte que de décider, m'a-t-on dit, puisque la démission de M. Serge Nogues de son mandat de conseiller municipal et la décision de M. Jean-Claude Iriart de ne plus assurer son mandat de titulaire nécessite de pourvoir à leur remplacement respectif. Mme Véronique Wagner remplacera M. Jean-Claude Iriart, et quant à M. Iriart, il laissera sa place de suppléant à … Attendez, Jean-Claude Iriart remplaçant donc Serge Nogues en qualité de suppléant, excusez-moi, je m'y perds.

Il n'y a pas d'observation là-dessus, pas d'abstention, pas de vote contre. Alors là pour le coup, on n'est pas obligé de voter paraît-il à bulletin secret. Je vous le livre comme on me l'a dit. De toute façon vous étiez d'accord pour ne pas procéder de la sorte, donc délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Mme Durruty, vous avez le rapport n° 8.

Pas de vote (article L.2121-21 du CGCT).

8. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Durruty : Un rapport que nous présentons pour la première année, cette année.

Conformément aux dispositions issues de la loi du 4 août 2014 qui s'appliquent aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est soumis au conseil municipal pour la première fois avant le vote du budget primitif 2016.

Il doit tout particulièrement faire état de la politique de ressources humaines de la commune en la matière. Ainsi le rapport présenté en note explicative de synthèse comporte l'état des lieux au 1er janvier 2016 sous forme d'indicateurs objectifs. A partir des constats, la Ville s'est engagée à mener un certain nombre d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles dans toutes les composantes concernées : embauche, mobilité, rémunération, évolution de carrière, formation, droits liés à la parentalité et protection. C'est en particulier au travers l'évolution du salaire médian et du taux des femmes dans les emplois d'encadrement que leur impact devra être régulièrement évalué.

Le rapport rappelle également que la commune exige, dans le cadre de la commande publique, que chaque candidat atteste sur l'honneur qu'il est en règle au regard de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle.

Enfin, outre que la Ville offre, au titre de ses politiques publiques culturelles, éducatives, sociales ou sportives, des services et des prestations accessibles à tous, femmes et hommes, la création d'une délégation ainsi que d'une commission extramunicipale « lutte contre les discriminations et égalité des droits » atteste, si besoin était, de la prise en compte par la municipalité bayonnaise, de la nécessité et de la pertinence de l'intervention de l'échelon communal pour atteindre l'objectif d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

M. le Maire : C'est le premier rapport du genre, effectivement. Et quand je dis « genre », je ne pensais pas si bien dire ! Vous voulez dire quelque chose, M. Duzert ? Vous avez la parole M. Duzert.

M. Duzert : Oui, rien de grave. Disons que, comme c'est le point zéro je dirais, il va nous servir à travailler. Donc pareil, ça fait partie des dossiers qu'on n'a pas eu peut-être trop le temps de regarder à fond, mais c'est bien le point zéro, on y reviendra dans d'autres délibérations. Il y a un vrai point de début qui permettra d'aller plus loin dans la construction de tout ce qu'il y a à faire. Voilà, c'est tout. Il nous va. Plutôt en avant, il faut que ça continue ! Il faut que ça s'améliore, toujours.

Mme Durruty : Si je peux me permettre, bien évidemment c'est un point de vue de la communication et de la formalisation de ce rapport, mais je dois bien sûr insister sur le fait qu'avec la DRH nous avons des tableaux de bords et des indicateurs permanents et des analyses permanentes chaque année, bien sûr, dans un certain nombre d'éléments, dont les éléments qui sont évoqués dans ce rapport. Donc, c'est simplement une formalisation qui aujourd'hui est proposée avec des points fixés en termes d'objectifs.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. M. Iriart.

M. Iriart : Merci M. le Maire. Donc je voudrais tout d'abord me féliciter de l'obligation faite par la loi aux collectivités territoriales de produire ce type de rapport. Parce que c'est un rapport qui doit aborder, effectivement, la situation en matière d'égalité homme-femme, sur trois sujets : la politique RH, les marchés publics et les politiques publiques communales.

Dans ce rapport-là, nous avons pu prendre connaissance d'informations détaillées sur les deux premiers volets. Le dernier point n'est pas traité, donc je me permets aussi de vous inviter peut-être à compléter ce rapport dans le domaine des politiques publiques, parce que c'est au-delà de la propre politique d'exemplarité qu'une collectivité se doit de se fixer dans ce domaine. Je crois qu'il est effectivement important de mesurer de quelle manière les politiques développées par la collectivité peuvent aussi peser sur l'égalité homme-femme, au sein de la société.

Sur le volet RH, deux-trois commentaires dans l'état des lieux que vous nous indiquez. Je souhaite mettre en évidence, peut-être des constats les plus significatifs ayant vocation certainement à devoir mobiliser prioritairement les efforts de votre collectivité. Comme les citoyens qui nous écoutent n'ont pas le rapport entre les mains, ça permettra aussi de rappeler un certain nombre de réalités : 15 % de femmes au sein de l'encadrement de la collectivité, 13 % de femmes sur les postes d'ingénieurs, de techniciens et d'agent de maîtrise sur la filière technique, à l'inverse 100 % de femmes sur tous les effectifs de la filière médico-sociale, 12 % de femmes dans la filière police. Ces différents éléments ayant pour vocation ou pour effet en tout cas de créer un salaire net médian pour les femmes inférieur de 10 % à celui des hommes. Et en même temps, un point qu'il m'a semblé aussi utile de mettre en évidence, c'est que l'ensemble du personnel féminin fait 47 % des agents de la collectivité et quand on regarde les chiffres que vous nous donnez pour les avancements de grade et les avancements d'échelon pour l'année 2015, les avancements de grade ne concernent que 42 % des femmes et 45 % pour les avancements d'échelon. Donc on est en dessous de façon significative du rapport hommes-femmes à l'échelle de la collectivité. Donc, ce rapport a pour moi le mérite de pointer le constat et d'identifier, du coup, très clairement les marges de progrès.

Au delà du constat, le plus important repose certainement dans les actions engagées pour les modifier et vous en citez une dizaine dans le rapport. Nous en partageons les objectifs en totalité, je crois qu'ils sont bien identifiés. Parmi eux, trois me semblent être plus particulièrement stratégiques, en particulier pour modifier les éléments de constat que j'ai identifiés à l'instant. La politique de recrutement, parce que vous la maîtrisez complètement, donc vous indiquez effectivement la priorité donnée, à compétences et qualifications comparables au recrutement de femmes ou d'hommes dans les métiers comportant un déséquilibre en nombre de femmes ou d'hommes. Ça me semble être un point très important et très certainement peut-être le plus efficace. Vous pointez également le souci de veiller à l'égalité du nombre de promotions entre sexes, à l'équité des évolutions de carrière entre les agents à temps partiel ou non complet et les agents à temps plein, ça me semble être aussi un levier très concret sur lequel vous pouvez peser. Et enfin, la recherche d'équité entre les filières dans la mise en œuvre du régime indemnitaire, c'est aussi un levier très efficace puisque l'on sait que la filière technique est plutôt « mieux servie que l'ensemble des autres filières en termes de régime indemnitaire ». Il y a une petite marge de manœuvre, quand même à l'échelle des collectivités sur laquelle on peut agir et je crois que c'est, très concrètement, trois leviers qui me semblent pouvoir effectivement faire en sorte que ce même rapport, l'an prochain ou dans deux ou trois ans parce qu'il faut forcément du temps pour modifier ce genre de réalités, puisse permettre des éléments de diagnostic qui soient plus équilibrés que ce que l'on a pu voir aujourd'hui. Voilà, merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Mme Durruty, nous sommes à l'an zéro.

Mme Durruty : Reste que M. Iriart, sans rentrer trop dans le détail, vous connaissez certainement mieux que moi les critères d'avancement d'échelon et de grade des collectivités territoriales et que, bien évidement, ce que vous avez mis en avant en termes de proportion de

femmes par rapport aux différents échelons, n'est simplement qu'une conséquence des effectifs, vous le savez. Et puis ce qu'en tout cas il faut saluer, c'est qu'aujourd'hui nous avons notamment en position d'encadrement dans la filière technique des femmes : je pense notamment à une personne qui a été recrutée il y a assez peu de temps. Donc on a aussi, sur la filière technique, des femmes mais il est vrai que sur un certain nombre de fonctions, on trouve et ce n'est pas que dans le cas de la Ville de Bayonne, bien sûr plus de proportion de femmes que d'hommes, et là-dessus, en revanche, nous avons une jeune apprentie, qui aujourd'hui poursuit sa formation avec une troisième année, et qui est une femme, en peinture. Donc, vous voyez c'est bien que là aussi, nous n'avons aucune barrière mais que bien évidemment, en fonction des emplois, les candidatures aussi sont à l'image de ce que l'on retrouve dans la plupart des collectivités, sachez le. Mais je crois qu'à la Ville de Bayonne, il y a longtemps que nous avons essayé aussi de permettre, je dirais, aux femmes d'avoir l'accessibilité à certains postes, dont des postes techniques.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. Il se trouve que ce rapport n'est pas soumis à vote et que c'est une simple présentation. Donc je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question… Oui, Mme Bisauta.

Mme Bisauta : Une petite remarque d'ordre général, puisque c'est la première fois qu'on en débat. Alors il faut féliciter la loi, se féliciter de la loi et dans le même temps, regretter la loi. Parce que nous n'avançons, dans ce pays, généralement que grâce à la loi et voilà… Si la loi est appréciable, elle est au moins aussi regrettable… si c'est clair ce que j'ai dit.

M. le Maire : C'est une observation générale, qui ne s'applique pas spécialement à Bayonne, parce qu'on n'a pas attendu la loi et c'est bien ce que j'ai pu constater dans ce rapport et dans ce qui m'a été indiqué pour faire en sorte qu'effectivement, certains emplois, considérés comme irrémédiablement masculins, puissent également être féminisés. … et l'inverse. Bien, alors, le rapport 8 a été débattu.

Nous passons au rapport n° 9, c'est Mme Sylvie Meyzenc qui va le présenter.

Pas de vote.

9. Dépôt de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Mme Meyzenc : Chaque année a lieu la traditionnelle braderie des fêtes de Bayonne organisée en liaison étroite avec la Ville de Bayonne. A ce titre, il a été décidé de protéger juridiquement le nom de ladite manifestation. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser le dépôt de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » et d'autoriser M. le Maire à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de la marque auprès de l'INPI.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport, pas d'observation ? Oui, Mme Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Oui, merci M. le Maire. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, vous avez pris la décision le 8 février 2016, nous en avons déjà parlé lors du premier rapport, de vous opposer à l'enregistrement auprès de l'INPI de la marque « Braderie de Bayonne » par l'Union commerciale et artisanale de Bayonne, association à l'initiative de ces évènements qu'elle organise depuis plus de 50 ans. Vous nous demandez, dans le rapport n° 9, de voter l'appropriation de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » par la mairie qui décide d'en confier l'organisation à l'Office de commerce. Ce choix aurait été construit sur le consensus qui avait prévalu lors de la rédaction de la charte des associations de commerçants et artisans de

Bayonne (ACAB). Nous vous aurions félicités, la mairie, mais c'est loin d'être le cas ! Et c'est ce que reflète ce rapport, un conflit entre l'Union commerciale et l'Office de commerce.

Nous sommes tous conscients que le commerce bayonnais entre dans une période de concurrence exacerbée liée à l'agrandissement de BAB2 et l'ouverture de la galerie d''Ikea, sans parler des Allées Shopping à Ondres. Si Bayonne a de réels atouts, le rôle de la municipalité et de son Office de commerce est de fédérer les commerçants et artisans, de créer des opérations commerciales permettant de développer l'attractivité de la ville. Or, malgré les bonnes intentions, la nouvelle composition de l'Office de commerce votée fin 2014 n'a pas permis de fédérer les acteurs et de les préparer à répondre aux menaces que constituent les nouveaux pôles commerciaux de périphérie.

Ces réflexions amènent quelques questions. Pourquoi l'activité et les comptes de l'Office de commerce ne sont pas présentés au conseil municipal, alors que ville doit en être un des principaux financeurs ? Peut-on avoir des informations sur les actions menées par le manager de centre-ville qui a été recruté par l'Office de commerce ?

Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Mme Aragon. Mme Meyzenc, vous voulez répondre à notre collègue.

Mme Meyzenc : Mme Aragon, juste sur deux-trois points. Donc, comme vous le savez, cette délibération va permettre une protection de 10 ans sur ce titre, ce qui à l'heure actuelle, quand il y a l'organisation d'une braderie sur le domaine public, l'autorisation de cette organisation revient uniquement à M. le Maire, qui autorise ou pas la mise en place de cette braderie et qui délivre à la personne qu'il veut pour l'organiser. Donc, la c'est une protection supplémentaire qui permettra à aucune société ou organisation ou association de pouvoir s'arroger d'avoir le droit de faire une braderie sur le domaine public de la Ville de Bayonne, même si, comme je vous le disais, ce droit ne peut être utilisé que par l'autorisation du domaine public.

La deuxième chose sur laquelle je voulais insister, c'est sur ce que vous disiez par rapport à l'organisation, la structuration actuelle de l'ODC, puisque jusqu'avant 2014, l'ODC avait un collège de membres fondateurs dans lequel il y avait la mairie, il y avait la CCI, la Chambre des Métiers, et l'OT et une association qui était l'association de l'Union commerciale. A l'heure actuelle, le schéma fait que nous avons en membres fondateurs : bien évidemment la Ville, la CCI et la Chambre des Métiers, ainsi que l'Office de tourisme. Et que nous avons fédéré et je mets le mot, des associations de commerçants. Et au lieu d'avoir une association de commerçants qui à l'heure actuelle compte 140 à 160 membres, nous avons 8 associations de commerçants dont l'Union commerciale fait partie et qui représente plus de 525 commerçants. Donc, c'est par rapport à ce que vous disiez sur l'autorisation qui a été donnée par la Ville de Bayonne à l'ODC pour organiser la braderie des fêtes de Bayonne, la mairie n'a fait que suivre l'avis de l'ACBA, l'association des commerces et artisans bayonnais. Pardon ? L'ACAB, pardon et en plus je l'ai bien épelé, excusez-moi. Et donc on n'a fait que suivre cet avis qui était majoritairement pour que l'organisation ne soit pas donnée à une association mais à l'ODC pour la représentation de l'ensemble des commerçants de Bayonne.

M. le Maire : Mme Durruty ?

Mme Durruty : Moi, simplement pour venir en appui de ce que vient de dire Sylvie Meyzenc, je voudrais vous dire que je suis assez atterrée de vous entendre en permanence, sans vraiment être rentrée dans le dossier, considérer que nous n'avons pas réussi à fédérer et qu'il ne se passe rien. Je veux dire, il suffit de regarder les indicateurs, de regarder le satisfecit des

commerçants, le nombre d'enseignes qui s'installent et qui se sont installées depuis un an dans notre centre-ville, le taux de vacance qui est exceptionnellement bas puisqu'il est à moins de 4 % du centre-ville alors que sur des villes de même taille, il est à 10 %. Je crois franchement qu'à un moment donné, on en a parlé en commission préparatoire en plus, chère Madame, je crois qu'il faut arrêter de vouloir faire croire à une sinistrose, quand la sinistrose n'est pas là. Et personnellement, je trouve irresponsable, je dis bien irresponsable de la part d'élus comme nous, d'être en capacité… d'avoir des propos qui tendent à brosser un tableau qui n'est pas la réalité.

Nous avons, depuis le début de mandat, travaillé avec l'ensemble des acteurs que Sylvie Meyzenc a cités, pour repositionner l'Office de commerce, pour y faire rentrer toutes les associations de commerçants qui existaient et y accueillir toutes les nouvelles associations, pour qu'elles y soient représentées de façon équitable et qu'elles soient toutes, quelque soit leur taille, représentées : associations du centre-ville, de Saint-Esprit et du Petit Bayonne. Aujourd'hui, il suffit de venir à une commission de l'Office de commerce, il s'en tient une quasiment toutes les semaines, et je propose qu'un jour, M. le Maire, nous puissions inviter Mme Aragon à une de ces commissions, pour que vous puissiez voir comment aujourd'hui, l'ensemble des commerçants est fédéré. Et je ne parle même pas du club ACAB qui lui se réunit sans la collectivité, sans les élus, puisque là il s'agit de parler d'opérations commerciales.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. Vous proposez à Mme Aragon de faire partie de la commission, vous avez raison mais je crois qu'elle n'a pas envie d'être convaincue. Le problème, il est là ! Et que dans cette affaire, venir dire, Mme Aragon… écoutez vous avez ici, deux élus qui viennent de s'exprimer, qui ont l'une et l'autre des responsabilités sur le sujet du commerce. Le maire, que je suis depuis deux ans, est témoin de ce qu'il s'est passé sur la nouvelle gouvernance qui s'est mise à Bayonne avec les commerçants. Quand Mme Meyzenc dit qu'il y a plus de 500 commerçants qui sont engagés dans ces associations, qui elles-mêmes sont regroupées dans l'ACAB, c'est quand même une façon de dire que cette profession a réussi à s'organiser. Ce n'était pas le cas jusque là. C'était une profession qui était un peu dans une représentation émiettée. Il y avait une forme de désintéressement qui avait finalement gagné le tissu commercial et aujourd'hui nous sommes dans la situation strictement inverse.

Maintenant dire que nous avons la concurrence qui s'exerce à l'entrée de notre périphérie, c'est tout à fait vrai et ce n'est pas propre à notre bassin de vie, vous le savez. Il y a des concurrences qui sont plus dures que d'autres, et celles des Allées Shopping est certainement beaucoup plus difficile à admettre que celle que vous citez, d'Ikea ou d'Inter Ikea. Parce que, figurez vous qu'Ikea a porté ici un rayonnement, voilà, dont profitent déjà les commerces du centre-ville. Et si vous voulez ignorer le fait qu'il y a beaucoup d'enseignes qui se sont installées à Bayonne, vous pouvez l'ignorer, sauf que nous, on sait les enseignes qui se sont installées dans le centre-ville. Les enseignes qualitatives, des enseignes intéressées par le centre-ville de Bayonne, pourtant des enseignes qui savent déjà ce que sont les installations en périphérie. Nous avons une place à jouer dans le commerce du centre-ville et c'est ça la force de la gouvernance que Mme Meyzenc et Mme Durruty ont mise en place. C'est cette gouvernance-là qui permet de se dire : on peut se battre, même face à cette forme d'adversité. Car, encore une fois, si ces commerces se sont installés dans la périphérie, dans ces centres commerciaux, il y a aussi une appétence particulière du chaland pour ce que l'on peut présenter dans notre centre historique. C'est notre force.

Et s'il y a encore autant de commerces qui sont ouverts, car le taux de vacance, Mme Aragon, le taux de vacance des commerces dans notre ville, je l'ai découvert récemment, est très inférieur à celui qu'il est dans la moyenne nationale. Nous sommes avec deux fois moins de commerces vacants que dans la moyenne nationale. Alors la moyenne nationale est de l'ordre

de 8 ou 9 %, je crois bien et nous sommes, en ce qui nous concerne, entre 3 et 4 %. Et ça concerne en particulier certaines rues, parfaitement identifiées de Bayonne, que nous avons en tête et sur lesquelles il faut qu'on travaille, on en a bien conscience. Alors dire que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour le commerce du centre-ville, c'est le contraire de la vérité. Maintenant, vous pouvez continuer à ne pas voir ou ne pas vouloir voir, ce qui se passe à Bayonne avec les commerces du centre-ville.

Je vois qu'il y a des prises de parole. Est-ce que M. Bergé prend la parole avant M. Etcheto ? M. Bergé donc.

M. Bergé : Oui, c'est juste par souci de clarification, parce que vous avez une véritable capacité, d'une part, à utiliser la parole magique pour faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes, et ensuite de vouloir détourner la vérité en sortant toujours l'étendard d'Ikea.

Ikea, le magasin Ikea du meuble, nous n'avons jamais été contre, nous nous sommes toujours félicités de l'installation du magasin d'Ikea, parce que justement il avait la capacité d'élargir la zone de chalandise et de faire venir du monde sur notre territoire. Et je le répète une fois de plus, nous étions opposés au projet Inter Ikea, je le répète parce que ça fait déjà 4 ou 5 fois que vous nous faites le même coup en conseil municipal et que vous essayez de nous faire passer pour des personnes qui étaient contre l'installation d'Ikea, alors que nous étions contre le projet d'Inter Ikea et notamment contre son projet de modification substantielle qui avait été rejeté par la CDAC, la commission départementale, qui a été rejeté par la CNAC, pour lequel il y a eu un recours d'Ikea et a priori, la réponse est tombée aujourd'hui et le recours administratif donne raison à la version de la CNAC. Donc la modification substantielle du projet Inter Ikea va être rejetée définitivement. Donc, ça veut bien dire que votre opposition municipale, dans sa perception du dossier, avait probablement raison.

M. le Maire : Vous avez des informations, M. Bergé, qui me laissent sans voix. Vous connaissez avant nous les décisions judiciaires qui auraient pu intervenir.

Mme Capdevielle : … administratives.

M. le Maire : Oui. Attendez, de la cour administrative.

Mme Capdevielle : Une décision administrative, pas judiciaire.

M. le Maire : Non, mais vous parlez de quoi ? D'une décision administrative ou judiciaire ?

Mme Capdevielle : … la cour administrative d'appel.

M. Bergé : C'est le recours qu'avait porté Ikea sur le…

M. le Maire : D'accord. Ecoutez, moi, je sais de ce recours Monsieur…

M. Bergé : … Il s'agit d'affaires locales !

M. le Maire : Ecoutez, moi aussi je les suis et en particulier celle-là. Et le rapporteur public, et j'en suis resté là, le rapporteur public qui a rapporté effectivement cette affaire, il y a quelques jours, une quinzaine de jours à peu près, avait conclu au contraire, dans le sens contraire. Alors maintenant j'attends de voir cet arrêt. Non mais vous permettrez … Vous vous réjouissez comme ça des décisions qui interviennent. Vous savez quand on interpelle le contentieux, ça

veut dire qu'on n'a pas beaucoup d'arguments politiques, c'est un spécialiste du contentieux qui vous parle.

Je suis au courant de cette affaire, par contre je n'ai pas l'arrêt dont vous parlez. Donc vous avez des informations privilégiées, vous attendrez que je puisse lire cet arrêt et je vous dirai ce que j'en pense. Pour l'heure, je ne connais pas l'arrêt. Pas d'autre intervention là-dessus ? On va mettre aux voix. Oui, M. Etcheto.

M. Etcheto : Je ne sais pas si nous n'avons pas envie d'être convaincus, mais vous, visiblement, vous n'avez pas envie de dire la vérité. Mais sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres, on en a quand même l'habitude maintenant, quand on écoute Mme Durruty, tout va très bien Madame la Marquise. Bon, on est libre de le croire ou non. Vous aurez du mal quand même, et à travers cette délibération notamment, à faire croire à quiconque que vous parvenez à fédérer en effet l'ensemble du commerce bayonnais. Je crois que tous les jours, on entend des tonalités dissonantes pour le moins. Donc je crois que ce ne sont pas de bonnes méthodes démocratiques, la méthode Coué, de nier l'évidence, mais enfin vous faites votre choix, c'est le vôtre.

Vous nous reprochez de ne pas être assez informés. Mais justement, et je voudrais faire suite quand même à la demande de Marie-Christine Aragon sur le sujet, nous demandons justement à ce que nous soient communiqués, à toute la représentation municipale notamment, les rapports d'activité de l'Office de commerce que la Ville subventionne assez largement, et on vote aujourd'hui le budget. Vous nous parlez d'enseignes locomotives ou phares. Alors en effet, vous communiquez beaucoup depuis quelques mois et depuis un an sur l'arrivée de soi-disant enseignes locomotives ou phares, ça a été le cas au moment des vœux, ça a été le cas … c'était à chaque fois : « vous verrez ça, on va communiquer à la fin de la semaine, ou la semaine prochaine, vous allez voir ce que vous allez voir ». Pour l'instant, on ne voit absolument rien venir et on voudrait avoir peut-être quelques éléments apportés à notre connaissance, pour notre information, notamment quant à l'enseigne qui devrait ou aurait dû s'installer sur l'ancien palais de justice, puisqu'il y a quelques semaines ou quelques mois, vous en faisiez état, vous disiez que le dossier devait être traité de manière imminente.

Quant à, évidemment, la grande difficulté qui est devant vous, ça a été abordé, je ne vais pas revenir sur ce que Mathieu vient d'éclairer absolument sur notre position quant à l'Inter Ikea. En effet, la cour administrative d'appel a statué aujourd'hui. Je dirais quand même que cette concurrence tout à fait excessive, en périphérie, je ne parle pas que d'Ikea, je parle de l'ensemble des grandes surfaces de périphérie, mais M. le Maire et ancien Président du SCoT, vous l'avez organisée. Enfin, vous l'avez organisée ou vous ne l'avez pas organisée ! Vous l'avez laissé faire et en particulier, alors je vous vois pointer une nouvelle fois les Allées Shopping, mais enfin les Allées Shopping, quand même, en tant que Président du SCoT, je crois de mémoire que c'était en juillet 2013, vous avez vous-même fait voter le comité syndical du SCoT en faveur de la dérogation en faveur des Allées Shopping 2. Et vous êtes allé, même, défendre devant la CNAC à Paris le projet. Ne dites pas non. Oui ! Ah, je ne confonds pas du tout les dossiers, moi je veux bien… Vous avez vraiment un problème avec la vérité, parce que j'ai ici la décision, c'est le procès-verbal de la CNAC. Vous voyez, je ne vais pas vous en faire la lecture complète « vu le code du commerce » etc. « après avoir entendu » je vous passe « M. Eric Guilloteau, M. Jean-Marc Larre, M. Jean-René Etchegaray, Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du sud des Landes ». C'est un document public. Ne me dites pas non encore une fois ! On vous prend à chaque fois, on aura l'occasion d'en reparler, en flagrant délit de….

M. le Maire : Je veux bien parler de mon inconstance, mais la vôtre, lors de la dernière séance du conseil municipal, elle est quand même belle !

M. Etcheto : Pardon ?

M. le Maire : Je vous parle de votre propre inconstance, excusez-moi. Je parlerai tout à l'heure de ma constance sur ce dossier. Ne donnez pas des exemples M. Etcheto, sur l'inconstance vous êtes un bel exemple.

M. Etcheto : Alors là, si vous voulez on pourra reprendre ce à quoi vous faites allusion, mot par mot et point par point. Cela dit, voilà, ce document est là, alors vous le niez en direct, mais il existe quand même. J'ai également, ici, vous n'allez pas le contester peut-être, le procès-verbal des délibérations du conseil syndical du SCoT de juillet 2013 : « Le Président Jean-René Etchegaray accorde la dérogation permettant l'exploitation commerciale de la phase 2 du pôle commercial des Allées Shopping tel que présenté dans la note technique jointe ». Alors moi je veux bien qu'on entende ensuite derrière pointer les Allées Shopping qui vont être terribles pour le commerce bayonnais. Et nous, qui serions irresponsables ! Mais qu'est-ce que vous avez été, vous, dans cette position-là ? Je crois que ça c'est quand même grave.

Alors je renouvelle donc notre demande d'information, parce que nous ne demandons que ça, d'être informés. Je viens d'apprendre quand même avec satisfaction que nous allions être conviés à une réunion de l'Office de commerce, c'est très aimable de votre part, ou Marie-Christine Aragon, pardon. Nous aimerions bien entendu avoir accès à un rapport d'activités et aux comptes de l'Office de Commerce qui sont subventionnés par la Ville, comme chacun sait.

Mme Durruty : Moi ce que je voudrais simplement dire, c'est qu'il y a, concernant le développement économique, ceux qui agissent et ceux qui regardent. Nous, nous avons décidé depuis le début du mandat, et c'est pour cette raison que M. le Maire nous a donné délégation à Sylvie Meyzenc et à moi-même, de nous engager au quotidien, pour essayer d'accompagner au mieux, je dis bien au mieux, le développement et l'évolution du contexte commercial qui est celui auquel est confrontée notre Ville aujourd'hui.

Alors, M. Etcheto, je sais bien que vous aviez pointé Mme Aragon comme étant celle qui serait l'adjointe au commerce, et c'est certainement pour ça qu'aujourd'hui, elle semble systématiquement avoir quelques appétences pour ces questions sauf que nous avons, à de nombreuses reprises, échangé sur ce sujet. Chaque fois qu'il a été question d'évoquer le sujet et d'apporter des précisions, nous avons été là. Et donc, tout simplement ce que je lui ai proposé là c'est de participer à une commission de l'Office de commerce. Et si, aujourd'hui il y a besoin de passer une demi-journée pour réexpliquer la stratégie que nous vous avons déjà expliquée, ça sera avec grand plaisir.

Il n'empêche que les résultats sont là. Et ce n'est pas, ni Sylvie Meyzenc, ni Sylvie Durruty qui sommes aveugles par rapport à un véritable contexte, ce sont notamment les résultats que nous avons eu pas plus tard qu'hier, avec M. le Maire, lors d'un comité de pilotage sur l'étude « commerce », que vous savez, nous avons lancée depuis maintenant quelques mois, qui est en cours de finalisation, mais qui n'est pas finalisée par le cabinet Bérénice, et dans lequel le diagnostic qui est porté sur notre ville et sur le commerce de notre ville, est sans commune mesure avec ce que vous évoquez. Donc, aujourd'hui, je fais partie et nous faisons partie des gens qui préférons voir un verre plutôt plein, qu'un verre à moitié vide. Et personnellement, nous continuerons à nous féliciter des investissements faits par ces acteurs économiques qui aujourd'hui investissent à Bayonne. Même, tout commerçant quel qu'il soit mérite aujourd'hui

d'être salué, accompagné et aujourd'hui je ne peux vous laisser continuer à penser que nous avons une vision qui n'est pas réaliste de la situation.

Aujourd'hui, le contexte économique qui est celui environnemental du commerce demain, nous en sommes parfaitement conscients et c'est bien pour ça que nous œuvrons au quotidien pour accompagner au mieux la spécificité de ce commerce, puisqu'à Bayonne, notamment, il y a à peine 15 % de franchises et c'est bien la force qui est la nôtre. Donc aujourd'hui, j'ose vous dire que nous manquons de surface pour accueillir certaines enseignes qui souhaitent et qui font le choix ou qui feraient le choix de s'implanter à Bayonne, mais auxquelles nous ne pouvons pas proposer les surfaces ad hoc par rapport à l'exploitation qui est la nôtre. Et je recevais, pour terminer, encore tout à l'heure dans mon bureau, un acteur économique qui a développé, à partir de Bayonne d'ailleurs, une marque qui aujourd'hui se retrouve en France entière, qui demain inaugure une boutique à Bordeaux, une autre à Toulouse et qui nous disait que sa boutique de Bayonne, c'était bien sa boutique phare et qu'il faisait le comparatif entre notamment Pau où il est aussi installé et où clairement les performances économiques du commerce n'avaient rien à voir. Donc, je vous invite aussi à regarder ce qu'il se passe dans d'autres villes de même taille, pour avoir peut-être une vision un peu moins pessimiste mais enfin optimiste de la situation de notre commerce. Merci.

M. Etcheto : D'une seule phrase : vos belles paroles ne nous suffisent pas sur ce sujet, comme sur d'autres. Donc, nous attendons. Nous avons demandé un certain nombre de documents, nous attendons qu'ils nous soient communiqués. Voilà, c'est tout.

M. le Maire : Je pense qu'on n'arrivera pas à vous convaincre, donc ces éléments d'information, vous les aurez le moment venu.

Je vais juste, quand même, M. Etcheto, vous rappeler des petites choses, parce qu'il y a des choses que vous confondez. Alors, moi je pense que vous les confondez volontairement parce que je pense que vous avez assez d'éléments pour ne pas considérer que je sois le créateur de toutes les zones d'aménagement commercial de notre bassin de vie. J'ai été président du SCoT, oui. Le SCoT a été approuvé à l'unanimité. Il incluait, il inclut toujours d'ailleurs, 48 communes : 40 du Pays Basque et 8 du Seignanx. Presque 50 communes qui ont à travailler ensemble pour réfléchir sur toute une série de sujets, dont l'urbanisme commercial. Vous avez raison lorsque vous dites qu'on a créé, ou tout au moins que le SCoT a, au travers de son document d'aménagement commercial, créé ce qu'on appelle des ZACOM (zones d'aménagement commercial) : celle des Allées Shopping comme celle aussi d'Ikea. Dire aujourd'hui que c'est moi qui ai décidé que la ZACOM puisse s'installer et puisse avoir ce périmètre aux Allées Shopping, c'est m'accorder beaucoup d'importance. C'est le comité syndical qui bien sûr en a décidé.

Cela dit, il ne pouvait pas en être autrement, parce que les dispositions, je ne voudrais pas rentrer dans les détails de ces choses-là, mais les dispositions juridiques qui président aujourd'hui depuis la réforme de la loi Royer à l'urbanisme commercial, ne permettent pas d'interdire la création de zones d'aménagement commercial à la périphérie des villes. La loi Royer n'existe plus aujourd'hui. Mais enfin, si elle existe, elle n'a plus les effets qu'on lui a connus et qu'elle ne permet pas aujourd'hui de défendre les équipements commerciaux de centre-ville. C'est un juriste qui vous le dit, c'est ainsi. Je verrai ce que dit l'arrêt de la cour administrative dont vous vous prévalez, peut-être qu'elle aborde cet aspect des choses. Donc, ça c'est pour répondre à la question de la ZACOM des Allées Shopping, ZACOM qui a été défendue, bien sûr, par les élus du Seignanx, on comprend tout à fait.

Mais maintenant je voudrais vous parler de la CNAC. Vous confondez la première CNAC et la seconde CNAC, parce qu'il y a eu plusieurs réunions de CNAC, pour la première partie des Allées Shopping, et puis ensuite pour la deuxième partie des Allées Shopping. Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails de ça, vous êtes en train de dire que j'étais présent à la CNAC. Oui, je suis allé à la CNAC, c'est tout à fait vrai. Pour tout simplement, dire et expliciter le sens du schéma de cohérence territorial, au titre de président du SCoT que j'étais à l'époque, et non pas de maire de Bayonne. Alors j'étais effectivement, adjoint au maire de Bayonne, mais enfin il n'y a pas d'incompatibilité ! D'ailleurs heureusement, parce qu'en général les présidents de SCoT sont des élus aussi, et il peut forcément arriver que ce genre de situation puisse exister. Je ne vois pas le procès que vous me faites, parce que ce qui est extraordinaire, au travers des dossiers, vous avez toujours un plaisir inouï à attaquer les personnes. Alors moi, je m'en fous de ça. Figurez-vous que je m'en fous. Vous m'attaquez : écoutez, ma personne n'a aucune importance. Moi je m'intéresse à la Ville de Bayonne et il n'y a que cela qui m'intéresse. Alors maintenant, si ça ne vous plait pas, et bien, ça ne vous plait pas, mais arrêtez de vous attaquer aux personnes et parlons de dossiers, ça sera mieux. Bon, M. Bergé, dernière prise de parole.

M. Bergé : Je ne vais pas m'attaquer à la personne, je vais m'attaquer à la pratique politique, et à la pratique politique du président du SCoT. Et qu'on pourrait résumer en gascon bayonnais en « tratous ». Et sur ce SCoT, vous avez fait des « tratous » avec toutes les autres collectivités, c'est pour ça que vous avez eu un accord. En gros, on ne bloque pas le projet de l'autre pour pouvoir le développer et on laisse le marché décider qui sortira du sort. Et c'est exactement ce qui s'est passé. Et c'est votre pratique politique et c'est une pratique politique de cet ordre-là qui fait mal au territoire.

M. le Maire : Vous confirmez l'expression « tratous » ?

M. Bergé : Des accords, ça veut dire.

M. le Maire : Non mais vous confirmez « tratous » ? M. Bergé, est-ce que vous confirmez que vous dites « tratous » ?

M. Bergé : Dans le sens « accords ».

M. le Maire : Je vous vois reculer M. Bergé !

M. Bergé : Non ! Parce que qu'est-ce que vous mettez derrière ?

M. le Maire : Vous reculez !

M. Bergé : Dites-moi ce que vous mettez derrière « tratous » ?

M. le Maire : Bon, si un « tratou » est un accord, on s'est compris.

M. Bergé : Un arrangement quoi !

M. le Maire : Il y a une chose qui est vraie, c'est que lorsqu'on met un document d'urbanisme au vote… et moi je suis très fier d'avoir porté le SCoT et de l'avoir fait approuver à l'unanimité, voyez, je suis très fier. Voilà. Une fierté comme ça qui fait que moi je trouve que c'est une bonne chose. Parce que justement ce SCoT va nous prévenir à l'avenir d'un certain nombre d'excès et pas seulement en matière d'urbanisme commercial, sur bien d'autres sujets. Et nous avons trouvé, à mon sens, dans ce SCoT, des équilibres, d'ailleurs. Si on n'avait pas trouvé des équilibres, et bien il n'aurait pas été approuvé dans ces termes-là. Mais bon, ça vous gêne ; je

comprends que ça vous gêne qu'il puisse y avoir une espèce de consensus entre les élus Basques et puis les élus du Seignanx…

M. Bergé : Vous condamnez tout le temps les élus du Seignanx ! C'est vous qui avez attaqué le projet du Seignanx et maintenant vous dites que vous avez un accord ! Vous dites tout et son contraire en trente minutes ! Sur tous les sujets !

M. le Maire : Mais pas du tout ! Mais bon. Bien, écoutez, est-ce que vous avez terminé M. Bergé ? Vous qui aviez décidé de ne pas m'attaquer, est-ce que vous avez terminé ?

M. Bergé : Ah, mais je condamne la pratique politique qui est la vôtre continuellement, qui est de trouver des accords de cette manière-là pour avoir des majorités. Mais en réalité, cela nuit au territoire. Et là, sur l'armature commerciale, on en a le résultat parce que maintenant, on est dans une politique justement proactive au niveau de la Ville, parce que vous avez très, très peur que l'offre, la suroffre commerciale mette en péril le centre-ville bayonnais. Et nous le savons tous très bien, et la CCI de Bayonne a également argumenté de cela. Et c'est le président du SCoT qui a trouvé cet accord général qui permet qu'aujourd'hui il y ait une suroffre sur notre territoire. Alors, au lieu de vous faire passer pour le sauveur du territoire au niveau commercial, vous êtes celui qui a créé ce déséquilibre.

M. le Maire : L'avenir dira ce qu'il faut penser de votre propos qui est bien évidemment excessif, mais j'ai bien compris que « le tratou » n'est pas entendu au sens, où on l'entend généralement. Donc, ça me va beaucoup mieux….

Bien on met aux voix, parce que je vous rappelle, mes chers collègues, que nous étions dans une délibération qui concernait la braderie des fêtes de Bayonne. Vous avez vu comme on a glissé, comme on sait le faire ici de temps en temps. Je vous propose de mettre aux voix. Alors, je n'ai pas compris ce que vous aviez conclu, vous aviez conclu comment Madame ?

Mme Aragon : Abstention.

M. le Maire : Abstention, d'accord. Abstention donc, du groupe. M. Iriart ? Vous votez pour la délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre dans la majorité, cette délibération est adoptée.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

M. le Maire : Le rapport suivant, Mme Christine Martin-Dolhagaray, vous allez nous parler de l'approbation du plan pluriannuel d'investissement en faveur des écoles publiques.

ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION

10. Plan « Ecoles publiques 2020 » – Approbation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) en faveur des écoles publiques.

Mme Martin-Dolhagaray : Merci M. le Maire. Si vous le permettez, deux trois remarques en préambule, avant la présentation de cette délibération.

Par l'élaboration et la présentation ce jour du programme pluriannuel d'investissement « Ecoles publiques 2020 », c'est d'abord un acte très fort d'accompagnement éducatif qui est posé par la

Ville de Bayonne, au profit de la jeunesse bayonnaise. Certes, la loi nous assigne des responsabilités très claires : la Ville n'a pas de compétences pédagogiques et n'a pas vocation à délivrer les savoirs. Mais l'acte éducatif ne se limite pas justement à la seule délivrance des savoirs. En créant un environnement favorable, sécurisé, agréable et adapté à l'exercice de leur mission par les enseignants, par nos personnels périscolaires, nous contribuons directement au bien-être, à l'épanouissement des enfants et par là même, nous permettons qu'ils soient dans les meilleures conditions pour recevoir les apprentissages fondamentaux. C'est le sens même du PPI.

Outre le respect de l'ensemble et les normes requises, la réhabilitation d'un bâtiment scolaire n'est pas une fin en soi. Nous le faisons pour accompagner l'acte éducatif, le renforcer, le consolider. C'est cette même logique qui nous conduit d'ailleurs à intervenir sur l'investissement en faveur du numérique : permettre aux pédagogues d'agir dans les meilleures conditions. Tout ceci peut relever de l'évidence, mais il est bon de le rappeler, de rappeler le sens de l'action publique municipale en faveur de l'éducation, une action qui contribue directement au service public de l'éducation. Nous pouvons donc revendique et assumer un acte d'accompagnement éducatif. Cet acte est d'une importance sans précédent à l'échelle de la Ville. Et c'est donc une priorité absolue, accordée à l'éducation qui peut aussi être revendiquée ce soir. Priorité absolue, qui fait de l'action municipale en faveur de l'éducation, et de ce PPI tout particulièrement, un marqueur essentiel de cette mandature. Il s'agissait d'un engagement pris, auprès des électrices et des électeurs bayonnais.

Ce soir, cet engagement est tenu, et respecté pour les enfants de Bayonne. Pour l'école avec un E, car en dépit de tout ce que nous pouvons en dire, en dépit des difficultés, des dysfonctionnements, l'école demeure, dans notre démocratie, l'un des socles fondamentaux pour la construction de l'individu, pour la défense des valeurs de partage, de tolérance, de respect et d'égalité. Enfin, avant de rentrer plus avant dans la présentation de la délibération, nous pouvons revendiquer ce soir une première : en effet, la Ville a certes investi dans les mandats précédents en faveur de ses infrastructures scolaires, mais le programme « Ecoles publiques 2020 », c'est une première du point de vue de la méthode, avec un engagement clair, précis et inscrit dans la durée. Il s'agit d'autre part d'un engagement financier majeur, qui nous conduit à doubler et plus que doubler notre niveau d'intervention, par rapport à ce qui a pu être réalisé dans la mandature précédente. Deux chiffres : + 114 % d'accroissement de notre intervention foncière, financière pardon, entre 2014 et 2019 et plus de 11 millions d'euros dédiés à la rénovation de nos écoles.

Bayonne agit ainsi avec une ambition réelle et résolue en faveur de l'éducation. Une ambition qui ne demeure pas dans le registre du discours et des intentions, mais bien dans celui de l'action. Cette action, l'ensemble des membres des communautés éducatives qui ont pu s'exprimer et nous faire de nombreuses remontées au cours de conseils d'écoles, au cours de réunions de travail avec des groupes de directeurs, en auront connaissance et bien entendu, nous les informerons dès que le conseil municipal aura délibéré.

Je vais maintenant faire lecture de ce rapport.

Avec la volonté d'affirmer la priorité de l'Education au titre de l'action publique municipale et le souci de la cohérence et de l'efficacité de son Projet Educatif Global, la Ville de Bayonne fait le choix de planifier l'ensemble de ses investissements en faveur des écoles dans le Programme Pluriannuel d'Investissement « Ecoles publiques 2020 ». Ce dernier répond à une double finalité, prioritaire sur toute autre : assurer aux 2 600 élèves accueillis, les conditions d'éducation et de formation d'une part, les conditions d'épanouissement et de bien-vivre d'autre part, qui feront d'eux des adultes autonomes, responsables et citoyens.

Au terme d'un diagnostic sur le patrimoine que constituent les 23 écoles de la commune, la structuration du PPI s'organise autour de 6 axes d'interventions distincts les uns des autres et pouvant se cumuler dans le cadre d'opérations d'envergure : le respect des normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ; le clos et le couvert ; les conditions d'enseignement et d'accueil périscolaire ; la restauration ; les espaces extérieurs et récréatifs ; les autres travaux d'entretien, de maintenance, et de réparations seront faits à l'année.
Outre l'immobilier, l'investissement en faveur de l'école numérique fait aussi partie intégrante du PPI des écoles publiques à travers le déploiement de la fibre optique, la dotation en Vidéo Projecteurs Interactifs et le développement de « classes mobiles » et enfin la poursuite du renouvellement progressif du parc informatique.

Ainsi une programmation pluriannuelle, qui intègre les réalisations intervenues en 2014 et 2015, et dont le détail figure en annexe de la note explicative de synthèse, a été définie jusqu'au terme de l'année 2019, pour un coût total de 11 394 000 €, soit un investissement moyen annuel de 1 899 000 €/an, représentant un effort multiplié par plus de deux pour l'action publique de la Ville en faveur de l'Education par rapport à la précédente mandature.
Il est demandé au conseil municipal d'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « Ecoles publiques 2020 » de la Ville de Bayonne.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas… oui, M. Iriart, vous demandez la parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Iriart : Sur ce rapport, qui est un rapport important, puisqu'il concerne effectivement la réhabilitation des bâtiments scolaires sur l'ensemble du mandat. Donc, par le passé nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous étions favorables au principe d'un programme pluriannuel d'investissement sur les écoles en particulier. Dans la gestion des collectivités locales, c'est un outil classique, mais c'est un outil efficace pour mener un plan de réhabilitation de bâtiments, parce que ça force l'exécutif à fixer des priorités et ça mobilise aussi des moyens nécessaires pour réaliser le plan et ça affiche des intentions en amont des arbitrages annuels. Donc ça donne effectivement, un caractère prioritaire à un certain nombre d'interventions sur plusieurs années. C'est donc pour nous un point positif de l'avoir décidé. Adopter un plan, c'est aussi donner la possibilité aux acteurs de l'éducation et aux élus de l'opposition que nous sommes, de pouvoir le suivre et de rappeler aussi l'importance de tenir les engagements pris. Dont acte, pour le lancement de ce PPI.

Ce plan est fixé à hauteur de 11,4 M€. Dans le rapport, et dans votre intervention Madame Dolhagaray, vous avez pris soin de comparer ce chiffre à celui du mandat précédent, 5,3 M€, soit effectivement plus de deux fois moins. Cet argument est cependant à double tranchant, parce que si vous n'étiez pas vous en responsabilité lors du mandat précédent, ce n'était pas le cas d'une grande partie de vos colistiers. Acceptons donc l'idée d'une autocritique salutaire. La comparaison avec le mandat précédent serait encore plus éloquente, si on comparait les 5,3 M€ consacrés à l'éducation, à la totalité des dépenses d'équipement sur le mandat, soit 113 M€. Ce qui veut dire que les dépenses d'équipement effectuées sur les 23 écoles publiques de la Ville, compétence majeure de la commune a donc pesé moins de 5 % de l'effort d'investissement global de la Ville pendant tout le mandat précédent. Sans connaître l'état précis de tous les bâtiments scolaires, un si faible effort sur 23 écoles publiques traduit forcément une détérioration significative de l'état des bâtiments. L'objet de mon propos n'est pas de stigmatiser inutilement le bilan du mandat précédent, il vaut mieux se tourner en effet vers l'avenir. Mais ce bilan permet d'illustrer l'ampleur du retard pris qu'un effort même doublé ne permettra de couvrir que partiellement.

Sur un total de 11,4 M€, si on enlève les opérations liées à l'accessibilité handicapés qui seraient à mener quoi qu'il arrive, près d'un million ou un peu plus, si on enlève l'effort nécessaire pour le développement du numérique à l'école, 585 000 €, si on enlève l'entretien à effectuer sur l'ensemble des écoles, le plan du coup concerne concrètement 19 opérations. Autrement dit, 19 écoles sur les 23 écoles, pour un total de 8,8 M€. Sur ces 8,8 M€, 4 grosses opérations consommeront les 70 % des crédits. Même si j'ai confiance dans l'identification des besoins établis par les services, parce que j'imagine que ce plan a fait l'objet d'une évaluation précise de l'état des bâtiments et que c'est en fonction de cette évaluation que vous avez défini un certain nombre de priorités, cela veut dire quand même, qu'au cours de ce mandat, près du tiers des écoles ne connaitront pas d'interventions lourdes.

Donc, en conclusion sans me répéter, on trouve positif et même nécessaire, ça fait partie aussi des éléments que nous avions, nous, défendus pendant la campagne électorale, de se mobiliser en arbitrant des décisions positives en faveur de la réhabilitation des écoles publiques, compétence majeure de la commune. Je pense que le retard important hérité du mandat précédent, aurait nécessité un effort plus important. C'est en tout cas le sens de l'intervention que je souhaitais faire ce soir, au cours de la présentation de ce rapport.

M. le Maire : Mme Dolhagaray vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, simplement pour une précision quant à l'état des lieux qui a été fait. Bien entendu, les équipes techniques sont passées, école par école, ont fait un état des lieux complet avec les équipes pédagogiques et les équipes enseignantes de manière à pouvoir faire une priorisation parmi les travaux qui étaient à faire. Il est évident qu'un retard très important a été pris. Il faut avoir le courage de se dire les choses, c'est aussi pour ça que le propos a été tenu dans ce sens, mais par contre, il est clair qu'il y aura également des investissements qui seront fait à hauteur de 100 000 € par an sur des entretiens courants. Là on parle de gros travaux, qui vont amener à développer les écoles, c'est-à-dire : à créer des classes, à créer des préaux, à créer des cours de récréation ; vous avez le détail parmi les documents qui vous ont été transmis.

Je ne dis pas qu'en 2019, toutes nos écoles seront remises totalement à neuf. Je dis simplement que nous faisons un effort très conséquent vu le contexte économique contraint. Nous faisons un effort très conséquent pour faire en sorte que nos équipes pédagogiques puissent travailler dans de très bonnes conditions, et que les élèves bayonnais puissent eux également, profiter de cette embellie.

M. le Maire : Merci Mme Martin-Dolhagaray. M. Duzert vous avez la parole.

M. Duzert : Oui, on ne s'est pas vu parce que j'aurais préféré parler avant Mme Martin-Dolhagaray, qu'elle fasse une réponse globale. Mais bon, j'aurais la chance qu'elle nous réponde directement.

M. Le Maire, chères et chers collègues, je vais joindre les délibérations 10 et 11. Enfin le PPI pour les élèves et leurs écoles à Bayonne ! Vous nous dites dans la présentation, je reprends vos propos « un patrimoine vieillissant et pour une part inadapté ». C'est un constat très sévère, nous le partageons totalement. Mais, il y a un mais : c'est un nouvel aveu de la gouvernance d'une partie de votre équipe qui est en responsabilité depuis quasiment 20 ans dont l'ancien 1er adjoint, voire celui de l'urbanisme.

Ce PPI nous parait insuffisant hors travaux normaux déjà effectués ainsi que votre choix de ne pas créer un groupe scolaire compact au Petit Bayonne sur le site de la maternelle. Nous vous

avions fait des propositions argumentée et métrées, il y a quelques mois. Vous préférez continuer à miter les structures à fort potentiel, dont le CFA pour plus tard, pénalisant ainsi les futures orientations de ce site idéalement placé en cœur de ville plutôt que de densifier sur un même lieu. Quand au coût de départ : 2 M€, on sait où nous mènent vos évaluations, de récents dossiers bayonnais en attestent. Ne nous parlez pas de construction d'une nouvelle école, mais bien d'un mauvais choix résultant de vos renoncements sur le dossier des réserves mutualisées et du dossier du musée Bonnat-Helleu. Quand à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), 1,1 M€ nécessaires et en lien avec vos constats, pour rattraper votre retard depuis 2005, je vous rappelle la loi.

Heureusement que ce conseil municipal a été retardé : nous passons de 7,5 M€ lors des orientations budgétaires à 11,5 M€ ce soir. En 7 semaines, vous faites mieux que durant les 20 dernières années !

La présentation de ce PPI a été faite à la hussarde, et c'est dommage, lors de la commission générale. Nulle part ailleurs dans d'autres commissions, dommage ! Ça, ce n'est pas tout à fait de votre responsabilité, Madame. Nous aurions pu débattre et échanger des analyses des besoins, de l'état des lieux des écoles et confronter nos visions sur la programmation et le contenu des travaux.

La délibération 11 nous apporte quelques éléments, plusieurs éléments, sur les travaux prévus. Hormis l'affichage des budgets et votre classement, nous n'avons pas d'éléments suffisants pour travailler sur les perspectives. Là aussi, il nous reste à espérer que le taux de réalisation soit supérieur à 55 % d'ici à 2020, nos élèves le méritent. Dans vos choix, voire non-choix, on voit votre manque de prospective urbanistique. Quid de l'école du Prissé, Mousserolles pour les anciens, situé dans un lieu de forte urbanisation et dont les travaux sont prévus pour la fin du PPI ? Il suffit de se rendre dans ce quartier pour vérifier les besoins tous les jours et l'évolution. Mais surtout, le plus flagrant, c'est l'absence de perspectives, voire de recul sur le quartier Arrousets/Séqué. Exit le programme d'école sur cette zone à forte et récente urbanisation programmée pour jeunes et jeunes couples en particulier. Ce projet dit exemplaire s'est traduit par un manque de perspectives scolaires, commerciales, lieu de vie… bref, là haut, il faut surtout une voiture pour les besoins de vie.

Comme vous l'avez compris, nous voterons les délibérations 10 et 11. Mais ce PPI de rattrapage manque de souffle. Il nous inquiète financièrement et sur le fond avec votre choix sur le petit Bayonne, le retard sur le Prissé et l'absence de perspectives pour les familles et jeunes couples sur Arrousets/Séqué.

Merci.

M. le Maire : Merci, Mme Martin-Dolhagaray, vous voulez faire plaisir à M. Duzert et répondre à M. Duzert.

Mme Martin-Dolhagaray : Bien sûr. Donc, sur plusieurs points, bien entendu.

On va revenir sur le Petit Bayonne, parce que c'est votre grand dada, on peut le dire. Simplement, pour expliquer que lorsque ce choix a été fait et arrêté, il y a eu beaucoup de consultations. Ce n'est pas un choix qui a été fait à la légère, loin de là. Quand vous parlez de construction ou de reconstruction, moi je suis désolée, je revendique le mot construction, dans la mesure où, dans le local où cette école va exister, il n'y a à l'heure actuelle aucune installation pédagogique, ni d'école. Donc c'est bien d'une construction qu'il s'agit, M. Duzert. Après, pour le programme sur la construction par rapport à l'école maternelle, vous savez

pertinemment que de toute façon ça a été également examiné, mais ce qui a été choisi et on ne va pas revenir sur une décision qui a été prise, c'est cette construction sur le lieu qui est dédié maintenant, avec une belle ambition. Cette construction, ces choix ont été faits en collaboration avec les équipes pédagogiques, avec les parents d'élèves qui sont associés de très près à tous les plans qui sont faits. D'ailleurs, vous avez dû prendre des renseignements, vous devez le savoir, je pense. Ça c'est une première réponse.

Ensuite pour la commission, vous savez aussi bien que moi, que le calendrier était relativement contraint et que si cette commission a été annulée, ce n'est pas de mon fait, ce n'est le fait de personne, c'est simplement… non mais je tiens à reprendre tous les points M. Duzert.

Bien, par rapport au Prissé, il est évident qu'il y a une programmation qui est faite. Cette programmation sera peut-être amenée à évoluer parce qu'on sait qu'il y a une urgence au Prissé. Nous souhaitons que les enfants soient accueillis dans de très bonnes conditions. Donc avec les services techniques, nous sommes déjà en réflexion pour savoir dans quels délais nous serions en mesure d'avoir une capacité supplémentaire au niveau des classes. Donc je pense que nous ne manquons pas d'ambition dans ce projet. Bien entendu, c'était sûr qu'il n'allait pas vous satisfaire, le contraire m'aurait étonnée.

Mais par contre, je trouve qu'on a une belle ambition, je le revendique parce qu'il n'est pas simple dans un contexte aussi contraint que nous l'avons maintenant. Vous avez bien souligné vous-même que dans les mandatures précédentes, je pense que les moyens étaient différents, je ne reviendrai pas là-dessus. Je n'étais pas élue à cette époque-là et je ne vais certainement pas jeter la pierre aux gens qui étaient en position, ils ont pris des décisions je pense, qui étaient justifiées et qui les regardaient. Donc simplement pour dire que ce PPI, je le revendique. J'estime qu'il est à la hauteur de la Ville de Bayonne, vu le contexte économique qui est contraint. Je remercie d'ailleurs mes collègues élus qui ont bien compris que celui-ci allait prendre de l'importance et ont peut-être, de leur côté, été obligés de mettre un petit peu, on va dire un bémol sur des choses qu'ils auraient souhaité faire. Grâce à eux, ce PPI aujourd'hui passe en conseil municipal et je suis très fière de le présenter.

M. le Maire : Merci. Est-ce que vous êtes déçu, M. Duzert, de l'intervention de Mme Martin-Dolhagaray ? Parce que c'était punchy quand même ! Non bon.

M. Duzert : Enfin quelqu'un qui nous répond en direct et franchement. Voilà, ça c'est fait. Oui effectivement, mais vous avez bien compris qu'on votera ce PPI. Juste, il nous manque les points zéro. On aurait fait des choix différents, vous l'avez bien entendu. On ne partage pas le Petit Bayonne, parce que ce n'est pas une construction ; c'est par défaut suite à l'affaire du musée Bonnat-Helleu et des réserves mutualisées. Donc, effectivement vos choix, nous ne les partageons pas. Une fois que ça sera voté, on y travaillera dedans. Juste comme tout à l'heure, on aimerait vraiment avoir l'état des lieux, le fameux point zéro (là aussi on parlera comme ça maintenant), l'état des lieux de toutes les écoles, à partir de quoi vous êtes partis. On l'a déjà demandé… dont acte. Vous savez que nous sommes présents, parce que ce n'est pas M. Duzert, ce n'est pas Mme Martin-Dolhagaray, c'est quand même la majorité, je parle au nom de l'opposition, d'une opposition pardon, dont acte. Au travail ! On continuera à travailler, à discuter de façon souriante mais ferme.

M. le Maire : Merci. Ça ne nous pose aucun problème. M. Etcheto, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Etcheto : Oui, juste un petit mot, parce qu'Alain l'a dit, on apprécie le fait qu'on nous réponde de temps en temps. Ce n'est pas toujours le cas, donc nous sommes gré à Mme

Martin-Dolhagaray de nous avoir répondu là-dessus. Et elle n'est pas en cause à titre personnel, bien entendu.

Mais c'est quand même… quand on entend tout ça, le tâtonnement qui est érigé en mode de gouvernance. Quand on entend ce qu'on a entendu, excusez-moi, et qu'on reprend les faits, sur l'école du Petit Bayonne, enfin c'est quand même assez incroyable ! On sait bien que vous avez subi ce transfert du Petit Bayonne et que vous le précipitez tout simplement, pour essayer de porter à toute vitesse ce projet du musée Bonnat que le directeur du musée du Louvre dans la presse ce matin, à demi-mots estimait trop rapide lui-même. Voilà.

Tâtonnement aussi, je ne sais pas s'il faut s'en féliciter ou s'en inquiéter, j'ai tendance à m'en féliciter mais quand même, Alain l'a dit, sur les orientations budgétaires il y a un mois, votre PPI vous l'inscrivez à 7,5 M€, et là maintenant, ça devient 11,5 M€. 4 M€ supplémentaires…. Comment ? Oui, alors ça c'est tant mieux, on s'en félicite à condition de ne pas avoir à s'en inquiéter parce qu'où sera-t-on dans un mois ? Ou plutôt, où en serez-vous dans un mois de vos réflexions ou l'année prochaine ? C'est ce qui nous inquiète à nous, c'est cette inconstance, cette hésitation et cette tergiversation permanente…

M. le Maire : L'inconstance, M. Etcheto….

M. Etcheto : Oui, l'inconstance, absolument !

M. le Maire : Et la vôtre, inconstance, M. Etcheto ?

M. Etcheto : Vous faites allusion à quoi M. le Maire ?

M. le Maire : A rien, à la dernière séance du conseil municipal. C'est tout.

M. Etcheto : Alors, M. le Maire, …

M. le Maire : Non mais finissez sur ce sujet, choisissez les mots parce que sinon …

M. Etcheto : Pourquoi pas, parce que je n'ai pas retrouvé mon texte, je vais le retrouver … S'il vous plait, je peux parler, j'ai la parole !

M. le Maire : Allez-y, parlez, M. Etcheto. Ne soyez pas énervé, parlez.

M. Etcheto : Je vais vous relire, simplement, un petit paragraphe par lequel je clôturais mon intervention du mois de novembre sur la première appréciation que nous avions eue sur le projet. C'était un bilan : « ce sont les raisons qui me conduisent à porter ce soir un vote favorable mais critique sur ce projet. Un vote favorable mais très exigent en particulier sur le point fondamental que je viens de souligner (c'était l'aspect démocratique). La proposition actuelle sur la représentation démocratique doit être impérativement revue dans le sens du respect des principes fondamentaux : celui de l'égalité entre les citoyens de ce territoire devant le vote et la représentation politique, celui également de l'égal accès des femmes et des hommes aux instances politiques. Si cela n'était pas le cas, les femmes et les hommes de progrès attachés aux valeurs démocratiques élémentaires et fondatrices de notre société, ne pourraient pas approuver le projet au printemps prochain ». C'est sur PV, c'est sur bande, vous pourrez le vérifier. Je pense que s'il y a quelqu'un de constant ici, il est en face de vous et je crains de ne pas forcément retrouver la même constance, sur beaucoup de sujets, pour ne pas dire sur la plupart des sujets, pour ma part en regardant devant moi.

M. Millet-Barbé : Ce n'est pas ce qu'il dit sur l'article de Médiabask !

M. le Maire : Allez, non, on ne va pas rentrer dans la polémique, ce n'est pas dans le sujet du conseil. Bien ! Non, Mme Bisauta, on passe… Je vous propose de revenir sur la délibération. Je voulais juste dire une chose, et je ne vais le dire avec un esprit polémique, je voudrais juste un chiffre. On parlait des écoles, s'il vous plait, parlons des écoles ! Alors les écoles, Mme Bisauta, on parle des écoles. Et alors les écoles, nous en avons…

M. Etcheto : Vous m'avez interrompu M. le Maire.

M. le Maire : Bien écoutez. Vous n'avez pas terminé ?

M. Etcheto : Je n'ai pas terminé.

M. le Maire : Bon, donnez la parole à M. Etcheto, il avait un discours rentré, maintenant il va falloir que…

M. Etcheto : C'est la tactique de diversion, évidemment que vous avez opposée sur ce sujet comme sur d'autres… Mais je voulais simplement terminer, en effet sur le fait : il était temps d'avoir un petit peu d'ambition. Un petit peu d'ambition ! C'est vrai que, ça a été souligné par mon collègue, le quartier du Séqué/Arrousets attendra toujours son école. Ça fait combien de temps qu'à Bayonne on n'a pas construit une école ? Ça fait 40 ans, voilà. Je voulais terminer là-dessus, bientôt 50 ans.

M. le Maire : C'est ce qu'on a dit à la conférence de presse, vous savez. Bon juste… d'accord M. Etcheto.

Juste une chose, parce que c'est un chiffre qui nous mettra d'accord car il est absolument objectif, c'est qu'il y a deux villes qui ont une population à peu près équivalente : Biarritz, heu pardon, Anglet et Bayonne. Nous sommes 48 000 habitants, il y a 40 000 habitants à Anglet. Une population scolaire très proche, c'est ce que me disent les services. Nous avons 23 écoles à Bayonne, il y en a 13 à Anglet. Alors, ce qui signifie qu'il y a, et c'est historique, un maillage extrêmement important dans cette ville. Ça tient à son histoire. Pourtant je vous rappelle, quand même que la dispersion de la population à Anglet, ce qu'est la superficie d'Anglet, aurait peut-être laissé penser qu'il y aurait autant d'écoles qu'à Bayonne. Nous avons une plus grande densité dans cette ville et néanmoins, nous avions, nous avons toujours 23 écoles : 9 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 5 primaires. Et on m'arrête du côté des services si je me trompe. Or, attendez Mme Capdevielle, je donne des éléments objectifs. Ils sont peut-être un peu gênants, mais vous n'allez pas contester qu'il y a 23 écoles à Bayonne et qu'il n'y en a que 13 à Anglet avec des populations quasiment équivalentes, en tout cas des populations scolaires quasiment équivalentes.

Donc je suis en train de vous expliquer que mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et nous ne contestons pas le retard qui a été pris, si vous voulez considérer que nous étions dans la précédente équipe, oui, et nous assumons parfaitement, effectivement, le travail que nous avons fait… Ecoutez simplement, lorsqu'on a quasiment deux fois plus d'écoles que dans la commune voisine qui a la même population, on peut imaginer, quand même que le plan pluriannuel d'investissement est un peu plus difficile à construire que là-bas.

Oui, Mme Capdevielle, je n'ai pas …

Mme Capdevielle : Je ne peux pas tout vous laisser dire…

M. le Maire : Il n'y a pas 23 écoles à Bayonne ?

Mme Capdevielle : Non, ce n'est pas sur le nombre. Vous savez très bien que la taille de ces écoles et leur répartition sur le territoire est tout à fait différente. A Anglet justement, il y a une répartition équitable des écoles qui accueillent à la fois des écoles primaires et des écoles maternelles. Il y a énormément de classes, ce sont des grandes écoles. Et puisque vous avez évoqué le sujet, je vous invite réellement, à aller voir ce que la précédente municipalité a fait en l'espace de 5 ans, à quel point ces écoles ont été extrêmement bien rénovées. Je me fais souvent la réflexion, puisque c'est une ville qui est située dans ma circonscription, de la différence d'équipements. Je vais souvent dans les écoles parler de mon mandat de députée et chaque fois, justement elles sont extrêmement bien équipées. Elles sont en parfait état, notamment les restaurants scolaires. La Ville d'Anglet a aujourd'hui des équipements scolaires dont elle peut vraiment s'honorer. Et la municipalité actuelle n'aura aucune dépense à faire car tout le travail a été fait sur toutes les écoles par la précédente majorité.

M. le Maire : Bien, moi je ne suis pas là pour… Non mais écoutez, M. Etcheto, on va terminer. Mais qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qu'il y a dans ce que j'ai dit qui ne soit pas objectif ? 13 et 23 ! Bon allez-y rapidement et on passe au vote.

M. Etcheto : Je pense qu'il s'agit quand même d'un sujet important, majeur et la question précise que vous venez d'aborder est aussi très importante. Le nombre d'écoles : 23 écoles à Bayonne. Sans doute excessif en effet, justement trop élevé. Mais à quoi est dû ce nombre trop élevé si on fait des comparatifs avec des communes voisines ? Et bien justement il est dû en grande partie au fait que les écoles maternelles et élémentaires soient dissociées à Bayonne. On connait le cas d'une école élémentaire ici, c'était le cas du Petit Bayonne justement, une école élémentaire à la rue Jacques Laffitte, une école maternelle à Mousserolles. Ça pose un problème de gestion, ça pose aussi des problèmes pédagogiques ; les services de l'Education Nationale préconisent d'ailleurs qu'on intègre et qu'on fusionne ces groupes scolaires.

Et voilà justement un travail qui est encore une fois de votre responsabilité. Alors de votre responsabilité passée, parce que ce travail aurait dû être fait, en effet on aurait dû construire des groupes scolaires intégrés pour une meilleure gestion pédagogique et pour une meilleure qualité d'accueil des familles et des élèves. Et justement ce travail-là, vous vous refusez à le faire encore une fois aujourd'hui, dans le cadre du Petit Bayonne, alors que vous en aviez l'opportunité. Et là nous aurions eu en effet, une seule école au lieu de deux, on aurait réduit. C'était aussi l'un des intérêts de notre proposition, on aurait eu sur un seul site, on aurait rassemblé l'école maternelle et l'école élémentaire, on aurait fait ainsi des économies d'échelle et facilité la vie des familles, des élèves et également on serait rentré un peu plus raccord dans les préconisations de l'Education Nationale. Donc, la question que vous soulevez est importante. Elle mérite certainement aussi d'être envisagée dans le cadre d'un PPI à long terme, dans la politique éducative de la Ville de Bayonne et de rationalisation des groupes scolaires.

M. le Maire : Bien, nous allons passer donc au vote. Alors, je ne me souviens plus ce que vous avez décidé de voter là-dessus. Non, on passe aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Non, mais il n'y a pas que vous, il y a plusieurs oppositions comme vous le disiez tout à l'heure, donc…

M. Iriart : On s'abstiendra sur cette délibération, au regard de ce que j'ai indiqué en début de séance, et on votera la délibération suivante parce qu'on ne voudrait pas quand même vous empêcher de faire ce que vous avez décidé de faire.

M. le Maire : Voilà. D'accord. Donc les autres de la majorité votent pour ce grand projet. Alors le rapport n° 11 qu'on a un petit peu évoqué finalement, Mme Martin-Dolhagaray, vous pouvez le présenter assez rapidement puisque c'est la mise en œuvre.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

11. Travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les écoles publiques – Programme 2016 – Dépôt des autorisations d'urbanisme.

Mme Martin-Dolhagaray : La Ville a programmé pour cette année 2016 des opérations de travaux dans ses écoles nécessitant le dépôt de permis de construire ou de déclarations préalables de travaux. Ces autorisations d'urbanisme concernent notamment un certain nombre d'opérations détaillées en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'observations là-dessus. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. De votes contre ? Il n'y en a pas non plus. Le rapport 12. Mme Martin-Dolhagaray, toujours.

Adopté à l'unanimité.

12. Appel à projets national « collège numérique et innovations pédagogiques », lancé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Mme Martin-Dolhagaray : La Ville souhaite doter ses écoles publiques de 15 nouveaux vidéoprojecteurs interactifs et renforcer les réseaux nécessaires. Le coût de ces investissements a été évalué à 70 000 € pour l'année 2016. A ce titre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat proposées dans le cadre de l'appel à projets Plan numérique et à signer les conventions à intervenir.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Rapport n° 13, c'est toujours à vous Mme Martin-Dolhagaray.

Adopté à l'unanimité.

13. Conventions d'objectifs et de financement 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements d'accueil des jeunes enfants et les rythmes éducatifs.

Mme Martin-Dolhagaray : La CAF accompagne la Ville tant dans le fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants que dans la mise en œuvre des rythmes éducatifs au sein des écoles maternelles publiques. Le versement d'une aide sous forme de prestation de service pour chacun de ces dispositifs étant subordonné à la conclusion de conventions d'objectifs et de financement pour les années 2016 à 2019, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à les signer.

M. le Maire : Merci. Observations ? Il n'y en a pas. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. C'est toujours à vous, Mme Martin-Dolhagaray : rapport 14.

Adopté à l'unanimité.

14. Renouvellement du « contrat Enfance Jeunesse 2e génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018.

Mme Martin-Dolhagaray : Le contrat « Enfance Jeunesse 2e génération » conclu entre la Ville et la CAF constitue un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Celui-ci étant arrivé à échéance, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat pour la période 2015-2018, tel que détaillé en annexe de la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Si vous avez encore un peu de souffle, Mme Martin-Dolhagaray, vous prenez le rapport 15.

Adopté à l'unanimité.

15. Demande de subventions auprès du Réseau Appui Parents (RAP) au titre des activités à destination des familles pour l'année 2016.

Mme Martin-Dolhagaray : Ca va, M. le Maire. Merci.
Dans le cadre de sa démarche de coordination de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, la Ville organise des actions à destination des familles pour les accompagner dans leur fonction parentale, et participe au partenariat animé par le Réseau Appui Parents (RAP). Le RAP a ouvert un appel à projets, auquel la commune répond par les actions présentées en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les conventions d'attribution à venir.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Nous passons à la culture maintenant et le rapport qui suit, le rapport n° 16, est un rapport de présentation des orientations de notre politique culturelle et patrimoniale de la Ville pour les années 2016-2020. Exercice qui est tout à fait nouveau parce que jusqu'à ce jour nous n'avions jamais formalisé comme on vient de le faire ou comme on va le faire, nos orientations. Ce rapport sera présenté à deux voix, M. Ugalde, vous commencez et ensuite Mme Sophie Castel va poursuivre pour la partie évidemment patrimoine, relevant de sa délégation. M. Ugalde vous avez la parole.

CULTURE ET PATRIMOINE

16. Orientations de la politique culturelle et patrimoniale de la Ville pour les années 2016-2020.

M. Ugalde : Merci M. le Maire. Effectivement ce que je voulais signaler, c'est que nous allions travailler à deux voix avec Sophie Castel, car les deux domaines sont concernés et, je dirais, sont sur une synergie qui mérite d'être tout à fait liée dans un même rapport, dans le sens où on ne peut pas imaginer la lecture d'une politique culturelle dans une ville comme Bayonne sans y ajouter la dimension patrimoniale. Je crois que l'expérience d'élu que nous avons les uns et les autres, que je parle d'ailleurs au nom de Sophie ou de la trajectoire que je défends, démontre que sujet après sujet, dossier après dossier, ces éléments-là sont excessivement liés,

et ça c'est une vraie particularité de la ville de Bayonne. Donc, il était tout à fait nécessaire que nous parlions à deux voix sur un sujet pareil.

Ce que je voudrais aussi dire, c'est qu'il s'agit d'un rapport d'orientations et que par conséquent, nous sommes à une étape importante de notre démarche de visibilité de la politique culturelle de la Ville au sens large donc patrimoniale aussi, je le répète, pour la dernière fois, et que par conséquent nous serons, dès la rentrée prochaine, en mesure d'entrer dans un aspect beaucoup plus opérationnel de la politique que nous allons évoquer là. En particulier à travers un partenariat avec des pôles associés, avec lesquels nous travaillons beaucoup aujourd'hui afin que nous soyons véritablement dans une approche partenariale et de contrats d'objectifs, nous n'avons pas peur des mots, en fonction de ce que l'on considèrera, comme la délibération va le dire tout à l'heure, comme des éléments très structurels de la vie culturelle bayonnaise. Donc, nous en finissons en quelque sorte avec une politique qui nous a menés souvent à être face à des acteurs culturels qui nous faisaient des propositions un peu précipitées, quelques fois rapides et nous essayons avec beaucoup de volontarisme en recevant beaucoup d'acteurs culturels, de travailler sur la durée et sur donc une véritable politique lisible en matière culturelle. C'est, je dirais, toute la philosophie même de ces orientations que nous présentons ce soir. Donc je rappelle qu'elles auront un aspect beaucoup plus opérationnel, dès la rentrée prochaine.

La création d'une administration municipale culturelle, là j'aborde la lecture, mais qui démontre dès son introduction que nous ne partons pas d'un point zéro, loin s'en faut, mais déjà d'une ambition déjà posée par la volonté municipale. La création d'une administration municipale culturelle, disais-je, la volonté de reconnaître la culture en tant que partie intégrante de son Agenda 21 (dont nous nous sommes beaucoup servis pour élaborer ensuite des axes, car nous avons travaillé sur une consultation, elle existait ; l'Agenda 21 nous a fourni une matière qui est venu croiser bien sûr l'expérience que nous avons avec les contacts multiples que nous menons avec les acteurs culturels) la labellisation Ville d'art et d'histoire constituent quelques-uns des témoignages affirmant le rôle du développement culturel dans la construction du projet de ville bayonnais. En s'engageant aujourd'hui dans une démarche d'actualisation et de formalisation des axes de ses politiques publiques de la culture et du patrimoine, la commune en a défini dans un premier temps les principes : la diversité de l'offre, son accessibilité à tous, la transversalité entre champs artistiques et la solidarité entre tous les intervenants. Lorsque je parle de solidarité, je voudrais aussi dire un mot sur les passerelles que nous établissons avec des domaines qui jusqu'à présent ont fonctionné de façon assez parallèle ; ainsi nous n'avons pas peur aujourd'hui, réunion après réunion, de travailler avec la dimension par exemple touristique ou commerciale. Je crois que c'est important aussi que la culture aille au devant d'une véritable économie. La Ville a ensuite identifié les trois objectifs prioritaires suivants : défendre la culture en héritage, la culture en partage pour la cohésion de la cité et le mieux vivre ensemble ; reconnaître et promouvoir le rôle de la culture au cœur du développement urbain et des stratégies territoriales pour construire le devenir des territoires (il ne s'agit pas d'aller consommer de la culture dans des établissements très identifiés, mais de la vivre aussi dans les quartiers) ; renforcer la place de la culture en capital(e) au service de l'attractivité de la ville de Bayonne et de son rayonnement.

Outre la concrétisation en cours ou à venir des projets municipaux relatifs à l'Atalante, au Didam (dont je rappelle d'ailleurs à toutes fins utiles puisque l'information m'est arrivée cet après-midi, qu'il a enregistré aujourd'hui le dépassement de 5 000 visiteurs pour l'exposition de Carlos Saura), au musée Bonnat-Helleu, à la médiathèque, au CIAP et la mise en valeur de ses richesses patrimoniales, la Ville souhaite identifier des pôles ressources, partenaires et contributeurs directs dans la mise en œuvre de sa politique culturelle et patrimoniale, pour l'heure au nombre de quatre, je dis bien pour l'heure : la galerie Spacejunk pour les arts

visuels, le cabaret Luna Negra pour le spectacle vivant, L'Atalante pour le cinéma, le collectif les 4 Fantastik pour les musiques actuelles. Des conventions d'objectifs et de moyens sur 3 années précisant les engagements respectifs de la Ville et des organismes précités et déclinant ces objectifs seront alors proposés au conseil municipal dans la phase opérationnelle dont je parlais précédemment.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des orientations qu'elles soient culturelles et patrimoniales. Alors ensuite, Sophie, je m'adresse à vous ou vous intervenez sur la dimension patrimoniale maintenant, je pense que ça serait plus utile que nos deux voix se fassent entendre maintenant, plus cohérent aussi.

M. le Maire : Mme Castel.

Mme Castel : Oui, effectivement. Donc, en tant qu'adjointe au patrimoine culturel et urbain, je vais m'attacher à souligner ceci. Le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, est partie intégrante à la culture. Fin 2011, Bayonne a obtenu le label Ville d'art et d'histoire et la convention avec le Ministère de la Culture a été signée le 17 mars 2012. Cette labellisation est venue récompenser les politiques dynamiques de mise en valeur de notre patrimoine menées depuis plus de 15 ans, ce par les opérations de rénovation, de réhabilitation, de valorisation et de préservation des bâtis en particulier dans le secteur sauvegardé. Le dynamisme et les richesses patrimoniales de notre ville ont alors été largement soulignés et salués.

Depuis, le label Ville d'art et d'histoire est devenu un véritable projet de ville autour de l'animation et de la valorisation du patrimoine bayonnais à destination d'un large public. Une stratégie Ville d'art et d'histoire s'est mise en place avec l'arrivée en particulier de Germaine Auzeméry-Clouteau, animatrice de l'architecture et du patrimoine en janvier 2015, venant renforcer la Direction culture et patrimoine et en 2018, le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) ouvrira ses portes et il sera comme vous le savez, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble de l'îlot de la Monnaie en cours de construction. Cette stratégie Ville d'art et d'histoire fait qu'aujourd'hui le label est identifié comme une pièce maîtresse des axes de la politique culturelle et patrimoniale de Bayonne. Un programme de médiation culturelle et patrimoniale est conçu chaque année, afin de répondre aux nombreux objectifs du label.

Bayonne est certes connue pour ses grands événements festifs, mais sa richesse patrimoniale est aujourd'hui reconnue comme vecteur d'attractivité nationale et internationale et donc comme un vecteur d'économie. Les nouveaux projets, le nouvel Atalante, le musée Bonnat-Helleu, vont contribuer grandement au rayonnement de notre ville. Les commerçants nous ont très vite dit qu'il y avait eu un avant et un après le label. Tous les visiteurs qui découvrent ou redécouvrent Bayonne, deviennent très vite nos meilleurs ambassadeurs et nous ne pouvons que constater la hausse de fréquentation de nos rues piétonnes, ceci de plus en plus, toute l'année. Le label Ville d'art et d'histoire permet d'engager une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de valorisation de notre patrimoine, et de soutien à notre cadre de vie. Le constat est que les Bayonnais se réapproprient ou s'approprient pour les nouveaux Bayonnais, cette richesse patrimoniale en répondant de plus en plus nombreux aux actions mises en place : citons entre autres les Patrimoines racontés, les Pauses patrimoines proposées par les guides. La démarche des Portraits de quartier, dernièrement, a bien souligné l'envie qu'avaient nos concitoyens de devenir des acteurs de leur ville pour leur ville. Le label Ville d'art et d'histoire repose pour partie sur la mobilisation citoyenne et il l'encourage.

Pour conclure, aujourd'hui, mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse à Bayonne et pour Bayonne, c'est vouloir réaffirmer et adapter les objectifs de l'action culturelle et patrimoniale en intégrant davantage des enjeux transversaux que sont en particulier le

tourisme et l'économie. C'est vouloir donner à l'ensemble des Bayonnaises et des Bayonnais, à l'ensemble des acteurs institutionnels, professionnels, amateurs de la culture et du patrimoine, la possibilité de mieux collaborer avec nous, la possibilité de mieux se positionner, de dialoguer davantage, de devenir partenaires et des ambassadeurs de notre cité, riche de 2 000 ans d'histoire. En septembre 2016, la thématique des 33es Journées européennes du patrimoine sera Patrimoine et Citoyenneté. Ce sera une opportunité d'appréhender les lieux et les monuments emblématiques, où la citoyenneté s'est construite et dans lesquels elle s'exerce au quotidien. Connaître et comprendre notre patrimoine, c'est connaître et comprendre notre ville, dans laquelle nous vivons. Il est constitutif d'une identité et d'une histoire commune, passée, présente et future. Qu'il soit matériel ou immatériel, culturel, urbain, ce patrimoine est en perpétuel renouvellement. C'est un bien commun dans lequel chacun d'entre nous peut se reconnaître, et le label Ville d'art et d'histoire est là pour nous y aider.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, à tous les deux pour cette présentation à deux voix. Qui demande la parole ? Mme Herrera vous avez la parole et ensuite, M. Iriart.

Mme Herrera Landa : Merci M. le Maire. M. le Maire, chères et chers collègues, le rapport qui nous est soumis ce soir ne donnera pas lieu à un vote, il mérite toutefois quelques commentaires et quelques interrogations.

Pourquoi avoir attendu deux ans, depuis votre élection, avant de poser les axes d'orientation de votre politique culturelle et patrimoniale ? Ce retard est d'autant plus regrettable et surprenant pour les milieux culturels et les Bayonnais, qu'il ne peut être lié à une quelconque inexpérience dans un domaine, dans lequel, M. le Maire, vous avez préalablement exercé des responsabilités. Cette expérience cumulée est doublée de celle de votre adjoint dans le domaine de l'animation culturelle et votre projet municipal intitulé « Bayonne un temps d'avance » évoquait quelques axes de projet. Ceci aurait dû se traduire par la définition immédiate en concertation avec les acteurs associatifs, d'une véritable politique culturelle, et de projets à caractère opérationnel.

Cette impression de retard et d'indécision, voire d'imprécision (Mme Bisauta, merci de respecter le silence de l'assemblée) est accentué par le fait que le document d'orientations qui nous est soumis, s'apparente pour une large part à une déclaration d'intention généreuse et ne peut être le support à un véritable débat en termes de choix politiques et de projets, ce que nous regrettons, et ne pourra par là-même servir de référence à une évaluation éventuelle ou à des échanges en cours de mandat et plus tard, à un véritable bilan. Paradoxalement, les structures dont vous soulignez, à juste titre dans le rapport qui nous a été soumis, le rôle central, tel que le musée Bonnat et la médiathèque, dont on soulignera ici le travail précis et précieux au bénéfice des Bayonnais, sont celles qui pâtissent le plus de l'inertie et du retard cumulés en matière de conduite de projet de rénovation.

Seul le projet de conventions pluriannuelles avec certaines associations contribuant significativement à l'action culturelle, a véritablement dans ce document, valeur d'engagement. La sécurisation de ces associations par l'engagement pluriannuel de la commune constitue une garantie de pérennités de leurs actions, de professionnalisation dans leur fonctionnement et de reconnaissance de l'engagement des bénévoles et des professionnels qui dans ce domaine en général en font bien davantage que ce que leur contrat prévoit. Nous ne pouvons que souscrire à une démarche que nous aurions également mise en œuvre, mais nous y ajouterons une question : sur quels critères objectifs s'est opérée la sélection des associations concernées ? Il ne s'agit pas ici de remettre en question leur légitimité, bien au contraire, ces quatre associations font un travail que vous avez, vous-même, qualifié de remarquable, mais plutôt de

comprendre pourquoi ont été écartées de cette démarche contractuelle décisive pour la pérennité de leurs actions, plusieurs associations qui contribuent de manière très significative et pour certaines, très ancienne, à la politique culturelle et patrimoniale de notre ville.

Nous pensons en particulier à l'association Orai Bat dans le domaine des danses traditionnelles et qu'on peut classer dans un registre que vous n'avez pas retenu et qui nous semble très important à Bayonne : les arts et traditions populaires. Il nous semble qu'il manque un pôle dans ce domaine. Et donc, cette association qui est implantée au quartier Saint-Esprit, que tout le monde connait et les Lézards qui Bougent qui œuvrent dans le domaine de la création théâtrale contemporaine sur les Hauts-de-Sainte-Croix.
La première par son travail inlassable d'animation culturelle du quartier Saint-Esprit de Bayonne et bien au-delà puisqu'on a récemment voté une subvention pour les aider à participer à un festival en Europe Centrale dont ils sont d'ailleurs des invités réguliers, tout le monde connaît Joaldun qui anime toutes les fêtes de Bayonne. C'est le label, on va dire « Orai Bat » et Orai Bat fait tout un effort de diffusion des arts et traditions populaires de la culture basque autour du carnaval et d'autres manifestations.
La deuxième association concernée, les Lézards qui Bougent, pour la qualité de ses représentations, leur originalité et la mobilisation exemplaire des acteurs du territoire. Si on prend un exemple : « Scapin ou la vraie vie de Gennaro Costagliola » (excusez-moi pour la prononciation), pièce qui a été créée par François Douan et qui est un modèle de culture participative qui a mobilisé plus de 1 000 participants pour des motifs divers et variés, qui s'est doublé d'une animation de rue, de la publication d'une gazette de grande qualité associant des acteurs culturels, qui a donné 12 représentations à Bayonne à la MVC du Polo et qui va donner près de 70 représentations dans toute la France, contribuant ainsi au rayonnement de la politique culturelle bayonnaise.

Donc on s'étonne que ces deux associations aient été écartées. Alors, ces associations, c'est une question puisqu'il y a eu quelques rajouts depuis notre commission, les deux que nous venons de citer et d'autres, se sont-elles vues proposer une convention d'objectifs ? Sinon, est-il prévu « un rattrapage » dans ce domaine et à quelle échéance ? Les Lézards qui Bougent semblent bénéficier par ailleurs d'une convention avec la commune et le conseil départemental, pourquoi cette convention n'est-elle pas évoquée dans le document qui nous a été soumis ?

Pour conclure, une question d'importance : un rapport d'orientations est toujours construit sur un bilan. A défaut d'un bilan sur la magistrature précédente dont vous ne pouvez tous assumer la responsabilité, nous aurions pu avoir un bilan des années 2014 et 2015. Quelle est votre position vis-à-vis de manifestations qui avaient durablement contribué à la vie culturelle bayonnaise ? Nous pensons bien sûr comme tous, aux Maimorables, aux Translatines et au festival Black and Basque. Ces dernières manifestations sont-elles définitivement condamnées ? Les associations portant ces projets ont-elles été consultées ? Des négociations sont-elles en cours ? Souhaitez-vous qu'une ou plusieurs manifestations emblématiques prennent ou reprennent la place que vous aviez souhaité attribuer à l'éphémère Kulture Sport ?

Merci pour vos réponses.

M. le Maire : Merci. Alors M. Ugalde, vous commencez à répondre. Pardon, on va peut-être attendre l'intervention de M. Iriart, on va regrouper. Excusez-moi, c'est mieux que vous interveniez.

M. Iriart : Oui, merci M. le Maire. Donc je souhaite à mon tour réagir à ce rapport assez inhabituel puisqu'il porte sur la définition de grandes orientations d'une politique publique dont

la Ville a la charge. Je trouve d'ailleurs assez intéressante l'idée de mettre en débat des rapports de ce type qui formalisent des orientations de politiques publiques.

Sur le fond, c'est un document qui énonce essentiellement des principes généraux, sans préciser à ce stade, les déclinaisons opérationnelles. Mais encore faut-il commencer par fixer les orientations générales. Si on prend un par un les grands principes développés, il est difficile de ne pas être d'accord avec la grande majorité d'entre eux. Beaucoup d'idées et d'axes de travail énoncés dans ce texte sont en effet…. on peut les partager en effet, dans leurs objectifs généraux. Comme il s'agit d'un texte d'orientations, j'ai plutôt cherché les grandes idées qui me semblaient manquer de notre point de vue bien évidemment. Peut-être en partagerez-vous certains, peut-être accepterez-vous l'idée d'enrichir ce texte de tout ou partie des éléments suivants ?

Vous faites référence, premier point dans le texte, à la diversité culturelle et à la nécessaire reconnaissance de toutes ses formes : classique, traditionnelle, originale ou moderne. C'est en effet fondamental de l'affirmer, comme vous le faites aussi, en positionnant en objectif prioritaire n° 1, l'importance de transmettre cette culture en héritage et de la partager en créant du lien. Mais la diversité ne se limite pas aux formes de cultures. Notre héritage culturel bayonnais, est aussi pluriel, métissé et riche de nombreuses langues. Le basque que Bayonne partage avec l'ensemble du Pays Basque des deux côtés de la frontière, le gascon que Bayonne partage avec le monde occitan, mais aussi les langues de l'immigration qui enrichissent à leur tour le patrimoine culturel de notre ville. C'est aussi cette diversité-là qu'il nous faut transmettre et mettre en partage. Le texte gagnerait, selon nous, à intégrer de manière explicite cette dimension de la diversité.

Le deuxième point porte toujours sur cet axe prioritaire n° 1. Vous pointez la nécessaire réduction des inégalités dans l'accès à la culture et l'importance de renouveler des actions d'appropriation, de type récits de quartiers, en particulier en direction des jeunes. Vous mentionnez le rôle stratégique de la médiathèque dans ce domaine. On peut, bien entendu, positionner aussi le label Ville d'art et d'histoire, le musée Bonnat, etc., c'est bien sûr le cas pour tous ces opérateurs structurants. Mais dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la Ville est aussi un acteur majeur et donc décisionnel pour d'autres interlocuteurs : les MVC, les structures de loisirs sans hébergement, les activités périscolaires. La médiation et la transmission culturelle pourraient aussi s'inscrire davantage dans les cahiers des charges de ces opérateurs, et relayer ainsi avec plus d'efficacité la politique culturelle de la ville. Ce serait intéressant selon nous, de l'inscrire aussi dans ce document d'orientations générales.

La troisième contribution que je souhaitais faire, concerne la gouvernance des politiques culturelles. Non pas parce que je souhaiterais de manière détournée, réactiver le débat de notre précédent conseil, mais parce que dans un document de ce type qui concerne la politique culturelle de la Ville, il me semble normal d'expliciter l'idée que notre Ville partage aussi cette responsabilité avec d'autres acteurs institutionnels. Loin de l'idée de s'effacer devant les autres institutions, il lui revient aussi le soin de rechercher la cohérence de cette politique publique partagée, que l'interco Pays Basque voit le jour ou pas, ou que Bayonne reste membre d'une interco plus petite, le problème sera le même. La répartition des pouvoirs de décision entre l'échelon communal et intercommunal en matière culturelle devra forcément tenir compte des usages et des habitants qui s'affranchissent allègrement des frontières communales dans leurs pratiques culturelles. Afficher la nécessité de positionner le curseur commune-interco au bon niveau, pour tenir compte de cette réalité, tout en préservant dans le même temps l'identité culturelle de notre ville, nous semblerait un troisième point important à intégrer dans les orientations culturelles pour les années 2016 à 2020.

Enfin, concernant l'identification des pôles ressources, nous y sommes favorables sur le principe, car cela permet de consolider des acteurs culturels majeurs de la Ville. Cela pourrait même constituer un élément structurant pour la définition d'une recherche de critérisation adaptée au champ culturel. Et pour conclure, je souhaiterais m'associer à la proposition ou suggestion émise par Sophie Herrera tout à l'heure, quant à l'opportunité qu'il y aurait, sur la base d'une analyse objectivée, d'étendre ce dispositif de pôles ressources à d'autres acteurs de la Ville et les deux qu'elle a cités me semblent en effet relever d'un examen prioritaire.

Voilà pour ma contribution à ce débat. Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci, M. Iriart. M. Ugalde vous allez pouvoir répondre à la fois à Mme Herrera et à M. Iriart.

M. Ugalde : Bien, je vais quand même essayer d'aller assez vite dans ma réponse, même si les terrains embrassés sont multiples, mais c'est le propre même d'une délibération de ce type, d'ailleurs, que d'ouvrir des horizons excessivement diversifiés. Donc j'accepte bien volontiers toutes les ouvertures de débat que vos interventions ont suscitées. Pour autant je vais essayer d'être le plus succinct possible et les commissions culture, je l'espère, permettront d'aller plus au fond de toutes ces problématiques-là, parce que je continue à penser, que ces commissions, peut-être encore plus dans ce domaine que dans d'autres, et leur fréquence, sont absolument nécessaires pour qu'on aille au fond de ces sujets.

Ce que je peux dire en revanche, très généralement concernant les interventions de Mme Herrera et de M. Iriart, sur par exemple les choix, c'est le propre, je dirais, d'une politique culturelle d'être effectivement fondée sur des choix. Je suis tout à fait conscient qu'ils peuvent avoir leurs limites ; celles qui ont été notées par les uns et les autres sont tout à fait acceptables. J'ai d'ailleurs dit que les pôles associés, qui sont aujourd'hui identifiés, ne relevaient pas d'un choix fermé, mais qu'ils avaient en tout cas le mérite de positionner une volonté politique claire avec des partenaires et à travers eux, je le répète, des contrats d'objectifs très précis. Cela ne veut en rien dire que je ferme complètement ou que nous fermons le débat sur d'autres acteurs dont vous avez parlé, en particulier les Lézards qui Bougent, qui n'ont d'ailleurs pas eu à se plaindre du partenariat de la Ville de Bayonne par rapport à « Scapin » qui a été une véritable réussite et avant d'être une réussite artistique, d'ailleurs, une vraie réussite citoyenne à travers tous les efforts dont vous avez parlé. C'est le type même de sujet qui mobilise je dirais, la sensibilité culturelle de la Ville. Il n'est pas question de remettre en cause le débat sur ces sujets-là. Mais je le répète, le propre d'un choix politique, surtout dans des situations contraintes telles qu'on a pu les définir dans d'autres domaines sur le plan financier, c'est quand même aussi de prendre des responsabilités. Nous prenons celles de ces pôles associés, sans fermer le débat loin s'en faut, sur les interlocuteurs dont vous avez parlé.

Je pourrais aussi aller plus au fond des choses avec Orai Bat, puisque je travaillais avec Inaki Serrada, il y a encore quelques jours sur la configuration d'un poste dont vous savez, Sophie, qu'il aura une importance considérable pour l'avenir et la pérennité même de l'action d'Orai Bat et sachez quand même qu'on est au cœur de ces sujets-là et qu'on travaille en partenariat avec ces associations, avec toute leur confiance aussi. Et je constate avec plaisir, qu'Orai Bat est en train d'aborder aussi le sujet de la création aujourd'hui et ne se positionne plus comme de simples garants de la grande tradition de la danse et de la culture basques au sens large. Aujourd'hui on les voit et on les entend à l'assemblée générale, depuis deux ans en particulier, aller sur le terrain de la créativité et de la création ; il y aura donc certainement des sujets à aborder avec eux et des partenariats et des cheminements à faire ensemble.

Ce que je voudrais aussi dire, en termes d'accessibilité, puisque c'est une thématique qui a réuni aussi les interventions, on a parlé d'enfance, on a parlé de jeunesse et je voudrais dire que si j'ai évoqué aussi la transversalité tout à l'heure, c'est parce que je m'évertue à mettre la culture un peu partout. On peut me trouver quelquefois un peu intrusif dans quelques réunions, mais c'est simplement parce que je pense qu'effectivement l'accessibilité ne se fera qu'au prix de ce que je suis en train d'essayer de défendre avec l'ensemble de la direction des affaires culturelles, à savoir l'intégration dans des problématiques qui pouvaient sembler jusqu'à présent complètement cloisonnées, qu'elles soient touristiques, qu'elles soient patrimoniales au sens ferme. Aujourd'hui, il faut que tout cela s'ouvre et la culture a un mot à dire dans tous ces domaines-là, y compris sur le plan quelquefois purement économique, car il y a une économie de la culture, je m'empresse de le dire. La culture ne fait pas que coûter de l'argent public, elle en rapporte aussi et elle a derrière elle, on le sait, des emplois qu'il s'agit, ou de consolider comme je le disais Sophie, ou quelquefois même d'aider sur des problématiques un petit peu plus ponctuelles. Donc, sachez que ça aussi, c'est effectivement une donnée qui ne nous est pas complètement étrangère.

Je voudrais aussi dire un mot concernant le procès qu'on peut nous faire aujourd'hui, de positionner des orientations un peu tard. Alors, que n'aurait-on pas entendu dire s'il n'y en avait pas eu ! Aujourd'hui il y en a, on nous en reproche le retard. Moi, ce que je peux simplement dire, c'est qu'en tout cas on a pris le problème à bras-le-corps, et qu'on a la volonté aujourd'hui de rendre la politique culturelle la plus lisible possible, ne serait-ce d'ailleurs que pour y intégrer ensuite des partenariats avec d'autres institutions culturelles au sens large. Moi, je pense qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de travailler avec des institutions culturelles, quelles qu'elles soient, sans être déjà très précis sur les socles de notre politique culturelle bayonnaise. Lorsqu'on aura effectivement travaillé sur ces contrats d'objectifs, qu'on aura de vrais partenariats, on ira bien sûr au devant d'institutions, pas simplement avec de bonnes volontés et quelques vœux pieux, mais avec la volonté d'aller plus au fond sur de vrais sujets qu'on aura clarifiés, ce que l'on entend comme véritables axes de la politique culturelle bayonnaise.

Ça supposera aussi des sacrifices et j'en suis conscient. Lorsqu'on parle du spectacle vivant, du cinéma, des arts visuels ... je suis conscient qu'on laisse aussi à côté, des pans qui constituent la richesse de la proposition culturelle bayonnaise. Je suis simplement en train de vous dire qu'il va falloir faire des choix, qu'eu égard à la pérennité d'actions précises que nous sommes en mesure aujourd'hui d'évaluer, nous sommes aussi en mesure de prendre des responsabilités politiques. En tout cas, celles qui sont définies par ces orientations sont parfaitement assumables aujourd'hui, quitte à y intégrer des éléments dont j'ai entendu parler, que j'ai notés avec intérêt, parce que je pense que le propre d'une orientation, c'est effectivement de s'affiner pour qu'on en arrive ensuite à un aspect opérationnel et par conséquent plus précis dans certains domaines qu'on aurait pu, que vous pouvez estimer qu'on a oublié aujourd'hui mais qui ne sont simplement que les victimes de ce que doit être une orientation, par définition, un peu généraliste aujourd'hui encore. Voilà ce que je voulais dire sur cette politique qui devient lisible et sur laquelle on va pouvoir travailler, sur des partenariats précis.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Vous voulez réagir Mme Herrera ? Vous pouvez.

Mme Herrera Landa : Je n'ai pas une véritable réponse à la question concernant les manifestations culturelles telles que les Maimorables, les Translatines ou festival Black and Basque. Comme je n'ai pas eu de réponse, soit j'interprète les propos qui ont été donnés, en disant que vous n'êtes pas en mesure aujourd'hui de savoir ce qu'il va en être, c'est ce que j'ai cru comprendre, mais peut-être que j'ai mal compris, alors je préfère ...

M. le Maire : M. Ugalde.

M. Ugalde : Pour rebondir sur le propos d'ailleurs de Jean-Claude Iriart sur ce sujet, aussi détourné que ça puisse paraître, mais vous comprendrez vite, Sophie : s'il y a vraiment un sujet sur lequel la territorialité au sens large, et là, quelque soit l'avis qu'on puisse avoir sur l'EPCI, soyons clair, s'il y a vraiment un sujet sur lequel les Translatines auraient gagné à un véritable partenariat entre plusieurs villes, c'est bien celui-là ! Je me suis battu, croyez le bien, avec beaucoup d'énergie pour que les villes voisines directes, qui d'ailleurs sur la thématique des Translatines bénéficient quelques fois de retombées, qui accueillent quelques fois des éléments des Translatines, puissent nous retrouver et pour qu'on puisse avoir, sur ce sujet-là, une vraie approche, je dirais, territoriale ou en tout cas pour le moins d'agglomération sur ce sujet. Je n'ai pas jusqu'à présent connu un grand succès sur l'accueil des villes dont je vous parle, quant à la possibilité qu'on pourrait avoir à assumer les Translatines à deux ou trois. Ce qui dans les faits, est déjà une réalité, parce que les Translatines débordent et de loin le cadastre pur de Bayonne. Donc, je ne lâche pas l'idée selon laquelle nous pourrions à travers des dossiers pareils, défendre une approche plus territoriale et plus élargie. Je n'abandonne pas l'idée de ce sujet-là, je n'ai pas menti, nous n'avons pas menti au Théâtre des Chimères, et aux organisateurs des Translatines, mais nous continuons à penser qu'on est vraiment là sur un type de festival qui ne peut plus se contenter des simples outils bayonnais et de la volonté municipale. Voilà. Alors, ça c'est un exemple. On pourrait parler, comme ça, longuement de tous les autres sujets, Sophie, quel est l'autre sujet qui… ?

Alors Black and Basque, on est vraiment sur un autre sujet dont on ne peut pas nous faire le reproche de ne pas mener, je dirais, un dialogue permanent, certes moins spectaculaire que les quelques revers de manche médiatiques de certains. Nous n'aimons pas ce genre de procédé, nous préférons travailler et sachez que sur ce plan-là, les consultations ont été nombreuses. Lorsque je parle des revers de manche, je ne parle pas de l'opposition municipale, je parle quelque fois de l'utilisation des difficultés que peut traverser un festival pour que quelques acteurs se défaussent sur une récupération, qui à mon avis est regrettable. Aujourd'hui, nous devons parler avec les porteurs de ce festival, nous le faisons dans des conditions très précises sur le plan financier aussi. Ça n'est pas facile, sachez le, parce que nous avons en face de nous des gens, certes passionnés, aidés par de très nombreux bénévoles et nous considérons que ce rendez-vous du mois de septembre est un bon et un vrai rendez-vous pour Bayonne et pour beaucoup de raisons. On parlait de diversités tout à l'heure, on est vraiment dans le sujet et à 100 %. Alors sachez qu'on ne se défausse pas sur ce sujet, mais que nous avons face à nous, on va dire une équipe organisationnelle pleine de bonne volonté dont nous respectons la volonté et la bonne volonté, mais dont il va falloir maintenant qu'elle nous fasse des propositions un petit peu plus précises, un petit peu plus tangibles et que nous puissions enfin défendre, sur le plan financier. Car sur ce plan-là, jusqu'à présent, nous sommes encore à quelques difficultés d'avoir un véritable projet précis sur un renouveau du festival Black and Basque. Il n'est pas question d'avoir une position de principe contraire au fait qu'on puisse retrouver cette manifestation, loin s'en faut, M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Ugalde de toutes ces précisions. Ecoutez, Mme Castel, il faut considérer que s'il n'y a pas de questions pour vous, c'est qu'il y a un consensus sur la politique patrimoniale. C'est très confortable, le patrimoine, finalement ! Bien, merci. Ecoutez, il n'y a pas de vote, il y avait un échange intéressant d'ailleurs et je vous en remercie. On va passer maintenant au rapport suivant qui est le rapport 17, M. Ugalde, c'est toujours vous, c'est la convention de partenariat avec Arcad pour une expo au Didam.

Pas de vote.

17. DIDAM – Exposition « Sans Titre 2 » - Convention de partenariat avec l'association Arcad.

M. Ugalde : Un DIDAM dont vous connaissez l'actualité avec Carlos Saura. Je ne me répéterai pas en ancien journaliste : « une bonne information est passée », par définition. Mais bon un journaliste, ça répète quelquefois les infos aussi pour qu'elles entrent : donc 5 000 visiteurs dépassés pour Carlos Saura, on ne peut tous que s'en féliciter les uns et les autres.

J'en reviens à la thématique du DIDAM qui accueille là l'exposition « Sans Titre 2 » et la convention de partenariat qui va bien avec l'association Arcad dont je me plais à souligner souvent qu'elle n'est pas qu'en propositions de spectacles ou d'animations culturelles, mais qu'elle est aussi aux côtés de touts les artistes dans leurs problématiques de fonctionnement quotidien. Dans la problématique aussi quelques fois de gestion difficile d'une carrière, de prise de responsabilités devant d'énormes nombres de formalités administratives qui peuvent écraser quelques volontés créatives. Et là, « Sans Titre 2 » est vraiment l'émanation, l'exergue de tout un travail de fond qui mérite aussi d'être salué pour Arcad.

Dans le cadre de la saison d'expositions 2016 qu'elle organise au DIDAM, la Ville souhaite poursuivre la collaboration avec des collectifs d'artistes locaux qui témoignent de la vitalité artistique de ce territoire, au sens large puisqu'on est sur la grande région. Dans cet esprit, elle accueille du 4 au 22 mai, la 2e édition de l'exposition « Sans Titre », sous-titrée « Sous[-]Tension », c'est une autre façon de vivre la paix, je vous laisse seuls juges de ce choix, organisée par l'association, puisque je vous rappelle qu'il y a une résonnance avec la thématique de paix au sens large qui va embrasser toutes les autres propositions d'expositions de cet été à Bayonne. S'inscrivant dans le « Mai des arts », cette manifestation propose un regard croisé entre les œuvres de huit artistes contemporains autour de la notion de guerre et paix, pour faire écho à l'exposition Traité de Paix de Donostia – San-Sebastian 2016. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas de questions, on met aux voix. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Mme Castel, vous avez le rapport 18 et les suivants.

Adopté à l'unanimité.

18. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Mme Castel : Oui, tout à fait M. le Maire. Et bien écoutez, nous allons reparler du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Donc tout d'abord par une demande de financement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Conformément à la convention signée avec l'Etat pour l'attribution du label Ville et Pays d'art et d'histoire, la Ville a procédé en septembre 2014 au recrutement sur concours d'un animateur de l'architecture et du patrimoine. En vertu de la convention signée avec l'Etat, la Drac peut participer à hauteur de 50 % au financement du traitement de l'animateur. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter ce financement auprès des services de la Drac Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, votes contre ? Une question Mme Herrera ? Allez-y.

Mme Herrera Landa : C'est une animatrice ?

Mme Castel : C'est Germaine Auzemery-Clouteau dont j'ai parlé tout à l'heure.

Mme Herrera Landa : Donc ce n'est pas un animateur, c'est une animatrice.

Mme Castel : pour le poste d'animatrice de l'architecture … Ah oui, et après dans le rapport il y a marqué … mais « sur concours d'un animateur ». Tant que le concours n'est pas passé, on ne savait pas si c'était un homme ou une femme.

M. le Maire : Bon, allez, on rectifie, animatrice en l'occurrence. La rectification est fondée, donc. Mme Castel, merci pour cette présentation. Pas d'abstentions, ni de votes contre, j'ai bien compris que c'était adopté à l'unanimité. Vous poursuivez Mme Castel.

Adopté à l'unanimité.

19. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le programme d'actions 2016.

Mme Castel : Oui, tout à fait. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Drac pour le programme d'actions 2016.
Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine est conçu et proposé chaque année afin de répondre aux nombreux objectifs du label Ville d'art et d'histoire. Cette année, un accent particulier est mis sur la politique éditoriale et la communication, la mise en œuvre de ces actions de valorisation étant détaillée en note explicative de synthèse. Et nous avons eu l'occasion aussi, lors de la dernière commission Culture et Patrimoine, de présenter ces nouveaux outils de communication.

Sonnerie de portable.

M. le Maire : On va confisquer les portables à l'entrée ! Bien, petite interruption, le temps qu'on puisse éteindre ce portable.

Mme Castel : Je reprends.

M. le Maire : Oui, poursuivez.

Mme Castel : A ce titre et en vertu des possibilités offertes par la convention signée avec l'Etat dans le cadre du label, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de la Drac Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, une subvention au taux le plus élevé possible pour le programme 2016.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre cette délibération. Donc elle est adoptée. Mme Castel, rapport 20.

Adopté à l'unanimité.

20. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'œuvres réalisées par Charles Le Brun au musée du Louvre-Lens.

Mme Castel : A signaler que pour les personnes qui nous voient via Internet, ils vont avoir l'immense chance, contrairement à nous, de voir ces deux œuvres : il s'agit d'un dessin à la plume, préparatoire à l'huile qui suivra, représentant un Hercule terrassant Diomène. Voilà, donc nos spectateurs sont en train de les apprécier.

Le musée du Louvre-Lens organise une rétrospective consacrée à Charles Le Brun, du 18 mai au 29 août 2016. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de deux tableaux réalisés par ce peintre. Il est demandé au conseil municipal au vu de l'avis favorable du département des Peintures et du département des Arts graphiques du musée du Louvre d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ? Merci Mme Castel. M. Ugalde vous reprenez la parole pour le rapport 21, parce qu'on passe à la médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

21. Médiathèque – Action culturelle à la maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles.

M. Ugalde : Oui, et dans l'esprit de la diversité dont nous parlions tout à l'heure, elle est là à l'égard des publics empêchés, ils ont aussi leur importance dans une politique culturelle digne de ce nom.

Par convention signée en décembre 2008, la Ville a engagé la médiathèque dans un partenariat autour du livre et de l'écrit au sein de la maison d'arrêt de Bayonne. Des agents de la médiathèque y dispensent leurs compétences et des actions culturelles sont proposées, en lien avec la programmation culturelle de la médiathèque, ça c'est important, on ne vient pas imposer un schéma artificiel à la maison d'arrêt, mais on se met dans la logique de la vie de la ville. Pour 2016, le programme détaillé en note explicative de synthèse a été élaboré. La Drac Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes étant susceptible de soutenir ces actions dans le cadre de l'organisation du protocole interministériel Culture/Justice, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter à ce titre une subvention pour un montant de 1 500 €.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Rapport 22, M. Ugalde.

Adopté à l'unanimité.

22. Médiathèque – Service public de proximité en faveur de la lecture pour publics empêchés – Conventions de partenariat.

M. Ugalde : La Ville, par le biais du pôle Action culturelle et hors les murs de la médiathèque, intervient depuis plusieurs années de manière régulière dans les établissements d'accueil de la petite enfance, les écoles ou les lieux de vie pour personnes âgées qu'ils soient gérés par la commune, le CCAS ou par d'autres structures notamment associatives. Outre le prêt de livres et revues, les bibliothécaires assurent des prestations de lectures, des présentations thématiques

et des ateliers participatifs. Afin de donner un cadre à ces interventions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat nécessaires sur la base du document type annexé à la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, des votes contre cette délibération ? Dernier rapport M. Ugalde, toujours la médiathèque, 23.

Adopté à l'unanimité.

23. Médiathèque – Programme culturel – Convention de prêt d'une exposition du CAUE 64.

M. Ugalde : La médiathèque propose de manière régulière des rencontres, lectures, expositions, spectacles dans le cadre de son programme culturel élaboré selon des thématiques choisies ou rattachées à des événements locaux ou nationaux. C'est ainsi que l'exposition « Portraits de jardins » du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) est accueillie à la médiathèque centre-ville au mois d'avril 2016. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

24. Exercice 2016 – Budget primitif – Budget principal.

M. le Maire : Nous voilà donc à l'issue des rapports touchant la culture et le patrimoine et donc au début des rapports financiers, qui vont être présentés par bien sûr notre adjoint aux finances, M. Michel Soroste. Quelques mots d'explication, si vous permettez, M. Soroste, comme propos liminaires à votre intervention, puisque, donc aussi bien, il s'agit de procéder au vote des budgets primitifs 2016 et que c'est bien évidemment dans l'activité d'un conseil municipal un acte majeur.

Je voudrais rappeler que, lors de la présentation des orientations budgétaires, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler le contexte financier extrêmement contraint auquel les collectivités locales, dont notre commune, sont confrontées et les difficultés croissantes rencontrées dans la recherche des équilibres budgétaires. Cet exercice à Bayonne est d'autant plus ardu que nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, et cela M. Soroste, pour la huitième année. Nous avons en effet choisi de compenser les baisses de ces ressources prioritairement par des économies de dépenses, privilégiant ainsi l'effort de gestion de la Ville à l'effort des contribuables. C'est un choix politique qui n'a pas été effectué par toutes les collectivités locales, mais c'est notre décision. Comme l'an dernier, le budget 2016 est donc un budget rigoureux, je serai tenté de dire aussi, M. Soroste, un budget vertueux, concrétisant le souci constant qui est le nôtre, d'optimiser nos moyens au bénéfice du service rendu aux Bayonnais et illustrant également le volontarisme et l'ambition qui sont les nôtres.

M. Soroste, vous allez dans quelques instants nous présenter le détail des prévisions pour nos différents budgets : budget principal évidemment, mais aussi les autres budgets, dits budgets annexes. Je veux dire ici, le remerciement que je vous adresse à vous-même évidemment, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues de la majorité, pour leur implication dans ce travail, vous me

l'avez dit à plusieurs reprises, car s'il faut arriver à faire passer un certain nombre de messages concernant la diminution des dépenses, c'est que ça suppose évidemment que nos collègues adjoints ou conseillers délégués comprennent ce discours. Je veux ici les remercier de l'effort qu'ils ont consenti, car il faut aussi assumer ce type de discours vis-à-vis de nos interlocuteurs ; on ne peut pas à la fois dire qu'on ne va pas augmenter les impôts et ne pas tirer les conséquences d'une telle décision, à savoir effectivement la recherche d'économies budgétaires.

Néanmoins, malgré cette situation, je veux dire ici que nous avons identifié trois enjeux majeurs pour notre mandature. Je vais aller très rapidement.

Le premier, c'est de faire de Bayonne, une ville Capitale. C'est-à-dire, une ville dotée des équipements structurants lui permettant de conforter son positionnement mais aussi d'accroître son rayonnement au sein de la nouvelle grande région. Vous savez comme moi, que depuis quelques semaines dans ce grand mécano institutionnel qui s'est mis en place à la faveur de l'acte 3 de la décentralisation, les rapports de force ont considérablement été modifiés. D'où l'importance qu'il y a, pour ce qui nous concerne au regard de ce qu'est notre vocation historique mais aussi politique, d'assumer ce rôle de centralité, je dirais même de rayonnement au sein de la nouvelle grande région. Le budget 2016, vous allez le constater, vous l'avez déjà vu dans le documents qui vous ont été communiqués, prévoit des crédits d'investissement importants permettant la réalisation de travaux à la maison du cinéma, je n'y reviens pas, tout le monde connait le niveau d'engagement de la Ville pour ce grand projet culturel rive droite ; l'engagement aussi de la maîtrise d'œuvre, parce que nous en sommes là, de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu, notre musée des Beaux Arts, dont l'architecte, vous le savez sera choisi au mois de mai, c'est-à-dire dans les prochaines semaines ; aussi la restructuration de la médiathèque, et également l'évolution de la salle Lauga, puisque comme chacun sait, sans perdre sa dimension sportive, cette salle deviendra aussi une salle de spectacles avec les caractéristiques qu'une salle de spectacles doit avoir aujourd'hui.

Faire de Bayonne, donc une ville Capitale, c'est également l'ambition de placer notre ville comme un acteur culturel de premier rang au niveau régional et transfrontalier, à l'heure où on le voit, un peu partout dans l'Hexagone, la culture est reconnue comme étant un des premiers vecteurs d'attractivité des métropoles. Nous avons dans le sud du Pays Basque, le souvenir de certaines villes d'importance, certes, qui ont fait le choix de la culture et on voit aujourd'hui ce qu'elles sont devenues. C'est dans cette perspective donc qu'une exposition d'envergure est organisée, cette année en 2016, au Musée Basque mais aussi au DIDAM avec la thématique du Traité de Paix, tout ceci s'inscrivant dans la coopération avec Donostia-San-Sébastian, capitale européenne de la culture pour cette année. Ce sera d'ailleurs la seule manifestation culturelle d'envergure qui sera réalisée en association avec Donostia, ici à Bayonne au Musée Basque.

Faire de Bayonne une ville Capitale, c'est aussi accompagner le développement de son urbanisation et l'accroissement de sa population. On a rappelé l'autre jour que la population de Bayonne avait considérablement augmenté. Il y a 20 ans, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, Bayonne avait 39 000 habitants, Bayonne a aujourd'hui 48 000 habitants passés. Une ville dont d'ailleurs le taux de natalité est supérieur de deux points à ce qu'il est dans notre bassin de vie, ce qui donne là le signe d'une véritable vitalité démographique et donc, une vitalité sociale aussi. L'aménagement de l'écoquartier du Séqué, dont il a été question plusieurs fois dans nos décisions du conseil municipal, va se poursuivre en 2016, notamment par la réalisation d'un équipement majeur, qui est celle de la réhabilitation de la ferme de Loustaounaou, équipement de quartier qui montre aussi que lorsqu'on décide de réaliser d'importants investissements en termes d'habitat dans certains quartiers, nous pensons aussi à

créer dans ces quartiers, un véritable lieu de vie. Ce qui sera le cas, bien sûr, avec cette ferme de Loustaounaou.
En centre-ville, le réaménagement de la rue Bourgneuf qui est donc déjà programmé, qui permettra d'étendre le centre piétonnier, on sait quelle est la demande des commerçants dans cette direction. Il est loin le temps où les commerçants refusaient qu'on piétonnise la rue, on s'en souvient, il y a 15 ou 20 ans la rue d'Espagne où avec mon prédécesseur, Jean Grenet, nous nous étions déplacés dans des réunions publiques, vous vous en souvenez mes chers collègues, et où nos interlocuteurs étaient assez sceptiques sur l'intérêt qu'il pouvait y avoir à piétonniser ces rues. Le commerce a beaucoup gagné de cette piétonisation. C'est ce qu'on espère aussi avec la piétonisation de la rue Bourgneuf. Cette piétonisation est aussi un signe que l'on veut donner dans cet objectif qui est le nôtre de faire de la rue Jacques Laffitte, la rue des musées, car le musée Bonnat-Helleu va s'élargir sur l'école, tout comme d'ailleurs le Musée Basque va s'agrandir sur ce qu'est le foyer d'hébergement, ce qui signifie tout simplement que de proche en proche, ces musées vont se toucher et que la rue Bourgneuf sera simplement, parce qu'elle sera piétonnisée aussi, un espace public qui va permettre la déambulation entre ces deux équipements culturels majeurs du Petit Bayonne.

Deuxième point, notre seconde priorité, c'est l'identité propre de Bayonne et le renforcement de son attractivité. Alors très rapidement là-dessus, il s'agit pour nous de poursuivre les actions de réhabilitation et de valorisation du centre ancien. Cette action a été amenée du temps du Docteur Henri Grenet, ici même, début des années 90 et poursuivie largement par Jean Grenet qui en avait fait un axe majeur de sa politique, j'étais à l'époque son adjoint à l'urbanisme et il était extrêmement attaché à cela. Et aujourd'hui, les résultats sont là où la ville de Bayonne a consommé des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, des OPAH, nous sommes aujourd'hui à plus de dix OPAH, la dernière étant l'OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU) pour permettre bien sûr la réalisation d'un certain nombre d'opérations. Alors, Alain Lacassagne a dû partir pour d'autres obligations, c'est l'adjoint à l'urbanisme bien sûr qui suit tous ces dossiers-là naturellement, mais tout ceci associé aussi à l'opération majeure qu'on a engagée concernant le programme national de requalification des anciens quartiers dégradés, des quartiers anciens dégradés, le PNRQAD. L'opération qui, comme vous le savez, a été largement engagée, qui permet du reste non seulement de dégager des nouveaux logements dans le centre historique, mais aussi des rez-de-chaussée de commerces et on a récemment eu à se féliciter qu'à la faveur de la restauration de ces immeubles, on ait pu aussi trouver des mètres carrés commerciaux qui ont reçu notamment des boutiques éphémères pour citer un des exemples, mais ce n'est pas le seul. Ces opérations, donc, s'accompagnent bien sûr d'une nouvelle réflexion sur la mise ne place d'un PLU intercommunal qui est engagé comme vous le savez par la Communauté d'Agglomération et que suit la Ville de Bayonne qui voudrait d'ailleurs affirmer sa singularité, j'allais dire dialectique et patrimoniale, comme nous l'avons déjà indiqué à l'occasion des orientations budgétaires.

Il faut dire aussi que cette loi qui n'est pas encore votée, Madame la Députée, qui va l'être prochainement, la loi CAP (création architecture patrimoine), qui a été largement revue d'ailleurs par le Sénat, qui est en seconde lecture pour l'instant à l'Assemblée Nationale, je pense que l'on pourra tirer argument de cette loi CAP pour proposer certainement à un quartier qui mérite le même niveau de protection patrimoniale que le Petit et le Grand Bayonne, je veux parler du quartier Saint-Esprit, d'avoir également un outil de protection patrimoniale. S'il ne s'agit pas d'un secteur sauvegardé que nous avons pour le Grand et le Petit Bayonne, il pourra s'agir d'une aire de valorisation de l'architecture du patrimoine, c'est-à-dire les AVAP qui ont remplacé comme chacun le sait, les anciennes ZPPAUP. Cet outil de protection du patrimoine sera bien évidemment un bel outil qui nous permettra de faire avancer notre action du côté de Saint-Esprit et si j'en crois les dernières réunions qu'on a effectuées à Saint-Esprit, je parle de ces magnifiques réunions auprès de Portraits de quartiers où on était quelques-uns des

membres de la majorité, l'opposition d'ailleurs a participé à ces réunions, vous avez pu constater que beaucoup des Spiritains demandaient ce type de considérations sur le plan patrimonial. C'est donc à cela qu'on va bien évidemment ici tenter de répondre.

Je passe sur tous les autres aspects de la politique patrimoniale, Mme Castel, et notamment la coopération transfrontalière Créacity que nous avons avec les villes de Pampelune et de Fontarrabie et nous attendons, j'espère, de bonnes nouvelles dans les prochaines semaines qui nous permettront de voir si on aura les financements que l'on souhaite pour l'aménagement de ce grand pôle de musique amplifiée dans le Petit Bayonne. Le renforcement de l'attractivité passe également par une politique touristique et commerciale et nous sommes convaincus que du reste, ces deux thématiques doivent être associées, qu'il faut être ambitieux dans ce domaine, on l'a indiqué tout à l'heure, chemin faisant, chemin qu'on nous a demandé d'emprunter. Mais en tout cas nous savons aujourd'hui comment on peut compter sur notre office de Tourisme pour aussi porter ce qu'est notre politique patrimoniale, parce qu'il existe un tourisme patrimonial riche, à Bayonne. Nous avons de plus en plus de visiteurs dans le centre historique, et bien sûr, il n'appartient qu'à nous de faire en sorte qu'on puisse capter ces flux de touristes pour en faire également des chalands.

J'aborde le troisième et dernier aspect et très rapidement de cette intervention liminaire. Il nous faut aussi, et c'est le troisième objectif qui se lit au travers de ce budget, adapter notre ville aux défis contemporains. Les défis contemporains c'est bien évidemment l'éducation et c'est aussi la culture. La culture, je l'évoquais il y a quelque instant, mais l'éducation, on l'a évoquée aussi, lorsqu'on a parlé du plan pluriannuel d'investissement. Si on met en place un plan pluriannuel d'investissement, c'est que nous considérons que l'éducation est un point majeur. Alors, je ne reviens pas sur ce qu'on a évoqué tout à l'heure, parce que si on parle d'un plan pluriannuel d'investissement de 2016 à 2020, c'est que bien évidemment on commence cette année en 2016, cette grande opération de restructuration de nos écoles qui en ont bien besoin, comme vous l'avez vous-même souligné les uns et les autres.

Je voudrais terminer en disant qu'il y a dans le domaine de l'économie d'énergie aussi, des actions qui sont menées, des démarches très volontaristes qui sont engagées. Notamment par l'optimisation de l'éclairage public, 2 millions sur 4 ans, ce sont là des dépenses d'investissement que l'on fait pour faire ensuite des économies d'énergie et bien sûr dans le but que chacun peut parfaitement imaginer. Dans le domaine des transports également ou de la mobilité, des aménagements que nous faisons avec les liaisons cyclables, ceci pour bien sûr favoriser les déplacements alternatifs, avant même que nous soyons dotés comme nous le serons d'ici 2020, d'un transport en commun en site propre, qui traversera le centre-ville de part en part, du nord au sud et d'est en ouest.

J'en ai terminé avec mes quelques observations liminaires parce qu'il y aurait beaucoup à dire également sur les actions que l'on mène en faveur y compris du commerce, voire même de l'économie, avec les opérations de coworking que nous avons lancées. Dire aussi que nous sommes dans l'acte II de l'Agenda 21 et que nous sommes désormais guidés par cette méthodologie que nous avons engagée dans le précédent mandat et qu'on poursuit avec les services et tous les élus, qui sont convaincus aujourd'hui que nous sommes là dans la bonne direction pour franchir la ligne de la transition énergétique et écologique, toutes les politiques publiques devant être complètement concernées par cette préoccupation.

Voilà donc, M. Soroste, ce que je voulais dire à titre liminaire avant de vous laisser le soin bien sûr de présenter le détail de notre budget primitif ainsi que des budgets annexes.

M. Soroste : Merci M. le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons présenter donc ce soir cinq budgets différents puisqu'au traditionnel budget primitif, sur lequel je vais revenir dans un instant, seront soumis à votre vote les budgets de l'eau, des parcs de stationnement, de l'assainissement non collectif ainsi qu'un budget annexe des fêtes traditionnelles de Bayonne et de la temporada taurine.

Le budget proposé pour l'année 2016 traduit parfaitement les orientations budgétaires présentées dont nous avons parlé lors de la séance du conseil municipal du 16 février dernier que je résumerai en 4 points.
Premier point : M. le Maire vient de le répéter, pas d'augmentation des impôts des Bayonnaises et des Bayonnais pour la huitième année consécutive, contrairement à d'autres villes en France qui, ou l'an passé ou cette année, ont appliqué des hausses d'impôts parfois importantes et spectaculaires. Je vous rappelle l'an passé Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse, cette année c'est Dijon où M. le Maire de Dijon justifie un bond de la fiscalité de 5 % d'un coup, explication « par une baisse sans précédent des dotations de l'État ». On ne saurait mieux dire.
Deuxième point important : un contexte financier dont on connaît, toutes et tous, la teneur, toujours extrêmement contraint, nous venons de l'évoquer, mais pour Bayonne c'est 1,6 M€ de dotations en moins par rapport à 2015.
Troisième aspect important : une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.
Quatrièmement : un effort d'investissement important permettant à la fois l'entretien du patrimoine communal, et on en a parlé, il est important, et la réalisation des projets de la mandature dont M. le Maire vient de nous parler.

Je veux à ce stade, et avant d'aller plus loin, remercier d'abord M. le Maire pour sa confiance et pour le travail que nous avons accompli ensemble dans un contexte vraiment sans précédent et totalement inédit. Ensuite je voudrais remercier tous mes collègues, comme M. le Maire l'a fait à l'instant mais je tiens à le faire moi aussi, qui depuis des semaines travaillent à nos côtés pour présenter l'un des budgets les plus ardus de nos années d'élus, tant la quadrature du cercle est complexe. Je voudrais aussi remercier, bien sûr, tous nos services qui au quotidien nous accompagnent pour le bénéfice final de toute la population. Merci à eux pour leur grande disponibilité et je rajouterai leur compétence.

L'assemblée générale des maires des Pyrénées-Atlantiques, qui s'est tenue le week-end dernier, a tenu à souligner combien l'exercice qui est le nôtre aujourd'hui est quasiment surnaturel. Tous les maires, de gauche, de droite, du centre ont expliqué tour à tour les difficultés qui sont les leurs devant un tel chantier. Entre 2014 et 2017, l'État va supprimer 30 % de l'argent qu'il aurait dû verser aux collectivités locales. Le maire de Lescar dénonçant ainsi des demandes illogiques d'un État demandant de réduire les frais de fonctionnement en nous imposant la coûteuse réforme des rythmes scolaires, le président de l'Association des Maires Alain Sanz s'interrogeant pour savoir comment allons-nous maintenir les services à la population dans les années à venir. Telle est à ce jour la triste situation.

Pour notre part à Bayonne, en dépit de ces contraintes historiques, notre réponse est claire et tient en 4 mots : adaptation et prospective, stratégie et attractivité. Voilà donc le cadre que nous avons défini pour les mois à venir.

Pour entrer maintenant un peu plus dans le détail, je dirai que ce budget primitif 2016 s'élève globalement à un peu plus de 100 M€ puisque nous atteignons 101,1 M€, dont 69,7 M€ pour la section de fonctionnement et 31,4 M€ pour la section d'investissement.

Les dotations et compensations fiscales versées par l'État sont estimées globalement à 9,4 M€, enregistrant à nouveau, je viens de le dire, une très forte diminution, de 1,6 M€ par rapport à 2015. Par rapport à 2014, ça fait une baisse cumulée de 3 M€. C'est tout simplement colossal dans une ville de notre importance. Ce volume financier qui touchait la Ville de Bayonne, voilà deux ans encore, représente 10 points de fiscalité.

Dans le prolongement de la démarche initiée l'an dernier, la recherche d'économies a donc été poursuivie dans l'ensemble des domaines d'intervention municipaux, la ligne de conduite générale étant une baisse de 5 % par rapport aux crédits alloués en 2015. De ce fait, de nombreuses lignes budgétaires ont été revues à la baisse, tout en cherchant à conserver le meilleur niveau de service pour les usagers.

Dans ce cadre, les charges de personnel s'élèvent pour leur part, et vous savez qu'elles représentent à peu près 50 % du budget de fonctionnement, ce qui est la norme d'ailleurs, à 34,5 M€ et affichent une faible hausse de 176 K€ par rapport au BP 2015. L'évolution est ainsi limitée à 0,5 %, ce qui traduit bien l'effort de maîtrise de la masse salariale. Il peut être rappelé que l'objectif fixé est une stabilisation des effectifs, à travers une politique de remplacement des départs à la retraite, tenant compte des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Là aussi, un travail approfondi a été mené avec les élus, que je remercie, la direction générale et tous les services pour parvenir à ce résultat.

Les subventions et les charges de gestion sont évaluées à 11,15 M€, en baisse de 0,5 % par rapport au budget précédent, à périmètre constant. Pour sa part, la subvention de la Ville à notre CCAS est maintenue à 2,65 M€, de même que le financement des syndicats mixtes ou intercommunaux auxquels la ville adhère, ce qui représente un financement de 650 K€.

Parallèlement, ce budget prévoit des augmentations de crédits correspondant aux priorités municipales, qui viennent de vous être présentées et rappelées, notamment et par exemple 257 K€ de plus pour la restauration scolaire, soit 12 % de plus par rapport au réalisé de 2015, ce qui traduit à la fois l'évolution qualitative de la prestation, avec notamment davantage de produits issus de l'agriculture biologique, et deuxièmement la fréquentation accrue de ce service, de plus en plus de Bayonnaises et de Bayonnais bénéficient et utilisent notre restauration scolaire. Deuxième exemple : + 177 K€ pour la culture, avec notamment l'organisation d'une grande exposition « Traité de Paix » au Musée Basque dans le cadre du partenariat avec la fondation San Sebastian capitale européenne de la culture 2016 et la mise en place d'une programmation annuelle au DIDAM, dont nous avons parlé tout à l'heure, + 50 K€ pour conforter l'attractivité touristique et commerciale de notre ville.

Comme envisagé lors des orientations budgétaires, la stricte maîtrise des dépenses permet de présenter un budget de fonctionnement compatible avec la baisse des dotations et la stagnation des recettes, tout en préservant le service apporté aux Bayonnaises et aux Bayonnais et l'attractivité de notre ville. Je le redis notre formule, c'est bien adaptation et prospective, stratégie et attractivité. Et également renouvellement, repositionnement quand c'est nécessaire.

L'objectif de maintien de l'autofinancement est donc au final respecté. Vous vous rappelez que l'autofinancement nous permet de faire face à nos engagements du remboursement d'emprunts. La capacité d'autofinancement du budget qui vous est présentée est donc à un niveau de 6,1 M€, étant identique à l'an dernier, ce qui nous permet de rembourser l'échéance de nos emprunts en capital pour cette année.

Grâce à ce budget, de nombreux projets vont connaître une accélération décisive ou voir le jour dans les semaines qui viennent. Je vais vous en dire maintenant un mot plus précis.

En effet, en matière d'investissement nous établissons un budget à un niveau supérieur au budget 2015, pour 31,4 M€, dont 16,7 M€ de dépenses d'équipement proprement dites. Le travail que nous réalisons entre dans une phase de concrétisation ; concrétisation avec des marqueurs forts de la mandature, on vient d'en parler ce soir : éducation, culture et attractivité de notre ville.

Avec 2,4 M€, les crédits relatifs à l'éducation, qui vous ont été détaillés tout à l'heure, enregistrent une forte progression : en 2015 c'était 1,3 M€. Je répète nous passons à 2,4 M€ en 2016. Les principales inscriptions concernent ainsi l'aménagement d'un pôle des arts théâtraux et numériques à l'école Malégarie pour 942 K€, la création de la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne pour 460 K€, la rénovation de l'école maternelle Lahubiague pour 190 K€, l'amélioration du restaurant scolaire de l'école Albert 1er pour 165 K€ et des travaux de rénovation à l'école élémentaire Malégarie pour 260 K€. Ca démontre l'importance de l'effort qui est fait à partir de 2016.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, les crédits d'investissement proposés s'élèvent à 3,2 M€. Ils comprennent notamment 2 M € pour le regroupement des salles de cinéma art et essai de l'Atalante, traduisant cette ambition culturelle renforcée dans le quartier Saint-Esprit, 750 K€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et la conservation de ses collections, 50 K€ pour la valorisation des fonds basques et 100 K€ pour l'aménagement du pôle de musique amplifiée dans les remparts.

Un effort très important sera également réalisé en matière sportive, avec un budget de 1,9 M€, correspondant principalement à l'aménagement du stade de rugby aux Hauts de Sainte-Croix pour 1 M€ et à la construction de vestiaires sur le site de la Floride pour 700 K€. Des crédits sont inscrits pour étudier la faisabilité de la réalisation de tennis couverts et l'évolution de la salle Lauga. Là, nous sommes aux études.

Dans le domaine de la vie sociale, 650 K€ sont prévus, dont 400 K€ pour la réalisation de l'équipement de quartier du Séqué, 100 K€ pour des travaux d'amélioration dans les différentes crèches municipales et 100 K€ pour la réfection de la MVC du Polo.

L'aménagement des espaces publics mobilisera près de 2,7 M€ en 2016. Les principales opérations concernent la deuxième tranche de la réfection de l'avenue du Docteur Bernard Gaudeul pour 445 K€, la piétonisation de la rue Bourgneuf, qui a été évoquée tout à l'heure par M. le Maire, pour 225 K €, la création d'une liaison cyclable Ametzondo – giratoire des Salines, le réaménagement du chemin de Pinède, celui de la rue Saint-Frédéric, et la poursuite d'un programme d'économie d'énergie pour l'éclairage public dont nous venons de parler également, c'est 434 K€ pour 2016 et ce sont 2 M€ sur 4 ans.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 2 M€, dont 1 M€ d'acquisitions foncières, 720 K€ de subventions pour les réhabilitations de logements et d'immeubles dans notre centre. Pour les autres équipements municipaux, une enveloppe budgétaire de 1,5 M€ est prévue, permettant notamment la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée qui s'élève à 750 K€ pour cette année.

Bayonne en dépit de ce contexte fort contraignant se veut toujours plus attractive. L'ensemble de ces investissements représente un levier puissant en termes d'économie et également en termes d'attrait commercial et touristique. Lors des orientations budgétaires, M. le Maire, vous avez réaffirmé avec force deux postulats qui sont l'âme de cette ville : ville active et ville pour tous.

Ville active, parce que Bayonne fait ainsi preuve tous les jours d'un dynamisme remarquable dans son économie, dans son commerce, on en a parlé tout à l'heure, son évolution urbaine et sa population : de nouveaux quartiers apparaissent, la rénovation du centre ancien va se poursuivre, chaque année notre ville compte aussi de nouveaux habitants. Elle doit simultanément conserver ce qui constitue un de ses meilleurs atouts : celui d'une ville à vivre, à taille humaine, avec une offre importante et variée d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans ses différents quartiers.
Ville pour tous ensuite, Bayonne se doit de permettre à chacun de trouver sa place dans la cité. Il est à nos yeux fondamental que chaque famille puisse trouver un logement, un mode de garde adapté pour ses enfants, une école publique de qualité, que les jeunes, tout comme les seniors, se sentent parties prenantes dans la vie de notre cité. Et Bayonne doit veiller, comme elle l'a toujours fait dans l'histoire, à ne laisser personne au bord du chemin et demeurer pour cela une ville solidaire.

Ce budget traduit donc cette double et belle ambition de notre ville. Monsieur le Maire nous nous sommes fixés pour cette année un objectif clair et précis : ne pas augmenter les impôts des Bayonnais et décupler l'attractivité de Bayonne. Faire mieux avec moins. Nous y sommes avec détermination et volontarisme.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Soroste pour cette présentation très complète. Je donne maintenant la parole à qui me le demande. M. Pallas, vous avez la parole.

M. Pallas : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, nous formulons nos remerciements aux services représentés par la direction générale des services, particulièrement au service des finances et à son directeur Dominique Foulon, de parvenir à rendre intelligible et accessible à tous la présentation du budget, document dont la structuration peut vite devenir très technique et hermétique au profane. J'englobe également dans la louange Michel Soroste pour la clarté formelle de son exposé, bien que notre groupe n'en partage pas forcément l'analyse politique. Car le budget, au-delà d'une compilation comptable de dépenses et de recettes, est bien évidemment, vous l'avez rappelé M. le Maire, l'acte politique majeur qui traduit financièrement les choix municipaux.

Au-delà de son caractère annuel, le document budgétaire est évidemment dépendant de ses devanciers, et à tout le moins de celui de l'année précédente, car les exercices s'enchaînent et produisent des résultats qui influent sur le budget suivant. Cette remarque m'amène, après les compliments, à un premier bémol : nous avons ce soir à voter un budget prévisionnel pour 2016 alors que nous n'avons pas encore arrêté les comptes de l'exercice précédent.

Je sais bien qu'il n'y a juridiquement rien à dire là-dessus puisque le compte administratif 2015, c'est-à-dire l'état des dépenses et des recettes effectivement réalisées l'an passé, sera voté, comme le prescrit la loi, avant le 30 juin. Néanmoins, il serait peut être pertinent de dresser ce bilan de l'année écoulée avant le vote du budget de l'exercice en cours, à l'instar d'ailleurs de ce que font certaines communes. La ville de Bayonne dispose, je crois, d'un service financier et comptable suffisamment expert et structuré pour les imiter. Et je suppose que techniquement, tous les comptes de 2015 sont faits et clôturés. C'est donc juste une question de volonté politique, de souci de clarté et de transparence, à condition bien sûr d'obtenir au préalable le compte de gestion établi par la perception mais je suppose que ce devrait être faisable.

Ce vote du compte administratif après le budget primitif est traditionnel ici. Mais je me demande si le contexte financier particulier qui s'impose aux collectivités locales ne justifie pas

de reconsidérer ces pratiques ? Ce serait précieux, voire essentiel pour la lisibilité et l'analyse du document, car sans informations sur la reprise des résultats 2015 et l'affectation d'une partie de ceux-ci au financement des restes à réaliser en investissement, la lecture ne peut qu'être incomplète et brouillée. Notamment sur l'investissement où est particulièrement préjudiciable l'absence de l'état des restes à réaliser, c'est-à-dire des programmes d'équipements engagés et reportés sur l'année suivante, pour lesquels vous ne nous avez transmis aucun élément.

Cette vision partielle du budget est en outre compliquée par le fait que la ville ne recourt pas, sur ses grands projets, au vote d'autorisations de programme dont les crédits de paiement annuels dédiés pourraient être connus à l'avance. Tout cela, reconnaissez le, ne concourt pas à faciliter l'étude globale du budget et le nécessaire contrôle de la gestion locale que l'assemblée délibérante a le devoir d'exercer.

Et avouez aussi que du coup la comparaison avec laquelle vous vous livrez avec les dépenses et recettes prévisionnelles du budget 2015 n'a qu'un piètre intérêt alors que vous nous avez confié, vous-même, en commission que sur le budget d'investissement le taux d'exécution n'était que de 55 %. La différence entre la prévision et le réalisé est très importante. Et tellement même que l'on admet que c'est à votre corps défendant, là n'est pas la question, mais tellement différent que la sincérité des inscriptions budgétaires, ou au moins dirais-je leur crédibilité peut être soulevée. C'est d'ailleurs ce que notre chef de file Henri Etcheto avait très justement pointé du doigt lors du débat d'orientations budgétaires.

Alors une fois posé que son analyse et sa mise en perspective sont tronquées, que dire malgré tout de ce budget prévisionnel ?

Que c'est par force, vous l'avez rappelé, un budget contraint. La Ville de Bayonne n'échappe bien évidemment pas à la baisse des dotations imposée par la nécessité qu'ont les collectivités locales de participer au redressement des comptes publics. Une petite précision malgré tout factuelle et politique importante à ce niveau-là car on l'oublie souvent : cette potion amère, cette ponction qui est infligée par l'Etat, n'est autre que la mise en œuvre d'une prescription imposée par la Commission Européenne, suivant en cela la doxa néolibérale et sur le plan économique, faut-il le dire, les thèses monétaristes qui constituent sa ligne de conduite. Et également, je le précise aussi la résultante de déficits publics que le gouvernement précédent avait largement creusés ou laissé filer.

Alors bien sûr, nous ne mésestimons pas le poids de la baisse des crédits alloués par l'Etat, particulièrement de la dotation globale de fonctionnement, ça a été rappelé -1,25 M€ pour cette année et également de la dotation de péréquation, -100 K€, et votre prévision était d'ailleurs excellente puisque les dotations notifiées par le ministère le 5 avril confirment tout cela, je crois à 70 K€ près en moins pour la dotation globale de fonctionnement.

Mais cette baisse est entièrement compensée par un dynamisme assez exceptionnel des bases fiscales puisque, à taux constants, le produit attendu augmente de près d'1,1 M€. Et les recettes prévisionnelles du chapitre sont en progression de 2,3 M€ si l'on y intègre une taxe additionnelle sur les droits de mutation très conséquente cette année et une dotation de solidarité communautaire qui, déduction faite des 485 K€ de fonds de péréquation intercommunal qui y sont intégrés, augmente tout de même de 400 K€ pour l'année. Alors ce bond en avant considérable du chapitre 73 « impôts et taxes » est le fruit d'une politique de développement urbain et de production de logements, conduite depuis des années, et une politique avec laquelle vous semblez vouloir couper si j'en juge par de récentes déclarations de M. le Maire sur ce sujet.

Les rentrées prévisionnelles en termes de fiscalité, directe et indirecte, et d'attribution communautaire, + 5 % par rapport au budget précédent, sont telles qu'elles démentent quelque peu l'hypothèse retenue lors des orientations budgétaires, qui tablait, tout compris, sur des recettes de fonctionnement en baisse de 1 M€ par rapport à 2015. Elles ne semblent cependant pas suffisantes pour la tenue de votre promesse de campagne de baisse des taux puisque ceux-ci n'évoluent pas : pas à la hausse, ce dont vous vous êtes targué M. le Maire dans votre propos liminaire, mais pas à la baisse non plus, et une baisse que ce dynamisme fiscal aurait peut-être exceptionnellement permis cette année. La recette prévue s'établit au final à 825 K€ de plus qu'en 2015.

Une remarque supplémentaire : nous notons la diminution assez conséquente de l'inscription afférente aux travaux en régie, -200 K€, soit -38 %. Alors c'est certes une opération d'ordre inscrite, on le sait bien, à la fois en recette de fonctionnement et dépense d'investissement mais cela peut révéler aussi qu'il est prévu de moins solliciter les équipes municipales sur les chantiers.

Dans ce contexte de tarissement de la ressource, dont on a vu néanmoins qu'il n'est pas généralisé à l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement, vous affichez l'objectif légitime de maîtrise des charges de fonctionnement. Globalement, on ne peut bien sûr qu'y souscrire même si on peut diverger sur les modalités. Vous avez cherché à beaucoup contracter les charges à caractère général mais une part, vous le savez bien, est incompressible pour assurer le fonctionnement correct de la collectivité. Malgré ce, le chapitre augmente de 3,1 % par rapport au prévisionnel 2015. C'est là encore, je me répète un peu, mais sur le réalisé qu'il aurait été intéressant de se situer. La hausse, vous l'avez rappelé M. Soroste, est justifiée par le recours au bio et aux circuits courts pour la restauration scolaire, et on ne peut qu'y souscrire, et la communication culturelle pour le DIDAM et le programme POCTEFA, soit 434 K€ selon le rapport, donc à peu de choses près la variation du chapitre. Très bien.

Mais si on se livre à un examen un peu plus détaillé de certains articles on ne peut qu'être un peu intrigué. Je m'explique. L'article 6042 augmente de 340 K€ prévisionnels pour 257 K€ annoncés en commission sur et je vous cite « l'évolution qualitative de la restauration scolaire », mais surtout, les articles 6233 « foires et expositions », prévision en hausse de 426 %, et 6238 « divers publicités et communication » qui explose de 150 K€ à 452 K€, soit une progression pour le cumul de ces 3 articles de 766 K€, bien supérieure aux 434 K€ qui avaient été justifiés en commission des finances. On ne conteste pas mais nous sommes quand même preneurs s'il vous plaît d'explications sur ce sujet. Car cette hausse, fût-elle modérée sur la globalité du chapitre 011, vous oblige par contrecoup à donner un tour de vis prononcé sur la masse salariale, chapitre 012 et les subventions aux associations. Parenthèse sémantique: nous préférons parler de masse salariale plutôt que de charges de personnel car, et c'est peut-être liée à mon appartenance professionnelle, je préfère évoquer mes collègues territoriaux comme des ressources que comme des charges.

La masse salariale bayonnaise a déjà été pas mal pressurée. L'évolution limitée à 0,5 %, soit même pas le GVT, glissement vieillesse-technicité, c'est-à-dire les augmentations de traitement mécaniques d'une année sur l'autre qui sont dues aux avancements pour l'ancienneté, donc cette évolution limitée à 0,5 % nous alerte quelque peu car couplée à la diminution de l'inscription pour travaux en régie que j'ai déjà mentionnée. Nous espérons que cela ne préfigure pas une externalisation accrue de tâches relevant jusque-là des services municipaux. L'effort porte particulièrement sur les personnels non titulaires et les primes. Mais je crois qu'il sera difficile d'aller au-delà de cette compression sans préjudice pour le service public et le service rendu au public. Vous connaissez notre attachement à le défendre et nous espérons et nous n'en doutons pas que c'est aussi le vôtre. A cet égard d'ailleurs, nous nous félicitons de

l'augmentation annoncée du point d'indice au 1er juillet, après des années de gel durant lesquelles les fonctionnaires perdaient de facto du pouvoir d'achat. Alors si c'est une bonne nouvelle pour les agents territoriaux, elle est moins bonne bien évidemment pour les finances de la ville, encore que je suppose que sur l'année, puisque ça ne prendra effet qu'au 1er juillet, l'augmentation devrait quand même être limitée. Un peu surprenant, c'est que votre prévision budgétaire ne semble pas, sauf erreur, l'avoir intégrée.

Je ne m'étendrai pas trop sur le chapitre 65 puisque bonne part y revient aux subventions aux associations qui seront débattues et votées après. Et au passage, là aussi excusez-moi mais une petite remarque sur la forme : n'aurait-il pas été plus logique de voter les subventions aux associations ainsi d'ailleurs que les taux des impôts avant de voter ce budget primitif ? Comme vous l'avez indiqué, l'augmentation du chapitre 65 est la conséquence de l'inscription de la subvention d'équilibre du budget annexe des fêtes et de la temporada, 1,2 M€, qui était auparavant imputée sur le chapitre 67.

Néanmoins, certaines associations, qui voient leurs subventions diminuées ou supprimées, seront ravies d'apprendre que l'enveloppe dévolue au soutien associatif est en recul de 2,47 % alors que dans le même temps le forfait de fonctionnement versé aux écoles privées augmente lui de 6 %. Un forfait de fonctionnement de 1 088 K€, affecté quasi-exclusivement à l'enseignement privé sous contrat d'association, que vous imputez d'ailleurs curieusement sur l'article 6558 alors que, si je ne m'abuse, il devrait l'être au 6574 pardon pour ces précisions techniques. Ca peut ne pas paraître grave en soi si ce n'est que cette imputation, du coup, vous dédouane d'en faire apparaître le détail en annexe au document budgétaire. Je crois quand même que la transparence et la clarté budgétaire gagneraient à ce qu'il nous soit communiqué. Et a fortiori dans la mesure où vous allez au-delà de votre obligation légale en la matière, en étendant le bénéfice du forfait aux élèves des écoles maternelles privées. Et si l'on y ajoute l'enveloppe conséquente allouée, sans que ce soit là encore une obligation, à la restauration scolaire privée, nous voyons se dessiner, derrière ces inscriptions budgétaires, des choix que nous ne partageons pas.

Ces prévisions pour la section de fonctionnement font apparaître, déduction faite du règlement des intérêts de la dette, une épargne brute ou capacité d'autofinancement brute entièrement dédiée au remboursement du capital des emprunts. Vous l'avez rappelé M. Soroste très justement, vous considérez que c'est de bonne gestion. Certes. Mais, pour la 2e année consécutive, la prévision d'autofinancement net est, du coup, nulle, ce qui peut se révéler plus ennuyeux en fonction des résultats du compte administratif.

Avec des subventions forcément limitées et des recettes de cessions fluctuantes, elles sont divisées par 2 entre 2015 et 2016, le recours à l'emprunt devient dès lors l'unique levier de financement des investissements, sauf à puiser sur le fonds de roulement. Vu votre ambition en la matière et la facilité prodigieuse avec laquelle vous avez revu en un an à la hausse votre capacité d'investissement, elle était lors des orientations budgétaires 2015 annoncée à 11 M€ et on est passé là à une fourchette entre 15 et 20 M€ pour retenir 17 M€ cette année, donc vu cela il va falloir trouver de l'argent ou taper fortement dans les réserves.

Alors que vous vous félicitez à juste titre de la baisse des intérêts à rembourser et de l'annuité de la dette, cela risque de ne pas durer. Et on en voit la première traduction dans les 7,6 M€ d'inscription d'emprunt, qui s'il était mobilisé comme dans votre projection à 75 %, occasionnerait une remontée de l'endettement malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Inutile de commenter plus avant ce poste puisque, comme vous l'indiquez, il est à ce stade théorique et ne sert finalement qu'à ajuster l'équilibre du budget. A preuve l'exemple de l'an passé où seulement 30 % de l'emprunt prévu a été mobilisé, du fait d'une exécution des

dépenses d'investissement limitée à 55 %. Vous n'avez donc réalisé que la moitié de ce que vous aviez prévu de faire l'an dernier en investissement. Et vous ne nous donnez aucune information sur les restes à réaliser, et la part de l'excédent de fonctionnement qu'il faut y affecter.

Donc dans ces conditions, vous comprendrez que nous ne pouvons qu'être prudents sur l'analyse des dépenses d'équipement projetées. Encore que la plupart d'entre elles ne sont que la continuité d'opérations qui avaient déjà été engagées. Et à cet égard, sur ces opérations pluriannuelles, je me répète, mais le vote d'autorisations de programme, avec l'inscription des crédits de paiement annuels serait peut-être de bonne gestion pour améliorer la transparence et la lisibilité du budget. A moins que, mais je vous laisse le bénéfice du doute, ce ne soit délibéré de ne pas y recourir car cela permet d'afficher chaque année un nombre conséquent de projets. M. Soroste en a donné d'ailleurs une liste assez impressionnante tout à l'heure mais beaucoup étaient déjà lancés.

Dans cet ensemble d'opérations, puisqu'il faut faire quand même quelques choix, nous retenons et approuvons bien sûr, cela a été fait auparavant, le principe d'engagement d'un PPI sur la rénovation des écoles publiques bayonnaises, et il était bien temps de le faire. Vous le savez, nous serons très vigilants sur sa traduction dans les faits puisque nous en avons déjà dénoncé ce qui nous semblait être une certaine insuffisance en proportion du montant d'investissement affiché pour la mandature.

Nous sommes favorables, comme vous je suppose, et cela a été dit également par M. Soroste, à l'effet multiplicateur de la dépense publique et à ses vertus, quitte éventuellement à recourir à l'endettement. Mais dans le contexte de raréfaction de l'argent public qui est le nôtre aujourd'hui, les projets d'équipements d'envergure doivent être soigneusement calibrés à l'aune des moyens de la ville, et pas forcément assujettis à l'urgence d'une inauguration avant échéance électorale. Sauf à bafouer l'intérêt général.

Par conséquent, même si nous n'en sommes qu'aux premières inscriptions budgétaires, en l'état actuel de nos informations, le financement du projet de rénovation du musée Bonnat-Helleu ne manque pas de nous inquiéter. Comme l'a parfaitement explicité Henri Etcheto lors du débat d'orientations budgétaires, on en redoute surtout déjà la facture finale si l'on prend pour référence l'explosion du coût du chantier de l'Atalante, qui est passé je vous le rappelle de 2 M € de chiffrage initial à 3,8 M € à ce jour.

Alors M. le Maire, en propos introductif au débat d'orientations budgétaires, vous disiez, je vous cite « vouloir mener une politique volontariste en matière de mobilité ». Sauf mauvaise lecture, je ne vois pas trace de cette louable intention ou ambition dans ces prévisions. Et même si c'est du ressort de l'ACBA, on cherche désespérément la participation de la ville en termes d'aménagements urbains nécessaires au TCSP. En tous cas, cela ne ressort pas clairement d'éventuelles acquisitions. Peut-être que la nouvelle présidence du STACBA réveillera ce dossier dormant à moins qu'il ne soit soluble à l'échelle de l'EPCI Pays Basque. Alors je vous ai bien écouté dans votre propos introductif, vous nous faites ce soir la promesse de ce TCSP pour 2020. Dont acte.

Et j'ai été également attentif à votre discours et là c'est juste un peu sur le plan sémantique, pas une seule fois le mot social ou solidarité n'a été prononcé. Alors j'espère et je veux bien le penser, bien évidemment que c'est malgré tout une de vos priorités car je crois que beaucoup de Bayonnais souffrent malheureusement de ce contexte financier.

J'en viens juste maintenant aux budgets annexes.

Nous nous félicitons de la bonne santé, j'oserais même dire de la limpidité, du budget de l'eau et de l'excédent dégagé.

Celui du stationnement lui nous a interpellés pour 2 raisons : le supplément de recettes de 400 K€ lié à la forte revalorisation des tarifs, donc ponctionné sur l'usager, et l'absence, dans les 1,158 M€ de dépenses d'équipement prévues, d'inscription relative à votre projet de parking Paul Pras dont notre groupe avait dénoncé la fragilité juridique et son coût exorbitant. Alors peut-être que votre résolution à le faire aura été sapée par une étude plus attentive du dossier ?

Enfin, j'en viens sur le budget des fêtes et de la temporada. Nous savons bien que les spectacles taurins parviennent à s'équilibrer sur les billets vendus et que le montant élevé de la subvention d'équilibre, 1,2 M€, n'a trait finalement qu'aux fêtes. Nous signalons malgré tout qu'en d'autres lieux pas si éloignés, les recettes dégagées sur l'exploitation des arènes en régie payent bonne part des fêtes populaires. Alors c'est loin d'être le cas ici, le budget de la temporada ne dégage pas le moindre petit excédent, et nous avions proposé pour notre part de l'étendre peut-être à l'ensemble des manifestations qui se déroulent aux arènes. La question peut peut-être se reposer, tout comme celle de la pertinence du mode de gestion choisie pour la tauromachie.

Au vu de tous ces éléments, le groupe Bayonne Ville Ouverte votera donc globalement contre le budget primitif présenté pour 2016 et ne prendra pas part au vote sur les budgets annexes et je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire : Merci M. Pallas. M. Iriart demande la parole. Vous l'avez. M. Iriart, on vous écoute.

M. Iriart : Merci M. le Maire.

Donc en introduction de vos propos tout à l'heure, vous aviez remercié M. Soroste et vos collègues, M. Soroste à son tour a remercié ses collègues et les services, remerciements légitimes et M. Pallas a remercié M. Soroste et les services. Je me dois à mon tour de commencer par une note positive que j'essaierai de formuler de façon différente pour signaler le fait que la commission des finances à laquelle j'essaie d'être assidu et de participer avec sérieux, nous donne l'occasion quand même de disposer des éléments importants que je trouve assez complet sur l'état des finances de la Ville. Les élus présents répondent aux questions que l'on pose et les explications données et amenées par les services sont effectivement à la hauteur de ce besoin d'information. Cela peut paraître normal mais ceci étant dit, dans d'autres collectivités ça peut ne pas se passer ainsi, donc je tenais à dire à mon tour qu'à Bayonne les choses se passent normalement de ce point de vue-là.

Le deuxième point concerne un des propos développés par Hervé Pallas auquel je m'associe. C'est vrai que comme lui, j'imagine, en voulant analyser les équilibres financiers de ce budget, on est obligé d'aller chercher dans les orientations budgétaires, les éléments qui nous permettent de mieux mesurer effectivement la réalité des dépenses 2015, c'est-à-dire de l'exercice précédent et c'est vrai que ça nécessite d'y passer du temps. On dispose de peu d'éléments chiffrés là-dessus et ce serait forcément bien plus efficace effectivement, si on pouvait pouvoir réfléchir et discuter de l'exercice budgétaire de l'année N en connaissant en amont la réalisation de l'année N-1.

Je ciblerai mon propos, en ce qui me concerne, plutôt sur les équilibres financiers sans rentrer dans le détail des différentes dépenses, parce que ça a été fait à la fois par Michel Soroste et Hervé Pallas à l'instant.

J'avais presque envie de dire que ce rapport pouvait commencer par une bonne nouvelle malgré le contexte réel que vous avez décrit tout à l'heure concernant la diminution des dotations de l'Etat, des efforts de rigueurs budgétaires, la difficulté forcément que vous avez d'aller chercher des dispositifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement : en même temps ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui commence par pointer une légère, très légère augmentation des recettes de fonctionnement. Au niveau des orientations budgétaires, il y a deux mois, vous prévoyez à ce moment-là une diminution de ces mêmes recettes de fonctionnement. Tant mieux si effectivement on peut compter sur un niveau de recettes maintenu.

La baisse pourtant conséquente des dotations de l'Etat ne génère pas donc pour l'année 2016 une diminution de l'ensemble des recettes, cette diminution étant compensée par une double hausse : l'augmentation du produit fiscal, qui malgré le maintien des taux d'impôts, reste positif grâce à la croissance démographique et en même temps l'augmentation de plusieurs autres postes de recettes, les reversements fiscaux de l'ACBA, les recettes liées aux services et à la population, les droits de mutation. Du coup, au global, effectivement, on peut compter malgré le contexte difficile que vous indiquiez tout à l'heure, sur un maintien du niveau des recettes par rapport à l'année précédente.

Du coup, vous prévoyez aussi d'augmenter légèrement les dépenses de fonctionnement. Certaines sont maintenues : c'est globalement le cas pour les dépenses liées au personnel ; c'est le cas aussi pour les syndicats, les dépenses liées au syndicat de communes ; c'est le cas aussi de l'aide apportée au CCAS et nous nous félicitons, nous aussi de notre côté, du maintien de cette aide auprès de cet opérateur fondamental pour l'équilibre social de la cité qui n'a pas ou qui ne doit pas effectivement souffrir des mesures de restriction budgétaire. D'autres dépenses de fonctionnement sont augmentées : des achats et des charges mentionnés dans le rapport et que l'adjoint aux finances nous a rappelés tout à l'heure. D'autres dépenses de fonctionnement sont diminuées dans la continuité des baisses initiées l'an dernier, et c'est en particulier vrai pour les aides accordées aux associations sportives et culturelles.

Au final, les dépenses de fonctionnement sont prévues de manière à ce que l'autofinancement brut, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, 6,1 M€, permette de couvrir quasiment à l'euro près le remboursement du capital des emprunts. Ce choix ne dégage donc pas d'autofinancement net puisqu'il est prévu, de nouveau, comme l'an dernier à zéro. A ce niveau, quand même il me semble important pour la bonne information des habitants de la ville de noter que cet autofinancement net continue donc de se dégrader : 4,1 M€ en 2013, 3,3 M€ en 2014, le document des orientations budgétaires que vous nous avez présenté il y a deux mois pointerait pour l'année 2015 un ratio, un autofinancement net à 1,5 M€ et enfin donc le budget 2016 d'aujourd'hui prévoit qu'il tombe à zéro au cours de cette année. 4,1 ; 3,3 ; 1,5 ; 0, on ne pourra plus aller plus bas, il ne faudra pas aller plus bas.

Pas d'autofinancement net en 2016 pour alimenter donc les dépenses d'investissement. Ces dernières restent néanmoins à un niveau significatif à hauteur de 16,7 M€. Pour les financer, vous déplacez une recette, habituellement inscrite au budget parcs de stationnement de 1,6 M€, pour la transférer sur le budget général. Nous nous en félicitons. Je l'avais d'ailleurs évoqué l'an dernier lors du vote du budget 2015, le produit de ces amendes de police sera bien plus utile en ressources de notre budget général plutôt que de nourrir le financement de projets de parkings qui ne correspondent plus pour nous à des projets prioritaires dans la perspective d'un

aménagement durable de la ville. Mais en complément de cette recette nouvelle, et des autres recettes plus classiques qui diminuent aussi, le financement de ce plan d'investissement, soit 16,7 M€ de crédits nouveaux et 7,3 M € de crédits reportés, nécessitera selon vos prévisions de réalisation du plan d'investissement, d'emprunter cette année 6,7 M€, là où en 2015 la ville a dû s'endetter de 1,3 M€ supplémentaires.

Un autofinancement en diminution et un niveau d'investissement qui se maintient ne peut en effet se faire sans appel à l'emprunt, c'est tout simplement mécanique. Pour autant, ce montant d'emprunt supplémentaire de 6,7 M€ sur l'exercice n'accroîtra pas de façon significative le niveau de la dette puisque dans le même temps la ville remboursera 6,1 M€ de capital. Le niveau de la dette doit cependant être apprécié, non pas seulement en valeur absolue, mais aussi au regard de la capacité à la rembourser. Et donc au regard de l'autofinancement brut. C'est le fameux ratio de désendettement qui permet de mesurer entre autres le niveau de maîtrise des équilibres financiers. Ce ratio, qui constitue en fait ou qui correspond en fait au nombre d'années qu'il serait nécessaire pour se désendetter si la totalité de l'autofinancement brut était affecté au remboursement des emprunts, était de 6,1 en 2013, de 7,1 en 2014. Vous nous indiquiez il y a deux mois qu'il serait monté à 7,8 en 2015 et si on s'appuie sur les chiffres que vous nous indiquez sur le budget 2016, il passerait donc à 9,8 à la fin de cette année 2016. 6,1 ; 7,1 ; 7,8 ; 9,8 : pour stopper cette hausse, des arbitrages sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement ou les deux seront donc rapidement nécessaires.

Voilà l'analyse sans trop m'appesantir que je souhaitais partager avec vous par rapport à la présentation du budget. Je souhaiterais simplement conclure sur une suggestion. J'ai repéré dans le détail des dépenses d'investissement une ligne qui s'appelle « aménagements suite à commissions de quartiers » à hauteur de 10 K€. Je l'interprétais comme étant une enveloppe budgétaire qui pourrait servir effectivement à mettre en œuvre des projets qui ont été pointés dans le cadre des projets de quartiers menés sur Saint-Esprit et sur le Polo, vous m'arrêtez si je me trompe mais je pense que ça peut être ça. On peut entendre effectivement que cette enveloppe de 10 K€ reste encore modeste au cours de l'année 2016 parce que la totalité des projets aura besoin d'être précisée à l'occasion des rencontres qui se poursuivront avec les citoyens au cours de l'automne prochain.

Mardi dernier, au cours de la commission « développement durable, stratégies urbaines, logement » et je crois que j'oublie une partie des titres, au sein de cette commission-là, il nous a été présenté effectivement toutes les réflexions qui étaient en cours pour donner suite aux réflexions qui ont été menées en concertation avec les citoyens sur ces deux démarches-là. Je pense qu'il sera fondamental de faire en sorte effectivement que les espoirs suscités, cette concertation initiée, se concrétisent bien dans les faits par les projets de réalisation qui seront menées sur ces quartiers-là en associant, si possible les citoyens, non plus simplement pour l'expression des idées ou des propositions mais aussi aux choix et aux décisions qui pourraient survenir sur les différents projets qui ont été portés.

Donc je considère cette émergence de cette ligne encore modeste de 10 K€ comme étant peut être la préfiguration d'une enveloppe plus conséquente qui pourrait permettre effectivement de partager avec les citoyens, dans le cadre d'enveloppes régulées et décidées par vous, une partie des décisions d'aménagement pour donner suite à toutes les mesures qui sont évoquées dans le cadre de ces démarches de participation avec les habitants de la ville. Voilà pour la suggestion, elle concernera certainement l'année à venir.

Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Je vais laisser la parole à M. Soroste pour répondre à cette rafale de questions.

M. Soroste : Oui, je voudrais apporter quelques éléments de réponse bien sûr à toutes les nombreuses questions qui ont été posées.

D'abord je voulais vous remercier pour vos remerciements, pas personnellement mais à l'ensemble de l'équipe. Ca fait 10 ans que je suis à ce poste et ça fait 10 ans qu'en tout cas les instructions sont celles de transparence et l'état d'esprit l'est aussi, à tous les niveaux. Et si ce n'est pas le cas, il ne faut pas hésiter à le dire mais je n'ai aucun problème avec ça, on est là pour vous donner le maximum d'informations, le plus clairement possible. En tout cas merci de le reconnaître.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, c'est vrai qu'il y a une évolution, ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. Donc on va regarder avec M. le Maire, mais il n'est pas inintelligent de dire « bon on voudrait avoir les chiffres réels », sachant qu'avec les moyens techniques on peut les avoir aujourd'hui alors qu'il y a 10 ans c'était beaucoup plus difficile. On va regarder la question, simplement je vous avez donné quelques éléments lors des orientations budgétaires. Effectivement, au fur et à mesure qu'on a avancé, les résultats sont plutôt plus favorables que les premières indications que l'on vous a données. Il n'y a pas d'inquiétude en la matière, et la capacité d'autofinancement brute de l'année 2015 approchera les 8 M€. Donc on est bien au dessus des 6,1 M€ qu'on avait estimés dans le budget 2015.

Deuxième conséquence, et ça c'est un chiffre je crois important et je vous comprends, c'est le niveau d'endettement de la Ville, en valeur absolue et en ratio bien sûr, mais en valeur absolue nous sommes fin 2015 au dessous de 60 M€. Depuis que je suis ici, on est monté plus haut mais on a toujours dit qu'on ne dépasserait pas 70 M€. Donc compte tenu de la baisse effectivement de l'autofinancement de ces dernières années, la barre on la tient. On a plus d'une dizaine de millions d'euros si on voulait monter aussi haut qu'on est monté mais on n'a pas l'intention d'y monter. En tout cas l'endettement lui aussi est inférieur à 60 M€ au 31 décembre 2015 et la capacité d'autofinancement est supérieure de manière significative au budget qu'on avait prévu. Donc pas de problème, le ratio est autour de 7 et quelques. C'est sûr qu'en 2013 on était très bas, mais 2013 était une année exceptionnelle, je le rappelle puisque c'est la seule fois où la Ville de Bayonne a eu une capacité d'autofinancement brut qui a dépassé les 10 M€. C'était exceptionnel pour un certain nombre d'éléments, je ne vais pas vous rappeler mais on avait dépassé ce chiffre de 10 M€ mais qui est tout à fait exceptionnel et malheureusement ce n'est pas, par les temps qui courent, que nous allons revenir à 10 M€.

Deuxième chose que je voulais vous dire : les baisses de dotations. Tout le monde l'a constaté, je ne reviens pas dessus, la cause on ne va pas en reparler. Simplement si vous regardez les chiffres par rapport aux communes et notamment les communes voisines, on peut le regretter mais c'est comme ça, ce n'est peut-être pas Bayonne qui mérite la plus forte baisse mais les résultats des calculs des critères qui sont au niveau national, c'est indépendant de la volonté des uns et des autres, font que c'est Bayonne qui est la plus impactée. Et c'est Bayonne qui n'a pas la ressource dont bénéficient les communes pas loin d'ici de la taxe de 20 % sur les résidences secondaires ; malheureusement pour nous, ce n'est pas du tout le même niveau que les communes voisines. Donc eux ils bénéficient d'une compensation que nous nous n'avons pas à la même hauteur. C'est comme ça, il faut faire avec mais ce sont des montants très importants, on a dit 1,6 M€ pour cette année. Je vous rappelle que ce sont 11 M€ en 4 ans. Alors quand on dit, je comprends votre remarque, en campagne électorale on avait dit qu'on pouvait baisser les impôts, on réussit difficilement mais on arrive pour la septième ou huitième année consécutive à ne pas les augmenter, ce qui est quand même assez remarquable par

rapport à d'autres. C'est vrai que si on ne nous avait pas enlevé 11 M€, on aurait pu largement adopter une baisse de ces taux d'impôts à l'avantage des Bayonnais. On ne va pas refaire l'histoire mais 11 M€, ce sont des chiffres tellement importants que la baisse d'impôts ça prouve bien qu'on aurait pu la financer.

Ensuite je voudrais répondre précisément à un certain nombre de choses, peut-être pas dans tous les détails, vous m'excuserez mais il n'y aura pas de problèmes on vous répondra M. Pallas sans aucun souci là-dessus. Mais sur les choses qui me paraissent les plus importantes que vous avez dites, on va revenir effectivement sur ce que M. Etcheto avait dit lors des orientations budgétaires, qu'il s'étonnait du faible taux de réalisation des investissements. J'ai un document qui a été fait. Le montant des restes à réaliser, je vais vous le donner, les restes à réaliser fin 2015 c'est 5,347 M€. Et en fait c'est plus détaillé ou plus complexe que ça mais j'ai une note qu'on vous communiquera, je crois sans aucun souci, entre les opérations terminées, les projets lancés, etc… en fait la réalité, si on compte les engagements, parce qu'après on a un problème par exemple pratique, si les entreprises n'envoient pas les factures au 31 décembre, et bien on ne peut pas payer. Donc on a aussi des montants… les entreprises n'envoient pas toutes les factures à bonne date, au passage c'est un élément qui nous impacte.

Donc si on raisonne en mobilisé, M. Etcheto et M. Pallas, nous sommes en 2015 à 88 %. 88 %, ça c'est la vérité des chiffres, pourcentage mobilisé : 88 %. Donc la volonté est politique compte tenu aussi des intempéries, je l'ai dit c'est un élément aussi. Il est très difficile de faire 100 % mais j'ai les chiffres de toutes les dernières années depuis 2010, les mobilisés, c'est-à-dire la vérité : en 2010 : 96 %, en 2011 : 99 %, en 2012 : 83 %, en 2013 : 98 %, en 2014 : 94 % et en 2015 : 88 %. Il n'y a pas de quoi nous mettre un carton rouge sur la réalisation des investissements en 2015. Non la mobilisation, mais c'est la vrai réalisation ; après le reste ne dépend pas de nous, les factures, le temps, etc… les aléas de chantier, moi je ne sais pas faire et je pense que M. Wittenberg, malgré toute la compétence qu'on lui connaît ne sait pas mieux faire que nous. Ca c'était pour répondre mais on a des éléments précis, on vous les donnera même si vous voulez, il n'y a pas de problème.

Un point très important que vous avez évoqué, parce que pour Bayonne c'est très important, c'est la dotation de solidarité. Alors vous avez vu qu'elle a augmenté, effectivement entre les orientations budgétaires et le budget de ce soir, la dotation de solidarité que nous verse l'ACBA a augmenté parce qu'entre temps il y a eu quelques réunions où j'ai participé aussi et puis dans le cadre de la prévision de l'EPCI ou de la réforme qui arrive à la fin de l'année, nous avons évidemment voté les attributions de compensation et Bayonne aura une attribution de compensation donc à vie, en quelque sorte, de 4,6 M€. C'est pour ça qu'on a 400 K€ de plus et qu'il n'y a plus d'inquiétude à avoir de ce côté-là, puisque les choses ont été claires à ce sujet.

Ensuite pour les travaux en régie, j'ai des éléments de réponse, on vous les transmettra. Il n'y a pas de problème, je ne pense pas que ce soit intéressant de raisonner au niveau des comptes mais on tient à votre disposition tous ces éléments-là.

Parler de masse salariale plutôt que de charges de personnel, je vous l'accord je partage. Moi je préfère parler de masse salariale, mais il y a aussi des règles : charges de personnel, ce n'est pas péjoratif, c'est parce qu'il y a des charges et des produits. C'est un terme comptable que Mme Aragon connaît aussi bien que moi. 0,5 % de prévision de hausse de la masse salariale, là c'est une prévision, mais enfin quand je regarde la réalisation, c'est le budget qui est très important pour moi, à mon niveau puisque c'est 50 % des dépenses de fonctionnement. Et je remercie encore, notamment Sylvie Durruty qui est en charge de ce poste, l'ensemble des services aussi, on a une équipe qui gère ce poste de manière remarquable vu de mon côté

financier puisque les prévisions sont toujours respectées et c'est assez exceptionnel, mais c'est réalisé. On peut les remercier et espérer qu'ils vont continuer.

En ce qui concerne le budget fêtes et temporada, je ne crois pas qu'on a abordé les budgets annexes ; donc il y a des présentations à faire, budget de l'eau, stationnement et fêtes on va en reparler peut-être après. Moi, les fêtes, ça va être très simple. Effectivement la temporada est bénéficiaire, on va le voir tout à l'heure et donc les 1,2 M€ que le budget général alloue à ce budget annexe, c'est exclusivement pour le financement du delta qu'il y a entre « les recettes » que procurent les fêtes avec les droits, les partenariats, etc, et le coût d'investissement que représentent ces fêtes.

En ce qui concerne M. Iriart, je pense que j'ai à peu près répondu à tout. Donc le ratio, évidemment on prévoit 6,1 M€ c'est-à-dire exactement l'autofinancement qui correspond au capital d'emprunt parce qu'on ne peut pas prévoir moins, mais c'est sûr qu'on fera plus. On est pratiquement certain de faire plus parce que 6,1 M€, ça voudrait dire qu'on réalise 100 % des dépenses et 100 % des produits. L'histoire fait qu'à Bayonne, comme ailleurs d'ailleurs, on réalise souvent 100 % ou 101 % des recettes mais jamais 100 % des dépenses. On a toujours un delta, on est prudent en mettant ça mais si vous regardez le budget de 2015, c'était également la prévision de 6,1 M€. Donc c'est normal, mais il faut qu'on honore la signature de notre Ville, on a des remboursements d'emprunt, on les respecte. Je rappelle à ce sujet que dans le volume des emprunts de 59 M€, aucun emprunt toxique. Aucun emprunt toxique à la Ville de Bayonne ! J'espère que les gens avec qui nous allons nous marier à la fin de l'année seront dans la même situation parce c'est très important, les emprunts toxiques vous savez ici il n'y en a pas. J'en ai terminé sur les éléments de réponse sur ce budget. Voilà M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Soroste de la qualité de cette réponse. Mme Herrera.

Mme Herrera Landa : Moi j'ai une question très, très courte. Il a été question l'année dernière de la mise en place d'un budget participatif. En tout cas cela a été évoqué, je crois que c'était à la demande de Jean-Claude Iriart et il avait été dit que ce serait éventuellement étudié. C'est pour savoir si cela a été étudié, oui ou non. C'est tout.

M. le Maire : Alors cette question du budget participatif n'est pas aujourd'hui effectivement intégrée. M. Soroste. Non, si ça avait été le cas, vous l'auriez vu parce que cela aurait été indiqué. C'est quelque chose qui n'est pas pour autant abandonnée mais vous ne l'avez effectivement pas vu dans ce budget et vous avez bien vu.

M. Millet-Barbé : C'est tout de même acté sur les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le conseil d'administration du GIP-DSU de lundi dernier a acté le principe de deux provisions, s'agissant des deux quartiers de la politique de la ville en matière de budget participatif.

M. le Maire : Je vous propose de passer au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas votent contre.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

25. Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe de l'eau.

M. Arcouet : Un budget limpide. Le budget annexe de l'eau, tel que présenté en note explicative de synthèse, s'équilibre globalement à 17,1 M€, en légère hausse par rapport au BP 2015 qui était de 16,6 M€. Vous aurez remarqué que le niveau des dépenses d'investissement est maintenu à un niveau élevé, principalement destiné au renouvellement des canalisations de transport et de distribution. Egalement on intègre dans ces dépenses d'investissement, le déploiement des fontaines d'eau potable dans notre ville et on réhabilite des réservoirs : cette année Marracq et la Porcelaine. Egalement nous continuons évidemment à travailler au renforcement des protections de nos périmètres de sécurité autour de nos sources.

En conséquence et en application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Sur ce budget annexe de l'eau, vous rappelez votre position.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

26. Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe des parcs de stationnement.

M. Neys : Le budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté en note explicative de synthèse, s'équilibre globalement à 6,2 M €, en hausse par rapport à 2015 qui était de 5,2 M€.
En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Sur ce budget de stationnement, non-participation, vous confirmez votre position M. Etcheto, sur le budget de stationnement ?

M. Etcheto : On a une intervention de Mme Picard-Felices.

M. le Maire : Excusez-moi Mme Picard-Felices.

Mme Picard-Felices : Une toute petite intervention parce qu'on en a déjà parlé mais on n'a pas eu de réponse, donc ça tombe bien.

Cette lecture du budget n'est finalement pas un exercice si aride parce que ça peut nous réserver de bonnes surprises, même pour le stationnement et c'est le cas ce soir. J'espère qu'on a bien lu, on ne trouve pas dans cette section investissement aucune mention du projet de construction d'un nouveau parking avenue Paul Pras. Cela signifie donc que vous avez abandonné ce projet hasardeux au coût exorbitant, je rappelle quand même parce qu'on oublie vite les chiffres c'était plus de 4 M€. On était opposé, donc on prend acte.

Mais alors comment justifier maintenant toutes les hausses de tarif, que nous avons dénoncées également l'été dernier ? Je rappelle qu'elles ont été très importantes, jusqu'à 50 %, et discriminatoires, pour les étudiants par exemple qui se garent à Glain. A la lecture de ce rapport, on note maintenant un excédent d'exploitation de 289 K€. C'est une cagnotte qui

infirme totalement et ces hausses de tarifs et aussi la 2e décision modificative au budget de stationnement que vous avez votée en décembre, pour un montant quand même de 1,170 M€. Donc plus de justification économique, plus d'acquisition, et quel projet maintenant ?

Et c'est là la nouvelle surprise dans ce rapport, mais là c'est une mauvaise surprise : on nous demande de provisionner 363 K€ pour l'aménagement des parkings Lauga et Montevideo. Alors oui, ça veut dire que pour aller à la piscine à Lauga par exemple ou pour aller à la sous-préfecture, il va falloir payer. C'est bien cela qu'il faut comprendre ? Quelle est donc la réflexion politique dans toutes ces décisions ? Les budgets doivent tendre à l'équilibre et cette année ils le sont, mais pas besoin de chercher d'autres ressources dans les poches des Bayonnais et des autres usagers qui sont souvent obligés d'utiliser leur voiture, et de la garer, à défaut d'alternatives pertinentes.

Je terminerai en proposant que l'excédent, de près de 300 K€, ce qui n'est pas rien, puisse être attribué à la rénovation des écoles bayonnaises dont on vient de voir l'urgent besoin. Et donc M. Soroste, je vous pose la question, vous pouvez nous informer : est-ce qu'il est possible de réaffecter des sommes d'un budget à l'autre ? En toute naïveté.

M. le Maire : Moi je connais la science de M. Soroste. Maintenant de là à considérer qu'on puisse passer d'une ligne à l'autre, il va nous répondre. Il y a aussi M. Neys. Vous commencez par répondre M. Neys, je poursuivrai éventuellement.

M. Neys : Oui M. le Maire. Vous notez que le projet parking Paul Pras ne fait pas partie de ces investissements, ça devrait vous donner satisfaction puisque vous étiez contre ce projet… Donc dans l'immédiat il n'est pas inscrit, il ne fait pas partie des prévisions d'investissement.

Vous vous plaignez d'un trop bon résultat de gestion du stationnement, et vous voudriez que nous restituions des fonds. Ce que je peux vous dire, c'est que les hausses que vous décriez n'ont été qu'un rattrapage de tarifs qui n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années, et que malgré ce que vous dénoncez, nous nous situons largement dans les fourchettes de prix bien inférieures à ce qu'il peut se pratiquer ailleurs, ce qui nous permet d'ailleurs de le faire puisque nous sommes en régie municipale. Je ne vais pas prendre l'exemple de notre voisin le plus proche mais où que vous alliez, vous paierez plus cher qu'à Bayonne, ça c'est sûr.

Vous vous plaignez également de l'installation de nouveaux parkings payants au centre-ville. Ces installations sont faites pour justement que les usagers, vous parlez de la piscine à Lauga, puissent effectivement profiter avec plus de confort de ces installations parce qu'il est bien évident qu'il y a un fléau sur lequel nous voulons lutter, ce sont les voitures ventouses. Or le parking gratuit, je suis désolé, c'est systématiquement des voitures ventouses et le seul moyen de faire tourner les voitures, qu'il y ait une rotation de parking, c'est le parking payant. Désolé, je n'ai pas d'autres solutions, si vous en avez des meilleures, moi je suis preneur.

Alors je ne sais pas si notre magicien de la finance peut opérer des transferts de fonds, on n'est pas à Panama mais bon à toi, Michel.

M. Soroste : Je vous rassure, je ne suis pas dans la liste des Panama Papers et la Ville encore moins ! Sérieusement, il n'y a pas de problème. Si ça n'avait pas été possible, on affecte des amendes de police, on peut les mettre dans le budget annexe pour 1,8 M €. On ne se serait pas aventuré à le faire si ça avait été illégal, donc je tiens à vous rassurer, c'est un choix mais après on peut contester le choix bien évidemment mais sur la légalité du choix, nous sommes à Bayonne et pas ailleurs.

M. le Maire : Oui, Mme Herrera vous voulez ajouter quelque chose.

Mme Herrera Landa : Juste bien qu'il n'y ait pas d'augmentation de la fiscalité, il faut dire quand même que l'abonnement au parking pour les personnes qui résident au centre-ville est une forme de fiscalité indirecte et qu'on a du mal à comprendre l'augmentation qui s'affecte à toutes les catégories sociales, sans discrimination tarifaire, avec un excédent sur le budget général. Voilà c'était juste une remarque.

M. le Maire : D'accord. Bien s'il n'y a pas d'autres… vous voulez intervenir ? Allez-y M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : C'est une explication de vote que nous vous avons indiquée tout à l'heure suite au budget primitif que nous ne prendrions pas part au vote sur l'ensemble des budgets afférents donc jusqu'au 30, à l'exception du budget de stationnement pour lequel nous prendrons la peine de voter délibérément contre. Et ce que nous dénonçons M. Neys, ce n'est pas un surcroît de recettes, mais c'est la hausse tarifaire que vous avez pratiquée et qui en est à l'origine et c'est également l'élargissement du stationnement payant, notamment sur le parking de Lauga. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet.

Quelques nouvelles peut-être aussi pour la représentation municipale du recours sur le parking puisque nous avons bien entendu qu'il n'avait pas été inscrit sur le budget, sur la partie équipement du budget de stationnement de cette année. Donc le recours contentieux est en voie d'être déposé. M. le Maire je vous avais, au nom du groupe, fait parvenir une demande de documents, de communication de documents municipaux, à savoir ceux des permis de construire délivrés pour l'opération, les deux permis successifs, également celui d'une étude qui a été commandée par la Ville à la SEPA en 2012. Vous m'avez répondu par courrier, à propos de cette étude, que la Ville n'avait jamais commandé d'étude à la SEPA. Je tiens simplement à préciser que nous avons la preuve, par des documents municipaux, de l'existence de cette étude et nous avons des documents municipaux qui en font la preuve. Donc bien entendu nous les produirons le moment venu d'abord devant le tribunal bien entendu et puis également devant l'opinion bayonnaise et devant la presse le moment venu.

M. le Maire : Bien. Ecoutez, nous étions sur le budget du stationnement, on parle de contentieux ! Il n'y a pas de problème, on a entendu votre intervention Je vous propose de passer aux votes.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas votent contre.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

27. Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

M. Arcouet : Le budget annexe de l'assainissement non collectif, tel que présenté en note explicative de synthèse, ne comporte qu'une section de fonctionnement, équilibrée à 8 000 € hors taxes. En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement non collectif, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, non-participation au vote, abstentions ?

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

28. Exercice 2016 – Budget primitif – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

M. Soroste : Ce budget annexe, tel que présenté en note explicative de synthèse, ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'établira globalement à 3,24 M€, dont 1,96 M€ pour les fêtes et 1,28 M€ pour la temporada. Il ne s'agit pas de subventions, il s'agit de ventilations de recettes et je vous rappelle que l'équilibre est atteint par une subvention comme en 2015 de 1,2 M€ à peu près pour rééquilibrer le budget des fêtes mais que le budget de la temporada, on espère en 2016 qu'il s'équilibrera sachant qu'il s'est équilibré sans souci en 2015. Mais ça dépend du chiffre d'affaires.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. On passe aux voix s'il n'y a pas d'observations ?

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

29. Vote des taux d'imposition pour l'année 2016.

M. Soroste : Le vote des taux on l'a déjà dit, ce n'est pas une nouveauté, on a dit que les taux ne bougeraient pas et donc on propose de maintenir les taux pour la septième année consécutive, de ne pas les augmenter et ils resteront donc au même niveau qu'en 2009. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer ces taux comme détaillés en note explicative de synthèse, leur produit permettant d'inscrire au budget primitif un produit fiscal arrondi à 30 193 000 €.

M. le Maire : Merci.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

30. Attribution de subventions pour l'année 2016.

M. Laiguillon : Avant de vous présenter cette délibération, j'aimerais vous parler d'une nouveauté que nous allons officiellement acter ce soir : la prise en compte d'une évolution majeure dite celle de la critérisation dans le domaine sportif.

D'abord je me félicite que nous puissions, pour la première fois cette année, attribuer des subventions à nos clubs sportifs sur la base d'une démarche claire, précise et transparente, un

engagement pris, respecté et une réelle avancée. Je veux ici remercier aussi tous mes collègues de la majorité comme de l'opposition et comme le disait M. Iriart au dernier conseil municipal, d'une entente municipale qui s'est faite autour de ce sujet. Mais est-ce que vraiment il fallait en avoir des doutes parce que les Bayonnaises et les Bayonnais méritaient bien cela ? Par votre association et implication, vos questionnements, vos contributions, on a pu élaborer cette critérisation. Je remercie aussi les services techniques, les présidents de clubs qui ont œuvré avec une volonté d'agir, impartialité, équité, sur la base de données objectives et rationnelles.

Mais ce n'est qu'une étape. Le chapitre du sport n'est pas fermé, nous devons poursuivre nos réflexions aussi dans les autres domaines que sont la culture, l'action sociale et l'éducation. Nous devons aussi poursuivre ce travail en matière sportive, l'évaluer, le perfectionner avec vous et les clubs. La critérisation ne privera jamais la ville du dialogue et de l'échange avec son tissu associatif. Dans le contexte budgétaire très contraint, la critérisation n'est qu'un outil et non une baguette magique qui fait apparaître le soleil en temps de pluie. La volonté de la Ville est d'aller jusqu'au bout avec une démarche qui ne se veut pas uniquement technocratique, mécanique, qui nous dispense de prendre et de porter des décisions. Nous serons vigilants qu'il demeure un acte politique au sens noble du terme, un acte de politique publique parce qu'il n'y a pas d'avenir pour l'homme en dehors de son association avec tous les autres hommes. Avant de conclure ce préambule, un spécial remerciement à Agnès Duhart pour sa grande collaboration et son travail.

La délibération. Trois principes ont été retenus au titre de l'année 2016 pour expliquer et justifier les propositions : répercussion sur le tissu associatif mais dans une limite qui demeure très modérée de l'effort nécessaire de maîtrise budgétaire ; soutien identique à celui de l'année 2015 aux associations qui assument, dans le champ de l'éducation, de l'action sociale ou de la lutte contre la précarité, des missions de service public ; possibilité de prendre en compte quelques projets nouveaux ou reconfigurés.

Par ailleurs pour une meilleure lisibilité et équité, la Ville de Bayonne s'engage dans une démarche d'instauration de critères d'aides aux associations qui trouve une première concrétisation lors de l'exercice budgétaire 2016 dans le champ de l'action sportive et de loisir. Trois enjeux sont pris en compte pour la structurer : l'adéquation, la complémentarité et la cohérence avec l'action publique municipale ; la maîtrise et le contrôle de l'aide financière aux associations ; une gouvernance du projet qui intègre les impératifs du développement durable, de la concertation et du dialogue. Expérimental au titre de cette première année de mise en œuvre, le dispositif applicable aux associations sportives sera évalué, complété et étendu aux autres champs de l'action municipale pour l'exercice 2017.

En application de ces critères retenus au titre de l'année 2016 pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 4 027 196 €, aux établissements publics dont 2 650 000 € au CCAS et aux établissements d'enseignement telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires, ainsi que tout éventuel avenant à ces conventions.

M. le Maire : Merci pour ce rapport, important rapport. Y a-t-il des questions ? Mme Herrera a demandé la parole. Ensuite M. Iriart.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, le vote des subventions aux associations pourraient apparaître comme un marronnier, une routine des conseils municipaux. Il n'en est rien, cet apport de ressources publiques en contrepartie des actions d'intérêt général est un complément des efforts d'autofinancement des associations, décisif en matière

budgétaire et par là même à la poursuite et au développement des activités et projets portés souvent par des bénévoles.

Nous ne commenterons pas dans le détail les subventions attribuées aux associations bayonnaises, cela a déjà été fait lors des différentes commissions ayant précédé le conseil municipal. En revanche, nous souhaitons revenir sur le fer de lance de votre communication puisqu'à notre grande surprise il y a eu deux pages, il y a deux jours, dans le grand quotidien régional, d'information relatives à ces éléments avant que ça ne soit débattu et voté en conseil municipal.

Donc cette critérisation des subventions aux associations, sur laquelle nous souhaitons revenir, est donc un dispositif que vous souhaitez expérimenter pour le généraliser. Alors la baisse des subventions que nous ne pouvons que déplorer, même s'il s'agit d'un phénomène quasi généralisé, pose c'est vrai avec davantage d'acuité le problème des niveaux et surtout des modalités d'attribution qui se situent au croisement des priorités politiques locales et des projets associatifs. La critérisation constitue bien sûr un des moyens de résoudre ce problème en posant des principes, des facteurs de pondération. Nous l'aurions mis en œuvre également avec toutefois une approche que je pense différente. Présentée trop souvent comme une solution strictement technique, la démarche de critérisation constitue dans les faits la traduction technique d'orientations politiques. Bien qu'indispensable, elle ne doit pas éluder le débat relatif aux choix politiques que les critères quantitatifs ne font que relayer. C'est en ce sens que nous vous soumettons des éléments de réflexion et des questions qui portent tant sur les catégories que sur les critères retenus.

En premier lieu, les catégories binaires que vous avez retenues, compétition et loisirs, ne nous semblent refléter ni la grande diversité du tissu associatif, ni la typologie des pratiquants et des enjeux de leur pratique en relation avec les politiques publiques. La notion de compétition est aujourd'hui extrêmement extensive et recouvre des activités qui vont de l'initiation compétitive à visée éducative, et on est là dans le champ des politiques publiques, à des activités compétitives très individuelles n'ayant qu'un lointain rapport avec des activités d'intérêt général. Il en est de même pour la catégorie loisirs qui recouvre des activités qui se déploient du secteur sport-santé-prévention à des activités adaptées en passant par de simples activités de divertissement. Elles sont dans la même catégorie.

En ce qui concerne les critères maintenant, nous ne pouvons que regretter que la mise à disposition par la commune de locaux et les modalités de cette dernière ne soient ni intégrées, ni valorisées. Elle constitue souvent le premier poste en matière de soutien municipal pour les associations qui ont la chance d'en bénéficier. Cette partie, permettez-moi l'expression, invisible de l'iceberg subvention, vient grandement fausser la démarche d'objectivation du montant des aides.

L'absence d'autres critères aujourd'hui essentiels en matière d'action publique pose également questions. Je les ai classés en trois catégories.
Socialement, pas d'intégration véritable du critère de mixité, du rapport homme/femme tant au sein de l'offre sportive que des pratiquants, des dirigeants bénévoles au sein des organes de direction. Une remarque : on voit bien qu'il y a la mention homme/femme mais ce critère rentre dans une catégorie où il y a toutes les catégories d'âges et après les catégories d'âges, on voit homme/femme. C'est une catégorie qui n'est donc pas homogène. Pas d'intégration des efforts en matière de mixité sociale du recrutement, les notions de quartier, d'accueil de publics en difficulté sur lesquelles Christian Murat vous a interpellé à plusieurs reprises, premier argument donc c'est le manque de critère à dimension sociale.

Le deuxième argument, c'est le manque de critère à dimension économique. Donc là il n'est pas pris en compte la part d'autofinancement dans le budget des clubs : en clair, les efforts réalisés par certaines structures pour alimenter la part des ressources propres complémentairement à leur demande de subvention, la mise en place d'activités nouvelles pour élargir leur public, les partenariats, l'organisation de manifestations qui contribuent d'ailleurs à l'animation de la ville, ne sont en rien valorisés. Pas de prise en compte non plus des efforts de professionnalisation, d'initiatives en matière de qualité des services et d'accueil de publics différents.
Troisième critère après le social et l'économique, c'est le critère du développement durable. On évoque très souvent dans cette assemblée l'Agenda 21, et je vois que les éléments qui portent à la fois sur les dimensions au croisement des dimensions économiques, environnementales et sociales ne sont intégrés dans aucun des critères.

Alors ces deux points nous semblent en contradiction avec les objectifs et les exigences que constitue l'égalité de traitement des usagers et des associations.

Je passe maintenant au mode de calcul du critère Bayonnais/non-Bayonnais qui est un critère central à la fois pour être éligible et pour déterminer le montant de la subvention. Il est à notre sens en rupture totale avec nos notions de solidarité et de bassin de vie. La totalisation sans distinction dans une même catégorie, utilisée tant pour l'éligibilité que pour le calcul du montant de la subvention, des pratiquants sportifs et des dirigeants bénévoles conduit à une situation totalement absurde. En clair, plus un club bénéficie de l'apport de dirigeants bénévoles en provenance d'autres villes ou villages de l'agglomération, ce qui semble a priori positif puisqu'on est attractif et qu'on cherche à être Bayonne capitale, moins il recevra de subventions puisque ces bénévoles vont être comptabilisés comme des non-Bayonnais alors qu'ils viennent pour apporter des ressources à Bayonne. Cette contradiction prend toute sa saveur dans le contexte du débat sur l'EPCI et les solidarités territoriales.

La dissociation à notre sens très mal taillée entre loisirs/compétition déjà évoquée engendre un effet de discrimination négative très préjudiciable au sport féminin. Les clubs classés par vos soins en catégorie compétition qui comptent 73 % de pratiquants masculins pour 27 % de femmes, captent 737 000 € de subventions hors Aviron Bayonnais Rugby pro dont on parlera tout à l'heure, quand dans le même temps les clubs que vous classez en catégorie loisirs, dans lesquels le rapport est inversé, 55 % de femmes pour 45 % d'hommes mais il est quand même beaucoup moins inégalitaire, totaliseront la modique somme de 10 850 € d'aides. Avec de telles incitations, il est évident que la marche vers l'égalité sportive ou la moindre inégalité est en panne à Bayonne.

Pour ces différents motifs, nous ne pouvons que constater que l'intitulé que vous avez choisi pour la délégation au sport pour tous et loisirs est en contradiction avec vos choix politiques, volontaires ou induits, par des approximations dont le slogan pourrait être de manière caricaturale : « pour être aidé financièrement à Bayonne, sport de compétition pour tous les Bayonnais hommes, encadrés par des Bayonnais ». Je ne rajouterai pas homme, ça tombe sous le sens.

L'exercice de la critérisation est certes complexe, nous le reconnaissons, et à ce titre nécessairement évolutif. Ceci ne peut masquer les partis pris explicites de certains de vos choix. Pour ces différents motifs et pour ne pas pénaliser, ni instrumentaliser les associations, nous nous contenterons de ne pas prendre part au vote. Merci pour votre attention.

M. le Maire : Merci. M.Iriart vous avez la parole.

M. Iriart : Je commencerai tout d'abord par formuler quelques commentaires concernant le domaine sportif puisque c'est celui qui fait l'objet de la mise en place de la critérisation et je dirai ensuite deux mots sur les projets d'affectation des subventions auprès du monde culturel et social.

Nous avions en son temps souhaité le lancement de la démarche de critérisation, nous y sommes toujours favorables sur le principe. La fixation de critères reste un outil utile pour la prise de décisions, permet plus d'équité et plus de transparence. La démarche a été initiée, tant mieux, il faut la poursuivre. Il faut la poursuivre et il faut l'améliorer puisque vous indiquez vous-même dans le rapport et ça a fait l'objet de plusieurs échanges déjà dans les commissions préparatoires, que vous perceviez, ou en tout cas que vous estimiez la prise d'initiative concernant la mise en place de cette démarche comme étant une première expérimentation étant susceptible d'être améliorée au fil du temps.

Je souhaiterais suggérer trois pistes d'améliorations très rapidement.

Dans les critères quantitatifs, tout d'abord, j'ai un doute sur la juste considération du travail éducatif mené par les clubs sportifs. En effet, dans la pondération des effectifs, les 0-18 ans sont comptés pour 1,5 alors que l'ensemble des autres licenciés sont comptés pour 1. Mais est-ce vraiment suffisant pour prendre en compte la responsabilité plus particulière des clubs qui accueillent les enfants, qui créent de la mixité sociale dès le plus jeune âge, et qui mobilisent forcément plus de bénévoles que les clubs qui accueillent des publics plus adultes ? Cette prise en compte des plus jeunes et de ce que cela signifie et génère pour le fonctionnement du club, me semble devoir davantage être analysée.

La deuxième piste d'amélioration relève davantage du principe, déjà évoquée par Sophie à l'instant, concernant la promotion nécessaire du sport féminin et des activités sportives ouvertes aux handicapés. Ces deux objectifs sont valorisés par des pondérations quantitatives, dans le décompte des licenciés, une sportive vaut 1,5, un sportif handicapé 1,5, là où un sportif au masculin vaut 1. Cette approche quantitative sur ces deux domaines ne nous semble pas adaptée. Il faut à la fois valoriser et consolider l'offre existante pour le sport féminin mais rechercher aussi la mixité dans toutes les pratiques sportives. La promotion de l'handisport et du sport féminin nous semble davantage relever de l'approche qualitative, non réductible à des points, mais prenant plutôt en compte les projets et les progrès des différents clubs, quitte à les bonifier significativement. Donc la suggestion, puisque cette approche est également prévue en complément de l'approche quantitative, ces deux domaines-là, l'handisport et le sport féminin, un peu comme c'était évoqué à l'époque sur la prise en compte des problématiques du développement durable, nous semblent davantage relever de l'approche qualitative, donc en pointant effectivement les progrès réalisés ou annoncés par les clubs et les valorisant, y compris encore une fois par une aide significative.

Le troisième domaine a été évoqué aussi par Sophie, il concerne les locaux. La mise à disposition de locaux par la Ville n'est pas prise en compte alors que l'on sait que les montants valorisés des loyers non versés par les clubs hébergés dans des locaux publics sont souvent conséquents. Ce critère quantitatif quant à lui doit, de notre point de vue, être pris en compte dès l'an prochain pour effectivement prendre en compte la totalité des aides affectées, ou en tout cas affectées par la mairie aux acteurs sportifs. Au total, 750 000 € de subventions pour les acteurs du monde sportif : -26 000 € par rapport à l'année 2015, soit une baisse de 3,4 %.

Bien que la copie soit encore imparfaite, le bien-fondé de la démarche de critérisation s'illustre déjà à la comparaison des subventions proposées pour le sport, où cette démarche est initiée, à celle des autres subventions où elle ne l'est pas. Pas encore espérons-le, mais nous avons

confiance sur votre intention effectivement d'élargir cette expérimentation au champ culturel et au champ social. Pour le sport, on dispose d'éléments objectivés qui permettent d'expliquer les différences, de pouvoir faire bénéficier des aides municipales à de nouveaux acteurs qui en étaient ici privés sans raison objective et de pouvoir disposer d'une base permettant des corrections à venir.

A l'inverse pour la culture à ce stade, on aura pour 2016 : les quatre nouveaux acteurs culturels promus pour leur ressources ; seize opérateurs précédemment aidés à hauteur de 1 000 € ou moins, dont l'aide sera maintenue, essentiellement parce qu'ils étaient déjà aidés les années précédentes. Le maintien se justifie-t-il pour tous ? L'activité de certains autres n'aurait-elle pas mérité davantage ? Et enfin dix-sept opérateurs précédemment aidés à hauteur d'un montant plus important verront leurs subventions baisser arithmétiquement de 5 %. Au final dix-huit nouveaux projets ne seront pas retenus car l'absence de critérisation privilégie de fait la logique de la reconduction des aides précédentes. On conviendra tous, je pense, que ce système n'est pas satisfaisant et qu'il convient de mettre en place aussi pour la culture une démarche d'objectivation. Même s'il paraît évident que la réflexion sur le choix des critères devra se différencier de celle mise en place pour le sport. Ce sont au final les associations du monde culturel qui auront payé le plus la restriction budgétaire avec une baisse de 10 % des aides aux acteurs associatifs culturels, hors Scène nationale, si j'en crois les documents qui nous ont été distribués en commission.

Sur le champ social et éducatif, nous partageons votre objectif de maintenir comme l'an dernier le niveau des aides aux associations engagées dans ce domaine. La baisse globale légère est en effet inférieure à 1 %. Pour autant quelques anomalies semblent subsister : baisse de 1 000 à 2 000 € pour les MVC, baisse de 500 € pour Gadgé-Voyageurs et les Bascos, baisse de 2 000 € à la Mission Locale. Et dans le cadre des subventions gérées par la direction des finances, j'ai repéré aussi la suppression étonnante de l'aide apportée au marché équitable, 1 700 € en 2015, et à l'association Hemen qui assure une activité de conseils bénévole auprès des porteurs de projets dans le domaine de la création d'entreprises, 1 000 € en 2015. Compte tenu des montants concernés, qui n'auront pas pour effet de perturber l'équilibre financier de vos comptes, ne serait-il pas possible de revoir le traitement de ces opérateurs : les trois MVC, Gadgé-Voyageurs, les Bascos, la Mission Locale, le marché équitable et l'association Hemen en maintenant la participation 2015, dans l'attente d'une démarche de critérisation qui reste aussi à adapter au champ social et éducatif ? Merci.

M. le Maire : Merci M. Iriart. M. Laiguillon, vous commencez à répondre et puis je donnerai quelques explications et peut-être qu'à ce stade Agnès Duhart souhaitera peut-être intervenir. D'abord M. Laiguillon.

M. Laiguillon : Merci M. le Maire. Tout d'abord, j'aimerais mettre un gros, gros point de lumière sur le travail considérable des associations et des clubs, des présidents et je voulais aussi dire qu'il ne faut pas tomber dans l'excès et demander toujours plus aussi aux bénévoles. Il faut que ce dispositif reste un dispositif non-technocratique, pas une machine à gaz où on met un papier avec un nom et sort un montant. Parce que les villes qui ont fait ça, elles sont revenues en arrière. Alors oui, ce dispositif est perfectible. Oui à la mixité, on doit travailler dessus, oui sur un travail des locaux, et c'est en prévision, et nous devons travailler dessus. Sur le développement durable, oui nous avons commencé à travailler avec Martine Bisauta et nous avons engagé une démarche sur ça. Alors pour être très bref, je vous dis à Mme Herrera et à M. Iriart, le rendez-vous est donc pris pour les prochaines réunions de travail. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Voilà quelque chose de constructif. Ces réunions se sont tenues, je ne sais plus combien vous en avez fait, mais vous en avez fait un certain nombre. Je sais que vous y avez

tous participé et qu'aujourd'hui vous n'êtes pas forcément surpris de la difficulté d'exercice. Ce dont on a conscience les uns et les autres c'est qu'on est dans une méthodologie nouvelle. On était tous d'accord pour considérer qu'il fallait entrer dans une forme d'objectivation, donc de critérisation ; en même temps, on dit ce soir qu'il y a des aspects qui ne sont pas que quantitatifs mais aussi qualitatifs, c'est toute la difficulté de l'exercice. Cette méthodologie, il faut l'améliorer, évidemment. Personne ne dit aujourd'hui qu'on est totalement satisfait des résultats que nous avons obtenus ; par contre ce qui est intéressant, c'est le sens de la démarche, et de ce point de vue c'est sûr qu'il faut poursuivre dans cette direction. Et quand vous dites Mme Herrera que les locaux associatifs qui sont remis à la disposition des associations et qui appartiennent à la ville, vous avez complètement raison de dire que c'est un élément économique important, voire pour certains essentiel, et que ça serait une erreur de ne pas les intégrer, ça aussi ça fait partie des points sur lesquels je sais, M. Laiguillon, vous avez commencé à travailler. Donc, là pour le coup on est à l'an zéro. Décidément M. Duzert, on est à l'an zéro de beaucoup de choses mais bon, écoutez, on a l'intention d'avancer.

M. Duzert : Je n'y suis pour rien !

M. le Maire : Agnès Duhart a peut-être envie de dire quelque chose parce qu'il s'agit quand même pour ce qui nous concerne, pour la première fois, de l'application aux associations sportives de ce système, étant précisé qu'il est bien question de le poursuivre dans le domaine des associations culturelles et aussi celles qui œuvrent dans le domaine du social.

Mme Duhart : Merci M. le Maire. Chers collègues, je tenais à remercier avant tout les services qui ont contribué à la réalisation de ce travail fastidieux, en particulier et ils sont présents ici, M. Jean Peytavin, et David Tollis qui ont travaillé d'arrache-pied sur le domaine sportif et je n'oublie pas bien sûr mon collègue Cyrille Laiguillon avec lequel on a travaillé coude à coude sur cette critérisation.

Alors comme vous le savez, la politique publique du sport sera le terrain d'expérimentation de cette démarche de critérisation. Cette dernière, avec les différents critères qu'elle génère, est bien sûr en lien direct avec la politique municipale menée en matière sportive. Pour votre information, cette démarche de critérisation toujours en matière sportive ne concerne que les associations sportives qui ont déposé une demande de subvention en 2015. Au niveau du chiffrage pour donner quelques idées, au total cette démarche de critérisation en matière sportive concerne 20 clubs, 83 sections sportives, 7 011 licenciés sportifs et 58 disciplines sportives.

Je voudrais revenir sur les principes qui caractérisent cette démarche, ils sont au nombre de cinq.
Le premier c'est l'objectivité : en effet les critères retenus dans cette démarche sont à la fois mesurables et quantifiables. Ils visent bien sûr à mesurer l'activité des clubs mais aussi la complémentarité entre les projets associatifs et les priorités de l'action publique municipale.

Deuxième principe : la transparence. Comme vous le savez la démarche de critérisation est lisible et connue de tous. Cette démarche a été présentée lors de plusieurs réunions, d'abord donc aux présidents des associations concernées, et également aux membres de l'opposition ici présente.

Troisième principe : l'évolution. Ce dispositif, comme on l'a évoqué à plusieurs reprises, n'est pas figé et bien sûr peut évoluer. Ce dispositif sera évalué et pourra évoluer au regard des échanges avec bien sûr les clubs sportifs et également des ajustements souhaités par la municipalité dans son ensemble et bien sûr l'opposition donc y compris. On a pris note des

suggestions qui ont été évoquées déjà précédemment et à nouveau ce soir, donc on en tiendra compte.

Quatrième principe : la progressivité. Je rappelle que les hausses ou les baisses de subvention sont progressives et plafonnées. En effet, ces variations des subventions d'un exercice budgétaire à l'autre seront modérées et limitées par un capage de l'ordre de 5 %. Bien sûr il ne s'agit pas de mettre à mal l'équilibre budgétaire des clubs.

Et enfin le dernier principe : l'équité. L'action de chaque club est analysée dans le contexte de l'environnement sportif bayonnais. La démarche analyse ainsi l'action de chaque club dans ce contexte et bien sûr l'aide municipale en direction des clubs est donc cohérente entre les clubs.

M. le Maire : Merci Mme Duhart de ces explications. Vous voulez dire quelque chose M. Etcheto ?

M. Etcheto : Oui M. le Maire, merci. Une petite réflexion ou remarque qui est venue au fil des échanges et notamment de ce que vous venez de dire ainsi que Cyrille Laiguillon à propos de l'autre partie, c'est l'attribution des locaux.

En effet, on va parler des subventions qui sont une façon pour la Ville d'aider le monde associatif. Il y a également un certain nombre d'associations qui sont aidées d'une autre façon à travers des locaux qui sont mis à disposition sous des statuts divers par la Ville, et j'ai bien entendu, aussi de ce côté-là, que ce travail sur les locaux était en prévision. A mon sens, à notre sens, il doit bien entendu se réaliser sur les mêmes bases de critérisation que celles qui sont élaborées pour les subventions, de manière à ce qu'on ait effectivement une appréhension à la fois globale, transparente, équitable et objectivée de ce travail-là. Et donc nous serons assez vigilants sur la question parce qu'on entend aussi ici et là dans la ville, qu'il y aurait des volontés de vouloir régler des cas particuliers, de vouloir déloger certaines associations ici et là. Je pense qu'à mon avis, c'est quelque chose de tout à fait prématurée tant que nous n'aurons pas cette vue globale, ce travail d'appréhension globale et cette remise à plat qui devrait à ce moment-là, évidemment, concerner tout le monde en toute transparence et selon des critères qu'il appartiendra encore de préciser. De toute manière, je pense que ces principes de critérisation et de transparence qui sont ici à l'œuvre sur le domaine sur lequel les associations sportives seront pionnières, finalement je crois, réalisent le consensus de notre représentation municipale. Donc on ne peut que se satisfaire de ce principe et bien entendu il appartient après de discuter, d'enrichir les modalités de critérisation pour les rendre toujours plus pertinentes par rapport à la réalité associative de notre ville.

M. le Maire : Il y a un travail à poursuivre. Il est engagé et il faut qu'on continue à y travailler, comme on le fait, avec toutes les forces de notre conseil municipal. Il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires ? On va passer au vote de ce rapport.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

31. Convention de financement avec la S.A.S.P. Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2015-2016.

Mme Duhart : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne

et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2015-2016 (exercice 2016) d'une subvention totale de 650 000,00 €. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

M. le Maire : Merci Mme Duhart. Vous avez la parole M. Duzert.

M. Duzert : Merci. M. Le Maire, chères et chers collègues, cette délibération est classique, nous resterons classiques ou presque.

Je réitère brièvement nos propos, constats et demandes des années précédentes, je nous cite : « Le déséquilibre qui se maintient entre les deux contributions y reste très important : les missions d'intérêt général restant en retrait par rapport à la médiatisation et nous aurions, pour notre part, souhaité un rééquilibrage en faveur de celles-ci. Nous demandons à nouveau, par souci de transparence, que l'ensemble des aides municipales et plus largement publiques, soient précisément valorisées et regroupées dans un document unique, que la loi d'ailleurs, nous obligera peut-être à moyen terme, à réaliser. Nous renouvelons nos inquiétudes déjà exprimées il y a un an, que la note que vous nous aviez alors transmise n'a pas totalement fait disparaître, sur les risques de requalification en prestations de service de la partie de la subvention de 500 000 €, rebaptisée par vos soins « participation financière au titre de la médiatisation », qui ne relève pas d'activités d'intérêt général au sens de l'article L.113-2 etc vous les avez cités du code du sport et qu'un rapport du Sénat rappelle. Ce rapport du Sénat rappelle effectivement, qu'il n'y a que les activités d'intérêt général qui peuvent bénéficier d'une subvention ».
Mais je crois, comme vous aviez écouté les années précédentes, vous le l'aviez pas oublié.

Le rapport annexé ne nous convainc pas sur le contenu des prestations effectuées par les joueurs, Pottoka, etc… D'autres contenus plus approfondis nous semblent plus pertinents.

Ensuite, il serait temps que les Bayonnaises et Bayonnais connaissent réellement et concrètement le total des moyens, aides, travaux, financement, redevance d'occupation, valorisation du personnel, etc… Nous le réclamons toujours.

Nous sommes toujours demandeurs d'un rééquilibrage des subventions du rugby pro vers le rugby amateur pour aider son outil essentiel qu'est le centre de formation, élément essentiel du rugby amateur, nous le rappelons.

Quand à la partie sur la médiatisation, je crains que le malheureux épisode de ladite fusion ne soit qu'un des seuls vecteurs de communication. Le rapport est trop flou sur cette contribution. Là aussi, M. Le Maire, vos atermoiements y ont contribué, cela ressemblait au pompier pyromane. Nous avons déjà été clairs, quelques-uns dans votre majorité aussi il me semble dans leurs propos au sein de ce club.

Nous sommes toujours demandeurs, depuis 6 mois et plusieurs conseils municipaux, d'une réunion de présentation du projet AB Rugby Pro. Elle est enfin reprogrammée, le 26 avril à 18h30 selon le dernier mail. Souhaitons qu'elle ne soit pas, une nouvelle fois, déplacée. J'espère ne pas être un oiseau de mauvaise augure.

Nous sommes dans l'attente du bilan du groupe de pilotage et des contenus, la commission sports pour tous et loisirs est dans l'attente.

Face à votre absence de réponses concrètes, nous nous abstiendrons.

Pour terminer sur une note optimiste, à l'heure où j'avais rédigé, je pensais qu'on aurait fini ; à cette heure-ci ou presque, nous sommes toutes et tous supporters de notre club bleu et blanc, chez nos amis catalans. Je pense que tout le monde a vu que le score n'était pas génial. J'en profite pour saluer nos amis de l'école de rugby de Bias et notre camarade Jérôme, c'est quand même des dédicaces. De même, il y a des raisons d'espérer, nous sommes pour la 2e fois champions, je n'ai pas bien trouvé de France, d'Europe, dans notre catégorie, du challenge de la mobilité, c'est un bon début.

Merci.

M. le Maire : Merci. M. Iriart.

M. Iriart : C'est plus une question qu'une intervention parce qu'en fait cette convention habituelle porte à la fois sur la subvention au titre des missions, la participation financière au titre de la médiatisation…

M. le Maire : Vous voulez vous rapprocher du micro parce qu'on vous entend mal.

M. Iriart : Je disais simplement que cette convention habituelle porte sur la subvention au titre des missions, la participation financière au titre de la médiatisation, et en même temps elle présente l'intérêt de reprendre aussi les autres participations financières de la Ville même si elles sont décidées à d'autres moments : la redevance sur le stade, la location sur le siège social, le bail à construction. Et du coup, je m'interrogeais sur le montant du contrat de prestations de service qui est indiqué là à titre informatif, à hauteur de 586 000 €, alors qu'il y a quelques mois, nous n'étions pas d'accord d'ailleurs sur cette décision, mais c'est un montant de 384 000 € qui avait été, sauf erreur de ma part, voté. Je ne sais pas du coup si c'est une erreur ou si c'est effectivement un montant que vous envisagez de contractualiser prochainement mais bon je serai demandeur de cette précision, enfin ce soir ou ultérieurement.

M. le Maire : Bien, vous avez fini monsieur ?

M. Iriart : Oui.

M. le Maire : D'accord. Alors sur ce rapport, sur les premiers points Agnès Duhart, vous voulez répondre ?

Mme Duhart : Je voudrais revenir sur la participation financière au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne sur le plan national. Alors vous rappelez effectivement, c'est un point qui revient régulièrement lors des différentes conseils municipaux, je vous rappelle qu'il y a un rapport de la Cour des comptes qui date du 9 juin 2008 qui a validé l'architecture de l'aide financière attribuée par la Ville à l'Aviron Bayonnais Rugby pro, notamment la partie consacrée à la médiatisation. Alors ce point bien sûr a été validé donc par des experts, ce qui ne peut être contesté juridiquement.

M. le Maire : Merci pour cette précision. C'est effectivement un sujet récurrent qui revient régulièrement sur la question de la qualification juridique ; on ne va pas revenir là-dessus parce que sinon on vous renverra à l'étude juridique qu'on a fait faire, à la position de la Chambre régionale des comptes. On pourrait peut-être faire l'économie de ce type de discussion.

Ce rapport, il y a des choses qui m'ont un peu échappé dans certaines de vos interventions, c'est peut-être aussi la mauvaise qualité des micros. Ce rapport est exactement de la même architecture que ceux qui ont été présentés les années précédentes, on est bien d'accord ? D'accord. Bien et où vous voyez affectivement ici une subvention de 150 000 € pour tout ce qui touche au domaine dit éducation, intégration, cohésion sociale et d'une participation financière à hauteur de 500 000 € qui est ici effectivement au titre de la médiatisation de la ville de Bayonne qui était précédemment de 534 000 € dans le précédent. Alors c'est le même exercice sauf que la diminution de 5 % dont on parlait tout à l'heure qui touchait aux associations, concerne également la SASP Rugby Pro. Donc cette délibération-là est absolument conforme aux délibérations qui ont été votées les années précédentes, ni plus, ni moins, et avec l'application de la réduction de 5 % que je me plais à préciser ici puisque ça n'avait pas été clairement indiqué, puisqu'on passe bien de 534 000 € à 500 000 € pour tenir compte de cette réduction de 5 %.

Voilà, vous voulez ajouter quelque chose M. Duzert.

M. Duzert : Oui effectivement nous sommes dans les redites, dans les débats mais en même temps on a posé quelques questions sur le contenu. Donc effectivement sur la légalité… dont acte, bien sûr on a les arguments, vous avez les vôtres. Par contre effectivement, il y a un groupe de pilotage qui existe et on aurait bien aimé poser la question de la composition. Est-ce qu'on va avoir des réponses ? je ne vous ai pas entendu m'y répondre, je vous le rappelle.

M. le Maire : Non, parce que j'allais le faire. 26 avril, vous avez noté tout à l'heure…

M. Duzert : Ce n'est pas le comité de pilotage.

M. le Maire : Attendez, je vous dis on a une réunion le 26 avril où effectivement on va tenir une réunion d'information qui va se tenir ici avec les responsables du club qui vont venir et qui vont pouvoir, en toute transparence, puisque c'est l'objectif, vous expliquer effectivement les relations qu'il y a entre la Ville et le club, que vous connaissez pour partie évidemment mais enfin sur lesquelles vous pourrez éventuellement poser des questions. Donc je vous confirme bien la tenue de cette réunion.

Je vous propose de passer…

M. Iriart : Moi j'ai le souvenir qu'on avait voté 384 000 € TTC et donc là il y a 200 000 € de plus, donc c'est important de le pointer.

M. le Maire : C'est une question, me dit-on, de saisonnalité. Alors il faut peut-être donner quelques explications là-dessus, si c'est une question de saisonnalité. Mais vous faites référence au document annexe, excusez-moi parce que je ne l'avais pas sous les yeux. C'est la convention de financement qui était jointe à la délibération c'est ça ?

M. Iriart : Je fais référence à la convention, à la convention de financement. Parce que le marché de prestations de service était précédemment, je n'ai plus le montant initial, mais il était de 150 000 €. Vous aviez décidé il y a quelques mois de le porter à 384 000 € et donc là il y a un chiffre de… et je m'attendais moi à revoir ce chiffre-là, et donc là il y a 200 000 € de plus. Donc c'est peut-être une erreur mais ça méritera d'être précisé.

M. le Maire : Ca méritera d'être précisé, on vous le précisera au regard effectivement… alors là vous savez, juste quelques mots d'explications malgré tout sur les prestations de services. Nous avons pris une délibération cadre sur ce point, je parle de mémoire parce que je ne m'attendais

pas à la question, une délibération cadre qui avait effectivement indiqué qu'il y aurait effectivement un versement de sommes au titre des prestations de services. Nous avions d'ailleurs annexé au document que nous avions voté, une liste des différents supports de communication, M. Iriart, des différents supports de communication qui existent dans ce domaine. Et nous avions effectivement indiqué qu'il y aurait un versement d'une somme de 320 000 €, ça je me rappelle très bien, et aujourd'hui la question c'est de fixer les choses en ce qui concerne les prestations qui sont définitivement versées, parce que la somme de 320 000 € n'était pas nécessairement un plafond. C'était une somme telle qu'elle était prévue à l'époque.

Alors si vous voulez, on vous donnera quelques précisions sur cette convention ; je vous propose de vous rapprocher des services ou de moi-même où je vous donnerai des explications de vive voix.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport, de cette convention de financement puisqu'on vote pour les sommes qui sont dans cette délibération. On ne vote pas pour autre chose, on vote uniquement pour les sommes qui sont dans cette délibération.

Mme Durruty, MM. Soroste, Neys et Laiguillon ne prennent pas part au vote.
M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

POLITIQUE DE LA VILLE

32. Réponses de la Ville à l'appel à projets 2016 lancé par le GIP-DSU concernant les projets municipaux menés dans les quartiers en géographie prioritaire.

M. Millet-Barbé : Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2016 visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action par les acteurs du territoire, associations et collectivités, dans les quartiers prioritaires. A ce titre, la Ville a proposé les projets détaillés en note explicative de synthèse qui prennent en compte les orientations définies d'égalité entre les femmes et les hommes, d'intégration de la jeunesse et de lutte contre toute forme de discrimination. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de subventions correspondantes pour un montant total de 27 550 € et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir.

M. le Maire : Bien, sur ce rapport y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

33. Attribution de subventions par la Ville aux projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire suite à l'appel à projets 2016 lancé par le GIP-DSU.

M. Millet-Barbé : Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'Agglomération, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2016 ayant pour cible les territoires prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques Politique de la ville, les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse, lesquels ont été validés par le conseil d'administration du GIP-DSU. Il

est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant total de 62 000 €.

M. le Maire : Bien, sur ce rapport y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

34. Programme local de l'habitat (PLH) communautaire 2016-2021 – Consultation et avis de la commune.

M. Millet-Barbé : En préalable à ce rapport, je voudrais rappeler que la volonté de l'Agglomération a été de très rapidement évaluer le PLH précédent, de manière à ce que nous puissions inscrire les dispositions du nouveau PLH dans le marbre du PLUi qui est en cours de réflexion et de mise au point sur l'agglomération. Par conséquent, il a fallu procéder à un certain nombre de bilans et en particulier je vous rappelle que dans le cadre du PLH précédent, nous nous étions rendus compte au moment de son élaboration, je parle du PLH 2010-2015, que la production de logements était essentiellement tournée vers le marché libre, à 94 % et que cette production de logements, tournée essentiellement vers le libre, ne correspondait absolument pas aux besoins des ménages. Puisque malheureusement on s'est rendu compte, avant 2010, que les ménages qui étaient en capacité d'accéder à ce logement libre, en termes de pourcentage, représentaient 26 % des ménages seulement.

Donc nous avons, évidemment dans le cours du mandat précédent, voulu commencer à inverser la courbe et nous adresser bien entendu en maîtrisant davantage les éléments de production de logements, nous avons voulu inverser cette courbe et faire en sorte que dans le précédent PLH, nous puissions aboutir à une limitation de l'offre libre et d'augmenter bien entendu de façon assez considérable l'offre aidée en locatif, comme en accession sociale. Et donc l'ambition affichée par le PLH précédent limitait en gros la production du libre, en tout cas avait l'intention, l'ambition de limiter la production du libre à 30 % et de faire en gros 70 % de logements sociaux, toutes catégories de logements sociaux confondus y compris bien entendu en accession à la propriété. Pour ce qui concerne le PLH précédent, et notamment sur les produits qui concernent les ménages les plus en difficulté, les moins aisés et en tout cas qui ont évidemment besoin de logements locatifs, nous avons accédé à l'objectif que nous nous étions fixé puisque nous envisagions de produire sur 1 200 logements par an tous produits confondus, 30 % de logements sociaux en PLAI et PLUS et donc nous avons atteint cet objectif puisque nous avons atteint 113 % de cet objectif. Donc le PLH précédent a porté ses fruits.

Là où nous avons connu un problème, c'est dans le fait que nous souhaitions limiter la production totale à 1 200 logements par an et qu'en réalité le privé, qui certes nous a beaucoup aidés par la VEFA à obtenir les résultats que nous avons obtenus, a continué à être très offensif sur le marché de l'immobilier, et en particulier donc dans l'achat de foncier et a produit plus de logements que le PLH n'en prévoyait puisque nous avons au total, sur le PLH précédent, produit pratiquement 1 800 logements par an. Donc effectivement, nous avons souhaité dans le cadre de ce nouveau PLH maîtriser davantage la production totale des logements qui est proposée dans le cadre du PLH 2016-2021. Alors ce PLH est très simple, il dit : le SCOT prévoit 1 136 logements par an, toutes catégories de logements y compris libres sur la durée du PLH, et bien nous allons nous fixer une limite qui sera 1 200 logements pour rester à peu près dans l'épure du PLH précédent. Et nous avons évidemment souhaité également maintenir le même effort que dans le PLH précédent, à la condition bien entendu que l'on maîtrise bien effectivement la production totale de logements.

Ce que nous avons souhaité également faire, c'est faire en sorte que la production du libre tourne autour de 41 % de l'ensemble de la production et c'est ce que nous affichons dans le cadre de ce PLH. Donc nous souhaitons bien maîtriser la production globale à 1 200 logements de sorte que nous évitions évidemment d'avoir une densification trop importante dans les années qui viennent et en particulier avec tout ce que cela suppose de contraintes, notamment en termes d'aménagements divers et variés de services mais aussi de réseaux et que par conséquent nous puissions en effet à la fois répondre le plus possible aux besoins des ménages mais maîtriser le développement urbain qui est le nôtre.

Donc nous avons essayé de travailler sur une différenciation, commune par commune, puisque bien entendu nous avons besoin, les uns et les autres, de répondre aux exigences de la loi et en particulier de la loi Alur, qui avec les taux SRU qui s'appliquent maintenant aux communes, fixe à l'horizon 2025 un taux SRU à 25 % de logements sociaux pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants qui appartiennent à un EPCI. Nous sommes, nous Bayonnais, à 26 % et nous entendons dans le cadre du PLH qui s'annonce maintenir ce taux ou légèrement le dépasser s'il le faut, mais nous en tenir à ce taux. Par contre nous attendons des communes voisines qu'elles fassent un effort supplémentaire pour parvenir à ce taux. Nous sommes nous, d'ores et déjà à 25 %, alors que les autres communes doivent atteindre ce taux pour 2025. Par conséquent, nous attendons même qu'elles fassent un effort supplémentaire et c'est tout l'objet de la négociation qui a été menée dans le cadre de l'Agglomération entre les cinq maires pour que chacune des quatre autres communes prennent évidemment sa part de logements sociaux. C'est pour cela que vous verrez dans les tableaux qui vous sont proposés que si on envisage à l'échelle de l'Agglomération de limiter la production du libre à 41 %, pour autant chacune des communes voit le taux de ces productions libres varier. C'est vrai que Bayonne ainsi s'autoriserait éventuellement à permettre une construction de logements libres à hauteur de 55 %, tout en maintenant un taux de participation important et de logements et de constructions de logements sociaux importants puisque vous le savez sans doute, dès lors que nous atteignons le taux de 25 % au titre de la loi SRU, nous ne sommes pas astreints à des objectifs précis en matière de PLAI et PLUS. Nous pourrions même ne pas en faire. Ce que bien entendu nous ne souhaitons pas, puisque nous souhaitons, le maire souhaite, continuer à produire un volant de logements sociaux, en particulier en PLAI et PLUS, de manière à ce que la population qui est la nôtre puisse trouver à se loger, et en tout cas à mieux se loger pour certaines personnes qui sont logées dans le libre et mal logées dans le libre en plus.

Ce que nous avons souhaité également pour ce qui concerne Bayonne c'est faire en sorte que nous organisions un peu mieux, nous concrétisions un peu mieux ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Et nous verrons, vous verrez, vous constaterez que la part d'accession à la propriété, la part d'accession sociale à la propriété est importante pour Bayonne. Donc nous allons pouvoir effectivement nous adresser à un certain nombre d'organismes dont le COL par exemple, au capital duquel l'agglomération figure puisque nous avons accédé au capital du COL pour cela, nous allons donc nous adresser au COL pour en particulier nous aider à atteindre les objectifs en matière d'accession sociale à la propriété.

Par conséquent, dans les tableaux qui vous sont proposés et en matière d'objectifs, nous nous rendons compte que les villes voisines, les villes de l'ACBA qui étaient en déficit de logements sociaux vont devoir monter en puissance dans ce nouveau PLH. Ainsi Anglet pourrait passer, si les objectifs sont maintenus et atteints, de 13 %, je passe sur les décimales, à 18 %. Bayonne resterait autour de 25 %, 26 % actuellement contre 25 % à l'issue de 2021. Biarritz passerait de 9 % à péniblement 10 % pour des raisons qui tiennent en particulier à la question foncière sur Biarritz et au fait que pour Biarritz, le seul moyen de produire du logement social, en dehors du débat qu'ils ont à l'heure actuelle sur Aguilera et le devenir d'Aguilera, mais

indépendamment de ce débat ils n'ont la possibilité de faire du logement social que si le renouvellement urbain permet effectivement des opérations de démolition/reconstruction sur le bâti en centre-ville avec des petites opérations à chaque fois, probablement et donc ça c'est un peu compliqué semble-t-il pour eux. Ce qui leur vaut évidemment des pénalités qui sont prévues par la loi et pour vous donner une information, Biarritz a eu 800 000 € en théorie, à verser au fonds national… je dis en théorie parce que ce versement-là est minoré possiblement par tout un tas d'opérations qui traduisent un volontarisme de la part d'une ville, en particulier par exemple sur des opérations de dépollution de terrains qui sont ensuite éventuellement dévolus à la construction. En réalité, ils n'ont pas eu à payer ces sommes-là, mais ils ont quand même été effectivement taxés de 800 000 € et 600 000 € pour Anglet, Anglet faisant évidemment de son côté les mêmes soustractions que celles que je viens d'évoquer. Alors Bidart devra passer de 13 % à 17 % et Boucau devra passer de 15 % à 20 %.

Donc par conséquent, si vous le permettez, je voudrais dire que notre volonté, c'est bien entendu de continuer à augmenter la production, de faire en sorte que le besoin des ménages soit couvert le plus possible, et bien entendu de nous inscrire dans la perspective d'un nouvel EPCI. Alors nous ne savons pas encore de quelle taille sera ce nouvel EPCI mais nous savons d'ores et déjà par notamment les directives que nous avons reçues du préfet, que le PLH que nous allons voter s'appliquera jusqu'en 2018. Nous travaillerons en fait de 2017 à 2018 sur le nouveau PLH qu'il s'agira de mettre au point pour la nouvelle intercommunalité, mais notre PLH, celui que nous avons voté la semaine dernière à la communauté d'agglomération, sera lui en application jusqu'à fin 2018, avec un nouvel PLH à partir de 2019. Donc si vous en êtes d'accord, je vais vous lire maintenant le rapport qui vous est proposé.

L'Agglomération Côte Basque-Adour a arrêté par délibération du 23 mars 2016 le quatrième PLH portant sur la période 2016-2021. Conformément au code de la construction et de l'habitation, il a été notifié par l'agglomération aux communes membres de l'EPCI afin qu'elles donnent leur avis et se prononcent sur les moyens à mettre en place. Malgré de réelles avancées en termes de production de logements sociaux, de lutte contre l'habitat indigne et de précarité énergétique et de réponses aux besoins spécifiques (notamment personnes âgées ou en situation de handicap), le diagnostic relatif au précédent PLH 2010-2015 met en évidence une offre en logement encore en décalage avec la demande ainsi que le maintien d'une ségrégation résidentielle pour près de 70 % des ménages de l'Agglomération.

Les orientations stratégiques visant à répondre à ces enjeux ont été ainsi définies : un développement de l'offre davantage maîtrisé, diversifié et intégré dans un urbanisme de projet avec un objectif moyen annuel, toutes catégories confondues, de 1 200 logements ; une meilleure prise en compte et un meilleur partage de la réponse logement apportée aux publics les plus fragiles ; le maintien d'un parc existant de qualité et une mise en œuvre effective et partenariale du PLH par l'organisation d'une gouvernance et d'une communication large sur l'habitat auprès des administrés. La question de la gouvernance est importante puisque la loi Alur prévoit effectivement un nouveau mode de gouvernance de l'ensemble des attributions de logements de sorte qu'effectivement nous ne courrions pas le risque de ghettoïser, je dirai, le logement social sur une commune ou deux communes, laissant le soin aux autres communes d'échapper à un effort et notamment à un effort de peuplement. Car le danger serait que chacun des maires réagisse en termes de peuplement en voulant loger prioritairement la population qui est la sienne et donc ça viendrait effectivement contrarier de façon très nette la politique qui est la nôtre qui est une politique de parcours résidentiel. Après tout, quelqu'un qui habite les Hauts-de-Sainte-Croix peut parfaitement prétendre à un logement à Anglet, à Bidart ou à Boucau si ça le chante. Encore faut-il que la gouvernance le permette.

Dans ce contexte, les objectifs pour Bayonne sont avant tout de : maîtriser la production toutes catégories de logements confondus ; de développer une offre en logements locatifs PLS et en accession aidée destinés aux jeunes ménages et aux familles avec des revenus intermédiaires ; rééquilibrer l'offre en locatif social en maintenant un taux de logement sociaux à 25 % ; poursuivre les actions de réhabilitation et de renouvellement urbain du parc existant, notamment dans le centre ancien et dans les quartiers de la politique de la ville ; poursuivre le développement d'une offre adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées, des handicapés ; et enfin d'assurer un équilibre de peuplement à l'échelle de la commune. Les objectifs chiffrés de production correspondants qui portent sur un total prévisionnel de 2 875 logements, ce qui veut dire que nous allons de toute manière, nous Bayonne, assurer l'essentiel de la production du PLH qui arrive, Anglet étant à 2 600 et quelques de souvenir, je vous propose de vous reporter au tableau dont je vous ai parlé tout à l'heure, donc 2 875 logements sur 6 ans et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir sont détaillés en note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH 2016-2021 arrêté par le conseil de l'Agglomération Côte Basque-Adour le 23 mars 2016, ci-annexé.

Excusez-moi, je suis enroué.

M. le Maire : Il est arrivé au bout de sa voix. Qui demande la parole ? M. Etcheto et peut-être M. Iriart. M. Etcheto d'abord.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, rendu obligatoire par la législation depuis maintenant plusieurs décennies, le PLH est en effet un des outils majeurs en matière de planification urbaine et de politique du logement. Nous savons bien, comme ça vient d'être rappelé, qu'il s'agit là de deux problématiques hautement sensibles sur notre territoire urbain. C'est dire l'importance majeure de cette délibération qu'il nous appartient de discuter maintenant à une heure bien tardive.

Avant d'en venir à l'appréciation de ce nouveau PLH, il est de bonne méthode de tirer un bilan, même rapide, du précédent qui vient d'arriver à échéance. Christian Millet-Barbé vient de le faire et je le ferai même très, très concisément mais notre groupe avait salué, à l'époque, le diagnostic lucide et la réorientation politique qui avait été choisie. Nous étions en 2010 ou peut-être en 2009 d'ailleurs, je ne sais plus le moment où ça s'est élaboré, où on a discuté. Les objectifs, à la fois pertinents et ambitieux du PLH 2010-2015, ont d'ailleurs été atteints et même dépassés en termes quantitatifs et cela mérite d'être salué et souligné.

Nous assortirons toutefois ce satisfecit général d'une réserve notable. Elle concerne la part considérable, et de toute évidence excessive, Christian vient d'y faire allusion, de production de logement social en VEFA sur notre ville, c'est-à-dire la trop large place abandonnée aux opérateurs privés, et malheureusement en particulier à Bayonne où 85 % de la production a eu lieu en VEFA, contre 60 % pour l'ensemble de l'ACBA. Particularité assez paradoxale d'ailleurs dans la mesure où notre ville est quand même le support historique d'un office public de l'habitat, HSA, encore doté de marges de manœuvre financières importantes et qui n'ont pas été assez mobilisées sur cette question, du moins sur notre propre territoire communal. D'où sans doute l'impression finalement étayée par les faits selon laquelle la ville a été livrée à la loi du marché et aux promoteurs durant cette période, même si c'était moindre que pour la période précédente et j'en conviens sur les chiffres que tu as donnés tout à l'heure. D'où sans doute aussi cet élément du diagnostic du PLH ici selon lequel la dynamique de la production de logements a été mal maîtrisée. Nous n'aurions pas agi de la même façon en accordant davantage de place aux opérateurs publics, notamment sur le foncier d'origine publique ou au

moyen d'une politique de réserves foncières beaucoup plus proactive que celle qui a été menée ou qui n'a pas été menée.

Venons en maintenant à ce nouveau PLH. Le diagnostic et les enjeux sont clairement posés et je dirai que nous les partageons assez facilement. Je résumerai à ma façon les termes de l'équation d'un double défi.
Le premier, c'est de répondre au défi d'une offre suffisante de logements accessible à tous sur un territoire très attractif, de type « riviera », et donc soumis à des problématiques foncières difficiles. Ce défi suppose de maintenir un effort soutenu de production de logements et notamment de logements sociaux, auxquels la plus grande partie de notre population résidente est éligible, tu l'as rappelé, en l'articulant de manière à réduire les phénomènes de ségrégation socio-résidentielle.
Deuxième point, répondre au défi d'une organisation urbaine qu'il s'agit de mieux maîtriser et de rendre plus cohérente et plus responsable : en un mot œuvrer à une ville durable, à la fois du point de vue environnemental, économique et social. Ce défi suppose notamment une politique délibérée de reconstitution de la ville sur elle-même et d'intensification urbaine des centralités existantes afin de contredire l'étalement urbain qui est dévoreur d'espace et d'infrastructures et qui est générateur de nuisances environnementales, sociales et économiques que je ne détaillerai pas.

J'en viens maintenant, c'était la partie diagnostic, aux orientations par lesquelles on propose de répondre à ce double défi et qui doivent se lire et s'examiner à un double niveau : celui de l'Agglomération et celui de notre Ville.

En ce qui concerne l'ensemble de l'Agglomération, et même si on pourra toujours dire que l'on pourra faire mieux, nous constatons un maintien ou une consolidation de l'effort volontariste qui avait été initié par le précédent PLH, tant du point de vue quantitatif sec, je dirai, ou général, que de celui du logement social. Nos voisins ont, il est vrai, un retard sensible à rattraper en matière de respect des législations SRU et ALUR désormais. À l'échelle de l'Agglomération, la direction de ce PLH reste donc inscrite globalement dans le bon sens avec l'objectif de produire 37 % de logements sociaux, un objectif qui reste ambitieux et qui est équivalent au précédent, je crois que c'était 38 % sur l'ensemble de l'Agglomération pour le précédent PLH.

Alors c'est là où on va un petit peu se séparer. Parce que si l'on peut se satisfaire du maintien des ambitions au niveau de l'Agglomération, c'est en revanche la déception qui domine quant à la déclinaison bayonnaise du nouveau PLH. Le plan précédent était marqué par une prise de conscience et une ambition réelle dans la réponse à fournir y compris au niveau de la Ville. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est indiscutablement un coup de frein qui est donné au développement de l'habitat bayonnais.

Tout d'abord en termes quantitatif. Et ce coup de frein est d'autant plus net si l'on tient compte des coups partis et des projets qui engagent déjà les deux années venir. Le document en fait état, en posant un objectif de ralentissement de la production à partir de 2018. À partir de cette date, si l'on rapporte le ralentissement global à la situation bayonnaise, les chiffres, je les ai cherchés, ils n'étaient pas donnés commune par commune mais ils étaient donnés pour l'Agglomération sur ce critère-là, vous envisagez une production ramenée à seulement 400 logements par an, soit à peine 75 % des objectifs du précédent PLH et à peu près 40 % de ce qui a été réalisé effectivement dans la période. Alors que dans le précédent PLH, Bayonne prévoyait d'assumer presque 50 % de la production totale de logements de l'Agglomération (3 200 sur 6 900), ce sera moins de 40 % désormais (2 800 sur 7 200) : un recul incontestable de l'ambition bayonnaise au sein de l'Agglomération. Un recul qui n'est pas adapté aux défis qui se posent à notre territoire urbain.

Mes chers collègues, la partie bayonnaise de ce PLH contient un autre élément de recul inquiétant, dans la composition de la production cette fois-ci. Alors que nos voisins, les quatre communes voisines, maintiennent un effort notable avec selon les cas entre 55 et 63 % de la production qui se fera en locatif social, je dis en locatif social, il faudrait y ajouter encore l'accession aidée, Bayonne réduit le sien à 24 %, contre 32 % pour la période précédente, et avec un retrait équivalent des logements en accession aidée. Vous renoncez donc à l'ambition sociale de la ville pour y ménager désormais une place prépondérante à l'offre de marché : 55 % donc en production libre, en production de marché, contre 39 % précédemment. C'est là un choix regrettable, qui ne répond pas à la réalité sociale et humaine de notre ville, de notre agglomération, de notre territoire. Pour s'en convaincre, il suffit de mettre en rapport cet objectif de 690 logements sociaux locatifs avec les 2 800 demandes en souffrance sur notre seule ville : la production que vous prévoyez ne permettra donc même pas de répondre au quart de la demande actuelle. Et encore là j'envisage les choses de manière sceptique mais bien entendu la demande de logement social sera aussi affectée de la croissance de la population qui a été rappelée, qui a été chiffrée notamment au niveau du SCoT sur notre territoire.

Ce choix politique, car c'en est bien un, est en contradiction avec bien des éléments posés par le diagnostic, et notamment ceux qui alertent sur le processus de vieillissement et de gentrification non maîtrisée, à l'œuvre en cœur d'agglomération et aussi dans notre ville, qui s'accompagne de l'éloignement des jeunes actifs, de l'éloignement des familles, de l'éloignement des populations moins aisées vers des offres résidentielles de périphérie et qui alimentent ainsi les phénomènes d'étalement urbain mais aussi de ségrégation socio-résidentielle des espaces. Le coût collectif de ce laissez-faire est lourd. C'est d'abord un coût social, qui alimente des formes nouvelles de précarité, et je dirai que ce n'est pas tout à fait un hasard si les analystes ont relevé récemment, au niveau national, la forte poussée d'un puissant vote protestataire dans les zones périurbaines, et c'est aussi vérifiable chez nous. Coût social mais aussi coût environnemental, consommant des espaces naturels, artificialisant les sols, générant des pollutions ; un coût économique également, un coût économique collectif renchérissant partout les prix du foncier, appelant la création d'infrastructures coûteuses, notamment en termes de déplacements urbains, creusant les disparités fiscales entre les communes, et affectant le rapport charges/ressources des villes centres, évidemment dans le mauvais sens.

Nous ne pouvons donc pas approuver cette orientation qui n'est pas celle de la construction d'une ville durable, ouverte et capitale, mais qui est au contraire l'inauguration d'une forme de frilosité, de repli, et d'un manque d'ambition urbaine et sociale. Alors pour tout dire, on l'avait vu un petit peu venir à travers les déclarations dans la presse il y a quelques semaines, c'était début janvier, je crois. Mes chers collègues, Bayonne s'endort sur son volontarisme passé, sur son énergie cinétique d'une certaine façon, c'est-à-dire sur l'élan initié auparavant en la matière. Mais là encore n'est-ce pas une forme de métaphore de votre politique municipale toute entière ?

Bayonne renonce à son ambition sociale, celle qui l'avait placée en position de précurseur à l'époque avec 28 % de logements sociaux bien avant la loi SRU, au moment où la loi SRU est entrée en vigueur. Au terme de ce PLH, et c'est noté dans les tableaux récapitulatifs, il est prévu de tomber à 25 %, 25,03 %, donc on va dire 25 %, soit seulement sur la limite prévue désormais par la loi SRU rectifiée par la loi Alur. Mesdames et messieurs de la majorité municipale, … oui mais ça c'est l'objectif M. Neys, et l'objectif la dernière fois il était, on pensait arriver à 26,9 %, on est tombé à 26,3. Mais j'entends que vous trouviez ça très bien mais entendez que nous ne partageons pas votre analyse et votre vision. Mesdames et messieurs de

la majorité municipale, serez-vous celles et ceux qui ferez tomber pour la première fois notre ville en-deçà des injonctions de la loi ? Le symbole serait rude.

Autre symbole : Bayonne renonce aussi désormais à se placer comme chef de file ambitieux et volontaire en matière de logement, d'habitat et de développement urbain. Tout à l'heure vous avez évoqué cette vitalité démographique, c'était à l'occasion du budget, M. le Maire que vous avez décrite… c'est celle du passé. C'est celle du passé ! Il nous appartient ici de conforter et de construire celle du présent et surtout celle de l'avenir. Et ça aussi cet abandon d'ambition, nous le regrettons. Ce n'est pas tout de faire de « Bayonne capitale » un slogan, il faut travailler à en faire une réalité. Et là ce n'est pas le cas.

Mes chers collègues, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération en fondant notre abstention sur la partie bayonnaise, tout à fait décevante, des orientations de ce nouveau PLH. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. M. Iriart.

M. Iriart : Merci M. le Maire. Bon vu l'heure tardive, je vais raccourcir mon intervention. Donc je ne reviendrai pas sur les éléments de diagnostic, je ne reviendrai pas non plus sur les réserves que je souhaitais évoquer concernant la déclinaison bayonnaise de ce PLH parce qu'elles croisent en partie les interventions d'Henri Etcheto.

Je voulais juste peut-être pointer un élément qui me semble important à ce stade, en rappelant quand même les grandes orientations qui structurent ce document et qui fait qu'on y adhère dans les orientations globales. Mieux répartir les logements sociaux sur l'ensemble de l'Agglo, au sein des logements sociaux fixer des seuils minimums de production pour les logements accessibles aux revenus les plus faibles, tout ça c'est inscrit, viser une plus grande mixité à l'échelle des quartiers, améliorer la qualité du parc résidentiel et surtout l'objectif qui consiste de faire en sorte qu'à l'échelle de l'Agglo, la majorité de l'offre des logements nouveaux relève de l'offre dite régulée, c'est-à-dire la somme du logement locatif social et de l'accession maîtrisée à hauteur de 59 % alors que l'offre dite libre assurerait les 41 % restants. Cet objectif est fondamental, en effet, mais il est malheureusement conditionné à ce stade. En effet, la proportion d'offres régulées dans la production totale a déjà considérablement progressé au cours du dernier PLH vous le disiez tout à l'heure, ce qui a constitué un progrès significatif au regard des périodes précédentes. Mais l'offre produite par le marché libre a également explosé, ce qui maintient en tension deux éléments forts du diagnostic de départ qui sont repris d'ailleurs dans le rapport : une offre qui reste déficitaire en logement social, en accession sociale et en accession intermédiaire et une ségrégation résidentielle persistante pour les ménages à bas revenus et ceux, on en parle souvent moins, nécessitant des solutions adaptées, les personnes âgées, les jeunes et les adultes handicapés.

Ce qui veut dire que si l'on veut que le nouveau PLH 2016/2020 fasse mieux que le précédent, il faudra déjà qu'il fasse aussi bien en atteignant les objectifs fixés en matière de logement locatif social et d'accession maîtrisée. Et il faudra qu'il fasse en plus, qu'il arrive à mieux contrôler l'offre libre de façon à ce qu'elle ne vienne pas déséquilibrer la structure du PLH comme ça s'est passé en partie sur la période précédente. La réponse pour y arriver est simple ; elle se situe dans les documents d'urbanisme : PLU, PLUi. Compte tenu des coups déjà partis, le projet de PLH indique, je cite « ce scénario implique une maîtrise assez radicale de la production dès 2018, ce qui coïncide avec la mise en œuvre du PLUi ». C'est pourquoi ce PLH globalement bien construit à la réserve près de sa déclinaison bayonnaise, reste conditionné à une politique d'urbanisme renouvelée. Espérons que les élus communautaires des cinq villes de l'ACBA seront tous conscients de cette responsabilité et que le PLUi, condition nécessaire à la

réussite du PLH, fasse en sorte effectivement qu'il permette d'atteindre tous ces objectifs en 2020.

Merci.

M. le Maire : M. Millet-Barbé va d'abord répondre et je poursuivrai.

M. Millet-Barbé : Oui alors M. Etcheto, vous parlez dans le cadre du PLH précédent effectivement de l'observation qui est faite par tous et cet objectif que nous nous sommes fixés et qui a été atteint et même dépassé, c'est un objectif qui a été beaucoup atteint grâce à la VEFA incontestablement. Alors on sait tous, qu'au moment où il s'est agit d'impulser quelque chose, il fallait bien qu'on compte sur un certain nombre d'opérateurs. Les opérateurs publics n'ont pas tous, et loin de là, à commencer par le nôtre, la capacité à remplir des objectifs de cette nature. En tout cas, il ne les avait pas. Il ne les a toujours pas, il est sans doute en train de monter en puissance, ça c'est vrai mais pour autant à l'époque il ne les avait pas. Donc il fallait bien qu'on compte sur la VEFA. Et compter sur la VEFA, ça a été pour nous aussi une exigence par rapport aux promoteurs privés puisque nous avons régulé la catégorie, la typologie des logements, c'est-à-dire que nous partions, souvenez-vous, en termes de VEFA sur des T1, des T2, des T2 à 35-36 m². Aujourd'hui les T2 qui sont produits par la VEFA ont 40-45 m², donc on a régulé effectivement de façon très, très dynamique avec l'ensemble des opérateurs, la production de ces logements en VEFA.

Donc là-dessus il n'y a pas de problème, les objectifs atteints, certes le sont grâce à la production privée pour l'essentiel et nous avons bien entendu souhaité, dans les interventions que nous avons faites au cours de l'élaboration du nouveau PLH, parler de rééquilibrage entre la maîtrise d'ouvrage directe et les VEFA. Je crois qu'on aura encore besoin de la VEFA incontestablement. C'est d'ailleurs le danger puisque s'agissant de la VEFA par définition, on offre effectivement la possibilité au domaine privé d'intervenir et d'intervenir systématiquement de façon offensive puisque pour pouvoir faire 30 logements sur 100 logements, il faut qu'il y en ait 70 autres qui soient construits. Donc ça c'est un vrai problème. Et nous avons voulu justement maîtriser cela et donc nous nous fixons cet objectif à 1 200 logements en sachant, comme vous l'avez dit tout à fait justement, que sur les coups partis, les deux premières années sont d'ores et déjà au-delà de l'objectif de 1 200 et que les quatre années qui suivront seront des années à 1 000 logements sans doute en termes de production globale, toutes catégories de logements confondues.

Ceci étant, et le maire parlera de ça mieux que moi, l'objectif de Bayonne a été aussi de rééquilibrer, on parle de mixité sociale. Quand on parle effectivement de logements sociaux, on a voulu travailler, dans le cadre du précédent PLH mais ça sera vrai du PLH qui arrive, qui démarre, sur une sectorisation du logement social, l'implantation de nouveaux logements sociaux de manière à tenir compte de la présence ou pas, ou importante ou moins importante, de logements sociaux. Là où il y en avait beaucoup, les Hauts-de-Sainte-Croix par exemple, il n'était pas utile d'aller en rajouter. Ce sont des opérations, comme les serres par exemple de Caradoc où en définitive on a fait une opération là de production de logements très diversifiée d'ailleurs, sans logement social. On est d'accord. L'idée était effectivement d'organiser cette mixité sociale à l'échelle de la commune. C'est toujours vrai aujourd'hui.

Mais ce qui est vrai également en termes d'objectif global pour la Ville de Bayonne, c'est 1°) de rester au taux SRU à 25 % on y est, et on y est 9 ans avant les autres, on y est même 20 ans avant les autres puisqu'on y est depuis longtemps, donc le taux SRU il est bien de 25 % en 2025, on y est d'ores et déjà et 2°) l'objectif c'est aussi de rééquilibrer nos populations. On parle de mixité sociale, il s'agit pour nous de faire une mixité à rebours quelque part. Et on va

s'en féliciter. Je vais vous donner un bon exemple. Quand on a retravaillé sur le contrat de ville de l'agglomération bayonnaise, souvenez-vous, le quartier d'Habas la Plaine, que connaît bien Alain Duzert et d'autres bien entendu, était un quartier qui était en plein cœur de la politique de la ville. Il est sorti des critères de la politique de la ville. Pourquoi est-il sorti des critères de la politique de la ville ? Parce que nous avons eu une action volontariste en matière de créations de logements et notamment de résidences qui ont permis de rééquilibrer les données sociales de la population du quartier. On ne va se plaindre que le grand quartier d'Habas la Plaine soit sorti des critères de la politique de la ville. On ne peut que s'en féliciter.

Par conséquent, notre objectif, notre ambition, c'est bien de rééquilibrer effectivement, de façon harmonieuse la population bayonnaise entre ceux qui ont accès au libre et donc qui peuvent amener en termes de ressources, des ressources à la ville, au plan fiscal en particulier, et puis une population que nous continuons à loger, que nous logeons bien car vous oubliez de dire que toutes les opérations anciennes de logements ont fait l'objet d'opérations de rénovation très importantes, Habas mais aussi évidemment les Hauts-de-Sainte-Croix avec l'opération ANRU, à 100 millions d'euros. Donc non seulement notre parc qui était vieillissant, est bien entretenu, il est très bien entretenu, il loge très bien les gens pour des tarifs qui sont bas, ne l'oublions pas. N'oublions pas que notre population, la population des logements HLM bayonnais est assez captive dans le sens où le niveau des logements, le niveau des loyers qui est pratiqué est l'un des plus bas, probablement même l'un des plus bas de l'ensemble de l'agglomération, ce qui d'ailleurs vient poser un problème en termes de parcours résidentiel puisqu'effectivement un Bayonnais qui habite les Hauts-de-Sainte-Croix va peut être renoncer à aller à Anglet ou à Boucau parce que le niveau de loyer HLM qui lui sera proposé sera supérieur à ce qu'il paye à Bayonne.

En tout cas nous prenons en compte toutes ces données. Notre parc est entretenu et nous continuons à produire des logements. Vous avez dit 690 logements sur la durée de PLH, ce sont 690 logements sociaux effectivement sur la durée du PLH à Bayonne, 690 logements supplémentaires.

M. le Maire : Merci M. Millet-Barbé. Je vais dire quelques mots supplémentaires là-dessus bien que l'essentiel ait été dit par mon collègue. Il faut quand même sur la question du logement social qu'on soit honnête. Je pense qu'on l'est ici les uns et les autres, honnête par rapport aux faits, par rapport à l'histoire. Bayonne a depuis très longtemps une politique de logements sociaux. Elle a mené cette politique-là avec une véritable carence des communes voisines. Une carence qui est moins importante depuis un certain nombre d'années certes, mais le retard pris par les communes voisines est tel aujourd'hui qu'on voudrait faire prendre en charge par la Ville de Bayonne tout le retard que ces communes voisines ont accumulé. Lorsque dans le schéma de cohérence territoriale, on parlait tout à l'heure d'urbanisme commercial, mais lorsqu'on abordait la question du foncier et en particulier du logement à l'échelle des 50 communes de notre SCoT, on a pris la mesure de la situation en vérifiant comment les logements sociaux étaient répartis. Ils étaient répartis il y a une vingtaine d'années, à raison de 60 à 70 % de tous les logements sociaux de l'agglomération à Bayonne ; je dis bien il y a 15 ans, 70 % des logements sociaux se trouvaient à Bayonne.

La mixité, c'est la loi SRU qui l'a initiée. Elle l'a initiée en considérant qu'il appartenait à toutes les villes de participer à la production de logements sociaux. Le PLH finissant, celui que vous avez commenté les uns et les autres, Christian Millet-Barbé vient d'en parler aussi, a été quand même un PLH assez volontariste. Et vous l'avez d'ailleurs souligné aussi de votre côté.

Le nouveau PLH lui part du postulat qu'il ne faut plus envisager la politique du logement à l'échelle de notre commune. Il ne faut pas non plus l'imaginer à l'échelle stricte de ce qui est

notre intercommunalité aujourd'hui. Le bassin de vie, dont tout le monde se prévaut de temps en temps, pour dire que c'est la seule référence crédible, nous oblige à considérer que nous sommes ici au cœur d'une agglomération de près de 250 à 280 000 habitants, évidemment ça inclut le sud des Landes, ce qui nous amène à considérer quel est l'effort consenti par les autres communes dans ce domaine. Alors nous faire aujourd'hui le procès de dire que nous n'allons pas nous retrouver à 28 ou 29 % de logements sociaux ! C'était notre cas en 1995, j'étais adjoint à l'urbanisme à l'époque et je m'en souviens parfaitement.

Parce que la question du logement, ça serait bien de la lier à la question des ressources économiques. Parce que vous vous plaisez tout à l'heure à dire que nous n'avons pas diminué les impôts : non, on ne diminue pas les impôts lorsqu'effectivement la Ville doit verser une subvention de 2 500 000 € au centre communal d'action sociale pour venir en aide à la population en difficulté, là où la Ville d'Anglet, ville équivalente, on parlait tout à l'heure du scolaire, en verse 700 000 €, soit 4 fois moins. Alors tout cela est lié évidemment à notre structure démographique et aussi à ce qui est notre peuplement parce que c'est le mot qui est employé généralement, le peuplement, c'est-à-dire exactement comment est composée notre population. Et si monsieur Soroste rappelle assez régulièrement que plus de la moitié de nos concitoyens à Bayonne ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, on est d'ailleurs plutôt à 55 % aujourd'hui, cela signifie que ces personnes ne paient pas non plus d'impôts locaux pour la plupart d'entre eux ou bénéficient des abattements qu'on a mis en place, heureusement d'ailleurs.

Nous avons ici à considérer tous les éléments, tous les éléments, et considérer qu'on serait ici en vase clos ! Il y a des villes qui considèrent être sur un rocher et bien pour ce qui nous concerne, nous sommes au cœur effectivement d'un dispositif. On prendra la responsabilité au regard de ce que sont nos responsabilités dans la ville mais il est hors de question que l'on supplée la carence des communes qui jusqu'à ce jour n'auront pas fait ce qui était nécessaire. Alors qu'on soit le siège ici de tous les bailleurs sociaux, c'est un fait. Tous les bailleurs sociaux ont leur siège social ici : la société Habitat Sud Atlantic qui a d'ailleurs fusionné l'office public municipal des HLM, et Habitat Sud Atlantic, je l'ai présidé pendant 11 ans et j'ai vu d'ailleurs sur cette période de 11 ans ce que devenait notre population dans ces logements sociaux. Les responsabilités que nous avons prises, et heureusement Henri Grenet d'abord, Jean Grenet ensuite les ont prises, pour faire en sorte que ce qu'on ne faisait pas à côté on le fasse ici, et bien ceci est maintenant constaté dans ce qui est notre peuplement, c'est-à-dire le fait que près de 60 % des logements sociaux sont occupés par des personnes qui ont atteint le seuil de précarité. Et c'est parce qu'ils ont atteint ce seuil-là, évidemment que le CCAS a besoin de venir à leur aide. Alors s'il vous plaît, qu'on lie un peu tous les problèmes et qu'on ne considère pas qu'il y a une politique de logement, et puis qu'il y a une politique budget. Non il y a une politique tout court. Et que si aujourd'hui nous sommes, Bayonne, à devoir supporter l'ensemble de ces charges, et c'est normal qu'on les supporte ces charges-là et bien il est tout aussi normal que pour l'avenir, on demande cette solidarité à l'échelle pertinente du bassin de vie.

La question du PLH c'est ça et moi je serais tenté de faire une critique à ce PLH que vous n'avez pas faite, c'est que ce PLH n'est pas au périmètre pertinent, c'est un PLH qui porte sur sept communes, sur cinq communes pardon. Ca signifie quoi sur cinq communes ? Ca montre encore une fois que notre Agglomération, mais ça je le dis, je le répète, n'est pas à l'échelle pertinente pour régler les vrais questions de politique publique, sur la question du logement comme sur le reste.

Vous voulez prendre la parole M. Etcheto ? Vous l'avez.

M. Etcheto : Rapidement, il y a quelque chose qui ne me va pas du tout. Je vois que ça ne vous plaît pas ce qu'on vient de vous dire mais bien évidemment, je le comprends. On ne peut pas vivre sur l'héritage longtemps et je crois qu'on ne peut pas non plus, et ce n'est pas responsable, s'abriter derrière les défaillances ou les carences des autres qui sont aussi inscrites dans l'histoire d'ailleurs, parce que là aussi les équipes municipales héritent dans les autres communes aussi d'un état de fait et de contraintes historiques ou géographiques. Christian le rappelez, c'est évidemment difficile pour Biarritz de trouver du foncier disponible ; à moins d'opter pour la poldérisation, je ne vois pas vraiment où c'est qu'ils pourront trouver beaucoup d'espaces disponibles.

Cela dit, ce n'est pas devant les autres communes que nous sommes responsables, nous, c'est devant les populations. Et c'est bien le problème aujourd'hui et je veux aussi remettre ça : cela s'est centré sur le social mais il y a aussi la construction de la ville durable, on le sait. C'est un élément important du diagnostic du PLH, c'est un élément important qui a été rappelé par les documents de planification urbaine du type SCoT. Nous avons aussi besoin de construire une ville alors, quand je dis une ville, ça se circonscrit pas uniquement à la commune, une agglomération, un ensemble urbain responsable où les gens vivraient plus près de leur lieu d'activité et de leurs lieux de loisirs pour s'épargner aussi tous les travers que nous vivons aujourd'hui et qui entraînent d'autres problèmes, des problèmes de déplacements notamment mais pas que.

Juste alors pour venir très concrètement sur cet autre problème qu'est la déclinaison sociale du traitement social de population fragile, le CCAS. Mais j'espère que le CCAS n'a pas vocation à rester longtemps à échelle communale ! Et que lui aussi, il pourra s'élargir à l'échelle intercommunale, devenir un CIAS, un CIAS pour traiter de manière globale ces problèmes-là. Mais ça je pense que nous le partageons, le chantier est certes difficile.
Je terminerai là-dessus, je ne vais pas aborder le détail du bilan du précédent PLH mais ce qui a été dit, ce qui a été fait en matière de sectorisation, on partage complètement. Simplement il n'y avait pas le temps de développer. Quant à la VEFA, on n'est pas radicalement opposé par principe à la VEFA, il faut être réaliste : bien entendu qu'on sait que si on veut construire en nombre du logement social, on ne peut qu'y avoir recours. L'important est un curseur, là il faut quand même reconnaître qu'avec 85 % de production de logement social sur la ville (sur l'agglomération c'est un peu différent) en VEFA, c'était sans doute quelque chose qui témoignait d'ailleurs…

M. Millet-Barbé : On était à 60 ! Sur le précédent PLH c'est 60 %.

M. Etcheto : Sur l'Agglo. Mais sur la Ville c'est 85 %, et là très honnêtement, ça témoigne certainement d'une place trop large, c'est reconnu d'ailleurs dans le document, qui a été donnée aux opérateurs privés.

M. le Maire : Bien vous rappelez le sens de votre vote, M. Etcheto. Abstention. M. Iriart : abstention aussi.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

35. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Salducci : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 30 213,00 € et 18 211,03 €, état précisé que le montant total des travaux induits s'élève à 1 717 409,90 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

36. Demande de subventions à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

M. Millet-Barbé : Afin de prévenir et réduire les comportements à risques et d'apaiser les tensions durant les fins de semaine, dix jeunes en service civique accompagnés par des travailleurs sociaux spécialisés effectuent une mission de médiation et de prévention dans les rues, les jeudis, vendredis et samedis de l'année scolaire, de 21h00 à 3h00. Cette action étant éligible aux subventions de la MILDECA et du FIPD, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à les solliciter pour un montant total de 13 000 € et à signer les conventions à venir. 13 000 € sur 26 ou 23 000 € en gros.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

37. Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des Barthes – Tarifs complémentaires.

Mme Destin : Au regard de la demande des visiteurs, quelques nouveaux produits pourraient venir compléter l'offre actuelle, comme des jeux de cartes à dimension scientifique, de fabrication française et conçues selon des principes d'éco-conception. Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter les tarifs proposés en note explicative de synthèse et de valider leur application immédiate.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

38. Création d'une piste cyclable entre le giratoire des Salines et la zone d'Ametzondo – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

M. Neys : Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux similaires simultanément de part et d'autre de la limite communale entre Bayonne et Mouguerre, il est apparu pertinent au Département des Pyrénées-Atlantiques et à la commune de Bayonne de réaliser cette partie de la véloroute Bayonne-Perpignan en co-maîtrise d'ouvrage, le Département transférant alors sa maîtrise d'ouvrage à la Ville dans les conditions décrites en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et de valider la participation financière du Département selon les dispositions de ladite convention.

M. le Maire : Merci. Dans ce rapport pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

39. Travaux de voirie et de réseaux divers pour des opérations de création ou d'aménagement de voies et d'espaces publics – Signature de l'accord-cadre.

M. Neys : La Ville a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, afin de retenir les prestataires chargés de la réalisation des travaux précités. La commission d'appel d'offres réunie le 24 mars 2016 a pris la décision d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés suivantes décrites en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de celui-ci.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

40. Travaux d'entretien des espaces verts sur programme 2015-2018 – Lot n° 5 – Avenant n° 1 de transfert du marché.

M. Escapil-Inchauspé : Par délibération du 12 février 2015, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux visés et notamment avec l'ESAT Suerte au titre du lot n° 5 réservé aux entreprises adaptées (EA) ou aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Suite à la fusion de l'ESAT Suerte avec l'association Aviada, le cocontractant de la commune est devenu l'association Caminante qui s'est engagée à reprendre l'ensemble des droits et des obligations des contrats initiaux. Afin d'acter ce transfert, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

41. Travaux de mise en conformité des établissements recevant du public suivant l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) – Dépôt des autorisations d'urbanisme.

Mme Castel : L'Ad'AP de la Ville, approuvé par délibération du 16 février 2016, prévoit pour la mise en accessibilité, sur une période de 9 années, de 105 ERP, un ensemble de travaux dont le montant est estimé à 6 500 000 € TTC. Pour la réalisation de ces travaux et pendant toute la durée de l'Ad'AP, la commune sera amenée à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer autant de fois que nécessaire, et en conformité avec les exigences de l'Ad'AP, les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à ces travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

42. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier – Années 2016 à 2020 – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement des procédures de consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

M. Esmieu : Monsieur le Maire, je vous prie d'accepter mes excuses ainsi que tous mes collègues et en particulier Sophie que j'ai dérangée avec de la musique mais on parlait de patrimoine et de culture.

M. le Maire : Vous serez mis à l'amende M. Esmieu. Et ça permettra d'apporter de nouvelles ressources au budget. Mes chers collègues, il est déjà tard, essayons d'avancer.

M. Esmieu : En raison de la difficulté de connaître la périodicité et l'étendue des besoins en la matière, il est apparu opportun de recourir à des accords-cadres à bons de commande. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations en la forme d'appels d'offres ouverts à lots séparés dans les conditions décrites en note explicative de synthèse, à signer les accords-cadres à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

43. Marché de maintenance en garantie totale des installations de détection incendie de certains bâtiments communaux (années 2013-2017) – Signature de l'avenant n° 1.

M. Esmieu : Ainsi qu'autorisé par délibération du 22 octobre 2013, M. le Maire a signé avec la société Siemens SAS le marché visé. Les changements intervenus depuis au sein du patrimoine communal tels que détaillés en note explicative de synthèse entraînent une moins-value de prestations pour un montant de 46 196,00 € HT, soit une baisse de 17,86 % par rapport au

montant du marché initial. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

44. Convention de mise à disposition au profit de l'Office de Tourisme de l'ensemble immobilier sis 25 place des Basques.

Mme Durruty : Vous le savez certainement, les travaux d'extension et de restructuration de notre nouvel Office de Tourisme sont désormais terminés et réceptionnés. Il convient donc d'établir au profit de l'Office de Tourisme une nouvelle convention de mise à disposition des biens concernés prenant en compte ces nouveaux aménagements.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions d'occupation décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante. Un outil qui nous permet désormais de pouvoir exercer les missions qui sont les nôtres et d'atteindre l'ambition qui est la nôtre par rapport à notre politique touristique et aussi d'accueillir, dans les mêmes locaux, l'Office de Tourisme et l'Office de Commerce pour renforcer les synergies et les partenariats entre nos deux structures.

M. le Maire : Merci. C'est un important rapport sur lequel vous acquiescez Madame. Je mets aux voix. Pas d'abstentions ? De votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

45. Renouvellement du bail commercial du bar-restaurant le Trinquet Moderne.

Mme Durruty : Monsieur Jean-Marie Mailharro, propriétaire du fonds de commerce visé, a sollicité son droit à renouvellement du bail commercial pour une durée de neuf années. Pour les raisons décrites en note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande, et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte concrétisant cette reconduction et je pense que tout le monde s'associera à moi, et notamment M. le Maire en dira un mot, pour saluer l'engagement qui a été celui de Jean-Marie Mailharro au service de notre ville et bien sûr au service de la pelote.

M. le Maire : Bien sûr Mme Durruty, vous avez d'ailleurs participé au pot de départ : vous représentiez la mairie, j'étais indisponible. Et vous avez effectivement, je sais, prononcé quelques mots pour dire ce qu'on devait à ce grand représentant de la pelote puisqu'en fait il a beaucoup fait avancer la pelote, par le travail qui fut le sien. Voilà. Et qu'on va bien sûr regretter puisque même s'il continue à être physiquement dans la maison, il n'a plus de responsabilités directes désormais.

Il y a des questions ? Oui. M. Duzert. Vous voulez commenter le rapport 45 ou faire des observations en tout cas.

M. Duzert : Oui vite fait, on ne va pas prendre trop de temps, enfin quoique ! On trouve que c'est un loyer un petit peu, je dirai social, dans un quartier, dans un coin de quartier qui ne l'est pas trop. On va revenir aux discussions précédentes, c'est vrai que ça nous interpelle un peu le

montant de ce loyer. Et en même temps comme c'est présenté : une petite pièce, une grande pièce, une cuisine, tout ça, ça a l'air très petit et nous avons demandé les métrages, la taille des locaux qui étaient concernés, les surfaces qui étaient concernées, peut-être que c'est en rapport avec le tarif qui est vraiment très, très social.

Donc pour ce fait, on ne prend pas part au vote.

M. le Maire : Tout ça pour dire que !

M. Duzert : Vous avez bien entendu nos demandes. Le métrage, la surface des locaux, loyer anormalement faible, ne l'oublions pas. Et nous n'avons pas été invités à la collation de départ, je vous le rappelle, nous.

M. le Maire : Ah, c'est pour ça que vous avez la dent dure !

Mme Durruty : Dans la presse, tout le monde était invité.

M. Millet-Barbé : Oui c'est vrai ça.

M. le Maire : Vous étiez tous invités, ce n'était pas table ouverte mais comptoir ouvert.

Dites pour répondre juste à la question du loyer parce que j'entends ça, on a travaillé avec Mme Durruty là-dessus. En fait le bail commercial se poursuit, et vous savez les règles qui sont applicables aux baux commerciaux, et vous les connaissez, font que vous avez la possibilité de réviser le loyer mais pas de l'augmenter de manière substantielle. Alors je vous réponds tout simplement que nous avons appliqué les dispositions du décret du 30 septembre 1953, si je me souviens bien, qui régit les modalités de révision du loyer. Voilà cela dit, ce loyer n'est pas aussi dérisoire que vous le dites. Mais cela dit, on ne pouvait pas le rectifier.

Mme Herrera Landa : Juste une remarque. A priori la personne qui va bénéficier du bail commercial du bar-restaurant a aussi la gestion du trinquet, c'est une convention apparemment qui date et on a demandé à la voir. On nous a dit qu'elle était en travaux, en renouvellement et donc on est intéressé par toute information dans ce domaine, qu'on verra peut-être dans le cadre de la commission sports.

M. le Maire : Mme Durruty va vous dire un mot.

Mme Durruty : Oui, ça sera fait en temps et heure.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Je n'ai pas entendu M. Iriart, vous votez pour.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.

46. Régularisation foncière de l'emprise du chemin de Sanguinat – Acquisition à Monsieur Jean-Marc Bagnères et à Madame Karine Dutilh d'une partie de la parcelle AL 361.

M. Neys : Afin de finaliser la maîtrise foncière des terrains constituant l'emprise des travaux d'aménagement visés, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer dans

les conditions décrites en note explicative de synthèse les documents nécessaires à cette acquisition pour un montant hors frais de 12 900 €.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

PORT DE BAYONNE

47. Enquête publique sur la demande de renouvellement de l'autorisation de dragage d'entretien du port de Bayonne et des immersions afférentes formulée par la CCI – Avis de la commune.

M. Salducci : Les communes sur lesquelles le port de Bayonne est implanté (Tarnos, Boucau, Anglet et Bayonne) sont appelées à donner leur avis par délibération de leur conseil municipal respectif dans le cadre de l'enquête publique relative à l'autorisation visée pour une nouvelle période de 10 ans. La note explicative de synthèse détaille les données techniques des opérations menées par la nouvelle drague Hondarra ainsi que l'analyse de leurs conséquences sur le plan environnemental à travers les études produites par le gestionnaire et les avis formulés par les autorités compétentes (DREAL et ARS).
En conclusion, les inconvénients des opérations de dragage et d'immersion de sédiments sont largement compensés par les avantages du projet en matière de développement durable, ce dernier intégrant les composantes environnementales, sociales et économiques. La Ville de Bayonne exprime par conséquent un avis favorable au dossier présenté par la CCI. Elle recommande toutefois que le pétitionnaire assure un suivi le plus complet possible de la qualité environnementale des sédiments et étudie de façon approfondie les propositions que lui-même énonce dans son dossier, à savoir étudier le dépôt, le traitement ou la valorisation des vases de dragage à terre, matériaux les plus sensibles. Ceci pourrait par exemple être mis en œuvre si le port de Bayonne s'inscrivait dans le réseau « Ecoport », réseau de ports européens s'impliquant dans le management environnemental mais aussi dans toute la chaîne logistique.

Je voudrais juste rajouter que le dragage est là pour répondre aussi à deux enjeux essentiels. C'est d'abord qu'il est là pour garantir, dans le chenal actuellement et sur le bord à quai à certains endroits, les côtes minima d'exploitation tout au long de l'année. Ca c'est pour recevoir des navires de 20 000 tonnes et de 180 m de long. Et le deuxième enjeu, c'est qu'il participe surtout au maintien du trait de côte devant les plages d'Anglet.

M. le Maire : Exactement. Vous êtes contre M. Bergé ?

M. Bergé : Je vous le fais rapide même si on arrive à des horaires pour parler d'un plan drague qui sont pas mal quand même.

Honnêtement votre délibération est plutôt bien présentée. Même très bien présentée.

M. le Maire : Merci Monsieur. Nous sommes très flattés par vos félicitations.

M. Bergé : Non, non, non, je tiens à vous dire que ça explique bien ce principe du dragage et du clapage côtier parce qu'il y a beaucoup d'inexactitudes qui circulent dans le domaine et donc la délibération fait bien la différence entre le dragage, notamment les sables et le dragage des vases et sédiments, sachant que le clapage côtier lui ne concerne que le sable qui est dragué dans la fosse de garde que nous avons à l'entrée du port de Bayonne. Donc par rapport aux enjeux on va dire environnementaux et les craintes qu'on peut avoir justement sur les effets du

clapage côtier, ça permet d'ores et déjà de faire la différence entre les deux. Donc ça c'est très, très bien expliqué et le principe du clapage aussi avec les différentes zones qui sont identifiées.

Moi ce que je tiens à dire aussi et ça ne paraît peut-être pas mais c'est que sur ce principe d'achat de la drague et le modèle économique qui est basé sur donc l'entretien du chenal du port de Bayonne mais également la lutte contre l'érosion des plages à Anglet, il y a un travail collectif mené par la CCI Bayonne Pays Basque, l'Agglomération Côte Basque-Adour, la commune d'Anglet et la région Aquitaine qui ont fait en sorte d'avoir un modèle économique justement pour avoir un double effet vertueux au niveau économique, c'est-à-dire permettre l'usage efficace de notre port et également la pérennité du tourisme littoral en luttant contre l'érosion du littoral. Donc c'est très, très positif et ça, ça a été fait grâce notamment aux études menées par l'observatoire de l'estuaire de l'Adour, également cofinancé par l'Agglomération Côte Basque-Adour, la région Aquitaine, le conseil départemental, la CCI, ce qui nous avait permis justement de relancer des périodes de tests sur le clapage côtier, et qui avait été fait dans le cadre de l'ancien arrêté préfectoral de dragage.

Là il y avait besoin de faire un nouvel arrêté préfectoral. Et comme vous l'avez évoqué notamment dans votre document, il y avait eu quelques préconisations qui étaient plus restrictives de la part de certains services, notamment de l'ARS et de la DDTM. Je vais essentiellement parlé de celui de l'ARS par rapport à la crainte sur le bactériologique puisque c'était essentiellement pour interdire le clapage de mai à septembre pendant les périodes, on va dire, d'analyses obligatoires de la masse d'eau dans les zones de baignade. Et c'était au regard d'un principe de précaution. Or l'ensemble des données que nous avons accumulées depuis la reprise du clapage côtier en 2010, avec du clapage côtier qui a lieu dans les périodes également évoquées, permettait de montrer qu'il n'y avait pas d'impact bactériologique sur la masse d'eau. Et c'est pour ça notamment que je me félicite d'une part des travaux communs que nous avions menés pour avoir ces données et de la position qu'a le conseil municipal ce soir à Bayonne.

Donc juste dire également par rapport à la préconisation d'Ecoport parce que le site n'est qu'en anglais mais il faut bien être conscient d'une chose : Ecoport c'est de l'autoévaluation et donc les ports qui sont à Ecoport c'est parce qu'ils s'auto-évaluent et se donnent eux-mêmes, on va dire, des bonnes notes en termes de management environnemental. Par contre, l'élément que fait sortir l'évaluation d'Ecoport, c'est qu'il reconnait notamment une valeur supplémentaire aux ports qui sont certifiés ISO 14001, ce qui est le cas du port de Bayonne qui est déjà certifié ISO 14001 en environnement, qui est déjà certifié OHSAS 18001 en sécurité et qui est également certifié ISO 9001 en qualité. Donc je veux dire par là qu'on peut s'engager dans la démarche Ecoport, ça ne posera pas problème parce que justement nous avons déjà toutes les certifications sur le port de Bayonne.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Bergé, vous allez voter des deux mains, on a bien compris, et donc je mets aux voix. Mme Bisauta.

Mme Bisauta : Une certification environnementale n'est pas une démarche de développement durable et dans la charte d'Ecoport, il y a une véritable démarche qui est prise en compte, qui est beaucoup plus intéressante parce qu'elle n'est pas cantonnée à une certification environnementale qui a tous ses avantages, mais qui en tout cas pour certaines personnes reste très largement insuffisante.

M. le Maire : On ne va pas rentrer dans un débat d'expert. M. Bergé.

M. Bergé : Il n'y a pas de problème mais Mme Bisauta, ce serait bien peut-être qu'un jour, vous ayez l'occasion de vous plonger dans le document du schéma directeur d'aménagement…

Mme Bisauta : Je croyais dans l'Adour ! Là je ne suis pas d'accord.

M. Bergé : Non, mais dans le dossier du schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne et pour voir en termes de développement durable et de management environnemental, toutes les préconisations qui vont souvent… après honnêtement je vais demander à la CCI de voir si elle veut s'engager dans cette démarche là, mais je vous assure que nos démarches environnementales, notamment dans le cadre du schéma directeur d'aménagement vont au-delà de certaines self-évaluations comme c'est écrit dans ce document. Mais tout ce qui nous amène à nous améliorer sur le port de Bayonne, on y va.

M. le Maire : On passe aux voix. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstentions, pas de votes contre.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

48. Mise à disposition d'équipements à l'établissement public local L'Eau d'ici.

M. Arcouet : Par délibération du 15 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de l'établissement public local L'Eau d'ici lui permettant désormais d'exercer pleinement les compétences transport et stockage sur les ouvrages d'interconnexion. Les équipements appartenant à la Ville, concernés par ce transfert de compétences, doivent donc être mis à disposition de l'EPL. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les procès-verbaux correspondants tels que décrits en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

49. Foire au Jambon 2016 – Conventions de partenariat.

Mme Meyzenc : Dans le cadre de l'organisation de la Foire au Jambon par la Ville, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et la société Ecocup ont apporté leur participation dans les conditions décrites en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes. J'ai fait court mais si vous voulez des détails.

M. le Maire : Merci. Mme Capdevielle allez-y.

Mme Capdevielle : Deux mots M. le Maire et chers collègues. Nous allons voter pour cette délibération en regrettant toutefois que le vote intervienne après la manifestation.

Depuis trois, quatre ans, la Foire au Jambon s'est assez transformée : prélude aux fêtes de Bayonne pour les uns, premières sorties printanières après l'hiver pour les autres, fête de la bière pour beaucoup. On ne parle d'ailleurs même plus de foire au jambon mais de fête du jambon.

Cet évènement qui est quand même inscrit dans le patrimoine de la ville, c'était cette année la 554e édition, monte en puissance et nécessite une réflexion vraiment approfondie et très certainement un meilleur contrôle. Il y a eu des incidents regrettables cette année et quelques débordements. Nous souhaiterions être associés à votre réflexion pour que cet évènement reste quand même malgré tout contenu, fidèle à une foire, c'est quand même une foire au jambon et ne perde pas du tout son authenticité. Voilà quelques observations que nous voulions faire à l'occasion de cet évènement passé.

M. le Maire : Merci Mme Capdevielle. M. Millet-Barbé dira peut être deux mots, moi je vais extrêmement vite.

Je suis d'accord avec vous pour considérer que cette manifestation commence à prendre des dimensions qu'on ne soupçonnait pas il y a quelques années. Depuis deux ans, c'est vrai qu'il y a un développement, l'année dernière déjà on avait constaté, il faisait beau c'est vrai aussi, une amplitude de la fête quand même importante. Vous savez qu'on a modifié la spacialité, si j'ose dire, de cette manifestation. Cette année, nous avons eu encore beaucoup plus de monde et les débordements dont vous parlez Mme Capdevielle, nous les avons constatés et nous les regrettons. Avec Christian Millet-Barbé, notre adjoint en charge des questions de sécurité, nous avons pris cette affaire à bras-le-corps, avec la police municipale également. Nous nous sommes déplacés, en tout cas M. Millet-Barbé tous les soirs, moi-même je me suis déplacé pour vérifier nuitamment comment les choses se sont organisées dans certaines peñas et dans certains débits de boissons. Nous avons établi des procès-verbaux d'infraction qui sont rédigés et qui vont donner lieu à des sanctions, alors je n'en dis pas davantage. Vous avez raison de souligner ça : maintenant c'est vrai que cette fête est aussi magnifique, que c'est une fête familiale. Dans la journée il s'y passe des choses fort agréables mais il y a un glissement le soir en particulier qui est tout à fait regrettable. Il faut donc qu'on soit extrêmement vigilant sur ce sujet. Nous sommes là-dessus du même avis, à faire les mêmes constats.

On va passer aux voix. En ce qui concerne le fait que cette convention soit débattue après la manifestation, je le regrette mais malheureusement chaque séance du conseil municipal on rectifie des situations a posteriori, ce n'est pas forcément heureux.

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA 2016

50. Signature des marchés de fourniture de taureaux.

M. Soroste : Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2016, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux. Au terme des négociations menées par M. Lartigue, mandataire, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 24 mars 2016, leur montant global s'élevant à 186 500 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires indiqués en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? M. Iriart, une explication de vote ?

M. Iriart : Je l'ai donnée en début de séance donc vu l'heure tardive, c'est aussi un rapport de gestion puisqu'il relève de choses faites. On s'abstient.

M. Etcheto : On ne prend pas part au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

RESSOURCES HUMAINES

51. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs proposée, à savoir 5 transformations de postes et 3 suppressions de postes.

M. le Maire : Merci. Pas d'observations ?

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

STATIONNEMENT

52. Acquisition, mise en service et maintenance du matériel de péage pour les parcs de stationnement Lauga, Montevideo et Sainte-Claire – Signature des marchés.

M. Neys : La Ville a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié afin de choisir une entreprise chargée d'assurer les prestations visées. Conformément à la décision prise par la commission d'appel d'offres du 17 mars 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec la société Thalès dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Visiblement vous êtes tous d'accord sauf Mme Herrera qui a une question.

Mme Herrera Landa : Juste une question. Comme il est question du parking Lauga et qu'il y a de nombreuses familles qui fréquentent à la fois la piscine et la salle des sports, il y a souvent une dépose d'enfants ou de familles qui se déplacent et donc il y a un arrêt assez rapide pour récupérer les enfants ou un covoiturage des personnes qu'on vient récupérer devant la salle. Est-ce qu'il est prévu un endroit pour un arrêt rapide ou un arrêt minute sécurisé ?

M. le Maire : J'ai compris. Il y a une heure gratuite dans ce parking, donc il suffit de rentrer et sortir. Ca devrait prendre moins d'une heure, donc ça devrait fonctionner sauf si le parking est complet. Cela dit, il ne l'est pas actuellement. Nous allons voter.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.

M. le Maire : Je vous donne uniquement les dates du prochain conseil municipal : la séance publique le 26 mai 2016 à 17h30 et la commission générale le 17 mai à 18h00.

Je vous remercie. Je vous rappelle que vous êtes invités à prendre un verre avant de se quitter après cette séance un peu lourde.

Merci à toutes et à tous.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 23h35.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 7 avril 2016.